



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

HD WIDENER



HW U6W K

Fr  
1138  
95.20



*From the Fund given by*  
*Francis Cabot Lowell*  
*A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911*  
*and Cornelia Prime Lowell, his wife,*  
*to supplement his*  
*Collection of Books*  
*relating to*  
**JOAN OF ARC**

**HARVARD COLLEGE LIBRARY**







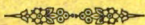


A LA GLOIRE  
DE  
JEANNE D'ARC

VARIÉTÉS HISTORIQUES

PAR

A. LECOY DE LA MARCHE



PARIS  
LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS  
17, RUE DU VIEUX-COLOMBIER







A LA GLOIRE

DE

JEANNE D'ARC



0  
A LA GLOIRE  
DE  
JEANNE D'ARC

VARIÉTÉS HISTORIQUES

PAR

A. LECOY DE LA MARCHE



PARIS  
LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS  
17, Rue du Vieux-Colombier  
1895

Fr 1138.95.20  
✓

**HARVARD COLLEGE LIBRARY**  
**F. C. LOWELL FUND** -  
Mar. 17, 1924

## PRÉFACE

En réunissant dans ce modeste volume les études partielles que j'ai consacrées jusqu'à présent à Jeanne d'Arc, je n'ai d'autre but que de m'associer au concert entonné à sa louange par les historiens de notre époque et d'apporter une petite pierre au monument grandiose que prépare à notre héroïne nationale un avenir prochain.

Il n'y a que deux manières rationnelles de juger cette femme extraordinaire : celle des Français et celle des Anglais de son temps. Sainte ou sorcière, messagère du ciel ou de l'enfer, il faut opter entre ces deux termes ; il n'y a point de place pour un troisième. L'hal-lucination est radicalement incapable d'enfan-ter des héros, et le patriotisme est insuffisant pour expliquer des prodiges surnaturels. On ne s'étonnera pas que j'aie choisi la première version.

Dussé-je encourir de nouveau les dédains de l'école hypercritique, qui traite de haut les gens assez naïfs pour « faire des vies de saints »

et déclare que la science n'a pas à tenir compte des « livres édifiants », je persiste à penser que la sainteté doit avoir sa place dans l'histoire et que l'édification est parfois une chose fort utile, même pour ceux qui ne veulent pas être édifiés. Jeanne d'Arc, en particulier, ne sera bien appréciée que lorsqu'on l'envisagera comme une véritable sainte, et sans doute elle n'exercera pleinement son action salutaire que le jour où elle sera publiquement honorée en cette qualité.

L'écrivain qui voit venir le déclin de la vie n'attache plus, du reste, au jugement de certains censeurs la même importance qu'à ses débuts. Sans prétendre imposer la vérité à ceux qui ne veulent pas l'entendre et qui vivent à mille lieues de lui, dans la lune, il se contente des encouragements de ses coreligionnaires et des hommes de bonne foi : or, ceux-là m'ont été prodigués avec une telle indulgence, que j'en demeure tout confus. *Confirma fratres tuos* ; c'est encore, après tout, un rôle assez beau pour que l'on y prétende. Je serai suffisamment récompensé de mes peines si j'ai pu contribuer à reconforter le cœur des croyants, à éclairer l'esprit de ceux qui cherchent sincèrement la lumière.

---

Que la vénérable Jeanne protège les uns et les autres ! Qu'elle bénisse ce petit livre, auquel l'introduction de la cause de sa béatification donne un surcroît d'actualité, et qu'elle sauve une seconde fois la France !

---





A LA GLOIRE  
DE  
JEANNE D'ARC

---

I

TRAITS GÉNÉRAUX DE LA PHYSIONOMIE  
DE JEANNE D'ARC

---

Pendant longtemps, les Français se sont regardés comme une nation privilégiée; disons le mot, comme la première des nations modernes. Nos ennemis se sont raillés souvent de cette prétention: en 1870, après nos désastres, ils nous appelaient eux-mêmes, avec un ton d'ironie amère, la *grande nation*. Depuis, ils ont relevé ce titre à leur profit; ils se sont appliqué l'épithète avec ce lourd pédantisme de la race germanique, plus ridicule peut-être que notre petite vanité nationale, et,

pour eux, aujourd'hui, rien n'est comparable à la gloire du nom allemand, sous prétexte qu'un triomphe momentané a vengé la série d'échecs infligés à leurs armes par Philippe-Auguste, Louis XIV et Napoléon. Eh bien ! relevons la tête. Oui, nous étions la grande nation, et nous la sommes encore. Il y en a une preuve éclatante, irrécusable, une preuve qu'aucune moquerie, qu'aucune défaite ne saurait effacer ni affaiblir, parce qu'elle appartient au domaine des faits accomplis, des faits avérés : cette preuve, c'est Jeanne d'Arc.

A quel peuple, je vous le demande, Dieu a-t-il fait jamais semblable faveur ? Quel empire, quelle puissance a-t-il soutenu d'une pareille façon contre ses ennemis particuliers ? Non seulement il a visiblement défendu le royaume des lys ; mais, afin de mieux affirmer sa protection spéciale, il a choisi, pour lui envoyer le salut, une faible fille, une enfant des champs, une illettrée, incapable de quoi que ce soit par elle-même. En suscitant Jeanne d'Arc, il est intervenu directement, personnellement dans une lutte purement civile, purement nationale, où les intérêts de l'Église et de la religion n'étaient nullement engagés ; car les Anglais, après tout, étaient chrétiens et catholiques comme nous, et, s'ils devaient, un jour, s'égarer dans les sentiers de l'hérésie, cette défection cri-

minelle n'existait encore que dans les impénétrables secrets de la prescience divine. Ainsi, Dieu nous a prévenus et s'est montré partial en notre faveur ; Dieu a fait fléchir pour nous, en apparence, les règles immuables de son éternelle justice ; Dieu s'est compromis pour la France !

Pourquoi donc, sinon parce que la France était à ses yeux plus qu'une nation ordinaire, parce qu'il l'avait élue pour une mission providentielle, parce qu'enfin elle tenait par des liens intimes et mystérieux aux fibres les plus profondes de son Cœur sacré ? Non, la puissance suprême ne s'est jamais immiscée aussi ouvertement dans la querelle d'un peuple combattant pour son indépendance et pour sa dynastie nationale. *Non fecit taliter omni nationi.* Les Hébreux eux-mêmes, le peuple choisi, le peuple de Dieu, n'ont pas été marqués d'un sceau aussi particulier, d'un signe de propriété aussi authentique. Et cet heureux privilège, qui est la meilleure preuve de la place d'honneur tenue par notre pays dans le passé, est aussi la plus sûre garantie de celle qui lui est réservée dans l'avenir.

Je ne veux pas retracer ici, pour la centième fois peut-être, l'histoire de Jeanne. Quel est le Français de nos jours qui ne connaît par cœur cette immortelle épopée, s'ouvrant dans la chau-

mière de Domremy pour se dénouer sur cette vieille place de Rouen, où aux flammes allumées sous les pieds de l'héroïne devait se mêler la lumineuse auréole du martyr, descendue au même instant sur sa tête? Je considérerai seulement quelques-uns des principaux aspects de cette figure sublime, qui ne fait que grandir avec le temps, après avoir connu l'outrage et l'oubli.

Un des caractères dominants dans la physionomie si attachante de la vierge de Domremy, un des traits les plus frappants de son enfance et même de sa carrière publique, c'est qu'elle est le type incarné de la paysanne française. On dirait que Dieu a voulu glorifier en elle cette longue suite de générations campagnardes qui, malgré l'obscurité de leur condition, ou peut-être en raison de cette obscurité même, constituent depuis quinze cents ans, depuis que la puissante parole de saint Martin a, pour ainsi dire, appelé à la vie les populations rurales de la Gaule, la force vive et la ressource suprême de notre pays; race féconde, race travailleuse, race guerrière par excellence, comme le prouvent les flots de sang qu'elle a versés sur les champs de bataille, depuis les milices communales du temps de Louis le Gros jusqu'à Jacques Cathelineau et aux gars de la Vendée, jusqu'aux vieux grognards de Napoléon I<sup>er</sup>,

qui, naguère encore, émerveillaient leur village natal par le récit de leurs campagnes légendaires ; mais aussi race chrétienne, race pieuse, race fidèle à la tradition, inaccessible à la corruption des villes, et, de nos jours encore, formant le centre de la résistance à l'invasion générale des doctrines antireligieuses et antisociales. Paysans de France, soyez fiers : Jeanne la Pucelle est sortie de vos rangs.

Elle était villageoise par sa mère, qui lui avait donné l'instruction simple et rudimentaire de ses pareilles, lui apprenant tout bonnement ses prières, la couture, les soins du ménage ; par son père, qui était venu d'un bourg de Champagne s'établir à Domremy pour cultiver un petit domaine, et qui, bien que devenu avec le temps un des gros bonnets de sa localité, le doyen des habitants et leur délégué dans certaines occasions, vivait, lui et les siens, du produit de ses champs. Jeannette, comme on l'appelait dans son enfance, prenait part elle-même aux travaux rustiques. Elle passait une bonne partie de son temps à filer, occupation traditionnelle et classique des paysannes françaises ; elle se vantait même, à Rouen, de ne redouter, dans ce genre de talent, aucune rivale. Elle gardait les troupeaux, non pas d'une manière constante, ni en passant dehors des jour-

nées entières, comme on l'a cru, car elle était elle-même gardée de près par son père, qui appréhendait de la voir partir avec des hommes d'armes, comme des songes précurseurs le lui avaient annoncé, mais accidentellement, par exemple, quand on parquait le bétail dans les dépendances du vieux château de l'Île, par crainte des compagnies de guerre qui rôdaient dans le pays. Elle maniait, au besoin, la bêche, exercice qui dénote à tout le moins un tempérament sain et robuste. Elle accompagnait son père à la charue, et on la voyait, le hoyau à la main, briser les mottes de terre. Parfois elle interrompait son travail; mais ce n'était ni pour aller jouer et danser avec ses compagnes, ni pour aller chercher des inspirations sous l'*arbre des fées*, comme l'ont raconté des historiens fantaisistes: c'était pour se jeter à genoux au milieu des champs et prier Dieu de toute l'ardeur de son âme; car, n'en déplaise à nos rationalistes, cette enfant précoce était déjà une fervente chrétienne. Il n'y a pas à dire, et il faut vous y résigner, messieurs de la libre-pensée, Jeanne d'Arc était une vraie dévote, et cela dès ses plus jeunes années.

Elle était villageoise encore par le costume, par cette robe rouge, qui était alors la parure des femmes de nos campagnes; par la maison où elle vi-

vait avec ses parents, cette humble chaumière, si merveilleusement conservée jusqu'à nos jours, que la piété des fidèles eût désiré convertir en chapelle, et où l'indifférentisme officiel n'a voulu établir qu'un musée. Elle habitait là une petite chambre, sanctifiée par la pratique des plus charmantes vertus, et souvent son lit était occupé par des mendiantes sans asile, tandis qu'elle se contentait de dormir sur un siège en face du foyer.

Et elle était si bien prédestinée à représenter le type légendaire de la paysanne de France, que Dieu, tout en la faisant naître sur les marches ou sur les frontières de la Lorraine, qui alors n'était pas terre française, avait eu soin de placer son berceau sur la partie du village de Domremy qui appartenait à la Champagne, c'est-à-dire au royaume qu'elle était appelée à sauver miraculeusement. C'est donc par une simple figure de rhétorique qu'on la nomme quelquefois, à l'exemple d'un seul auteur ancien, *la bonne Lorraine* : elle ne tenait à ce pays que par le diocèse duquel dépendait son lieu natal, diocèse dont le chef-lieu était alors à Toul. Par sa naissance comme par sa famille, les deux conditions qui font la nationalité, Jeanne, ne l'oublions pas, était doublement Française, et elle devait l'être.

Mais ce qui rappelle surtout chez elle la race in-



digène des campagnes gauloises, et ce que je voulais principalement faire remarquer ici, c'est la nature de son esprit. Jeanne est une dévote, Jeanne est une sainte, tant que vous voudrez ; toutefois cela ne l'empêche pas d'avoir cette humeur plaisante, gaie, spirituelle dans son genre, j'allais dire narquoise, si ce terme était susceptible d'être pris en bonne part, qui caractérise d'une manière si frappante nos paysans, ceux des provinces du centre en particulier, et qui les caractérisait peut-être encore plus au moyen-âge. Cette nuance d'esprit se trahit par certaines répliques, par certaines réparties originales, qui éclatent, comme autant d'éclairs inattendus, dans les conversations de la Pucelle, et même dans ses interrogatoires. Ainsi, à Troyes, le frère Richard n'ose s'avancer auprès de sa personne ; il semble la redouter comme un être surnaturel : « Approchez, lui dit-elle, approchez hardiment ; *je ne m'envouleray point* ». Ailleurs, des femmes lui présentent des chapelets à toucher. Elle leur répond par cette amusante boutade : « Touchez-les vous-mêmes, mes braves gens ; ils en vaudront tout autant ». Cette parole rappelle tout à fait l'accès d'hilarité de saint Louis, à qui l'on amenait un jour, en Syrie, une troupe de pèlerins arméniens demandant à voir, disaient-ils, *le saint roi*. En enten-

dant cela, il se mit à éclater de rire, et le sire de Joinville, qui était présent, s'écria, en se conformant à sa pensée : « Ma foi, sire, je ne désire pas de si tôt baiser vos os ». Jeanne, comme saint Louis, se moquait agréablement de ceux qui prétendaient lui décerner par anticipation l'auréole céleste. Tous deux avaient le même sentiment de modestie et la même tournure d'esprit : c'était la vieille gaieté française, c'était l'esprit gaulois dans le bon sens du terme.

Lorsqu'à Rouen, un de ses juges, un Anglais, lui demande en quelle langue lui parlait sainte Marguerite dans ses apparitions : « A coup sûr, dit-elle, elle ne me parle pas anglais, car elle n'est nullement du parti d'Angleterre ». Un autre, plus indiscret encore, lui demande si elle est en état de grâce ; elle le déconcerte, comme elle faisait assez souvent, par une réponse qui ne répond pas : « Si je ne suis pas en état de grâce, que Dieu m'y mette ; et, si j'y suis, qu'il daigne m'y maintenir ». C'est bien là encore une réplique de paysan malin. Cependant je me suis laissé dire que c'était une simple réminiscence, et que cette pensée se trouve à peu près textuellement dans le corps d'un office sacré ; c'est une chose à vérifier.

On ferait très facilement, et j'y ai déjà songé, un recueil des mots de Jeanne d'Arc. Ce recueil

deviendrait vite populaire ; il remplacerait, au moins, avec avantage ces petites collections d'inepties à un sou, que tout le monde connaît et qui, au lieu de relever le niveau intellectuel du peuple, ne font que l'abaisser.

La vierge inspirée et la guerrière nous offrent encore plus de sujets d'admiration que la paysanne. Et d'abord, d'où lui venait son inspiration? Elle n'a jamais varié là-dessus : jusque sur le bûcher, elle a soutenu que ses *voix*, comme elle disait, étaient de Dieu ; que saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, des saintes honorées tout particulièrement à Domremy, et qu'elle-même, sans doute, avait souvent invoquées dans son enfance, lui avaient ordonné à mainte reprise, avec des instances irrésistibles, d'aller trouver le roi à Chinon et de le mener à Reims pour le faire sacrer, après avoir battu les Anglais et délivré la ville d'Orléans, assiégée par eux. Ses voix lui avaient fait, ajoutait-elle, beaucoup d'autres révélations ; mais elle ne voulut jamais les communiquer. Elle dévoila cependant à Charles VII une des plus importantes, qui le concernait personnellement : elle savait par les messagers célestes, lui dit-elle, qu'il avait un jour demandé à Dieu dans une prière mentale, ignorée de tous, de lui apprendre s'il était vraiment le fils légitime du

dernier roi et l'héritier naturel du trône, fait dont les désordres tant reprochés à sa mère Isabeau de Bavière l'avaient amené à douter ; et, après qu'il eut avoué, plein de saisissement, qu'elle disait vrai, elle l'assura qu'il était bien le vrai souverain par sa naissance, qu'il devait défendre énergiquement ses droits et aller se munir, dans la cathédrale de Reims, de l'onction sainte, seule capable de les consacrer.

C'est là ce fameux secret qui exaspérait tant les Anglais, lesquels eussent tout donné pour le connaître, et qui est à lui seul la démonstration éclatante de l'origine divine de sa mission. Mais ce n'est pas seulement cette démonstration qui résulte de là : en y regardant de près, c'est celle de la nécessité du sacre ; c'est aussi la reconnaissance du principe de l'hérédité monarchique, c'est la sanction donnée à ce principe par Dieu lui-même ; c'est . . . Mais je m'arrête : voilà qu'après avoir montré que Jeanne était une dévote, j'allais maintenant insinuer que c'était une légitimiste ; et ce ne serait peut-être pas très opportun.

Cette mission de la Pucelle, la science moderne, qui explique tout, a voulu l'expliquer par des causes naturelles. Mais, de cet effort désespéré de la raison humaine contre le miracle qui l'étreint, qui

l'étouffe, qui la terrasse, est sorti un prodige nouveau, confirmant tous ceux dont l'histoire de Jeanne est pleine : la pure raison est devenue ici la déraison pure ; les savants ont divagué comme des ignorants ; la libre-pensée s'est vue enchaînée, subjuguée par l'évidence. En effet, qu'ont-ils trouvé, les philosophes, les physiologistes, et tous les adversaires du surnaturel, pour justifier leur audacieuse négation ? Ils ont dit : Jeanne était une hallucinée, une hystérique. Ce dernier mot résume toutes leurs explications. C'est bien commode, l'hystérie : avec elle, plus de miracles, plus de puissance supérieure, plus de phénomènes merveilleux ; l'in vraisemblable devient la loi ordinaire des choses. Il n'y a qu'un petit malheur : c'est que la nature et la conduite de notre héroïne étaient absolument l'antipode de celles des hystériques. Un écrivain qui a fait de cette question l'objet d'une étude spéciale, sur laquelle j'aurai à revenir, a réduit à leur juste valeur tous les systèmes imaginés par les docteurs matérialistes. Il n'a pas eu de peine à le montrer : autant les hystériques sont violentes, impudiques, incapables d'idées suivies, autant Jeanne était calme, chaste, persévérante dans ses desseins.

Le même auteur cite ailleurs une réponse topique faite par un abbé de ses amis à un médecin

qui lui soutenait que la Pucelle était une simple hystérique. « Venez avec moi à la Salpêtrière, lui disait ce docteur ; je vous montrerai vingt Jeanne d'Arc. — Soit, répondit l'abbé, allons-y ; et, si vous m'en trouvez une seule sur les vingt qui puisse nous rendre l'Alsace et la Lorraine, je me range à votre opinion. »

Il suffit, d'ailleurs, de voir l'héroïne à la guerre pour se convaincre de l'absurdité d'une pareille explication. Est-ce l'hystérie qui lui aurait appris la stratégie, la tactique, cette science toute spéciale, dont elle se montra tout à coup imbue à ce point, qu'un officier de l'armée française a pu récemment composer un livre des plus curieux intitulé *Jeanne d'Arc tacticien* ? Est-ce grâce à l'hypnotisme ou à la suggestion qu'elle aurait mis en fuite, par son seul aspect, des bataillons entiers, qu'elle aurait ramené les fuyards au combat, qu'elle aurait enlevé des bastilles imprenables ? Non, le mystère est beaucoup plus simple. « Entrez hardiment parmi les Anglais », disait-elle aux siens ; et elle y entra elle-même avec son étendard. « Combattez ; Dieu donnera la victoire ». Il la donnait, en effet, malgré l'infériorité du nombre, malgré les conditions les plus défavorables, malgré toutes les présomptions humaines ; et, miracle pour miracle, j'aime mieux croire à

ceux du bon Dieu qu'à ceux des folles de la Salpêtrière.

Le miracle ! Mais il est partout dans la carrière de la libératrice. Il l'enveloppe d'un bout à l'autre ; il est son élément, il est sa vie. De Domremy à Rouen, elle nage dans le surnaturel. Il faudrait donc nier son histoire tout entière ? Dès sa tendre enfance, il lui arrive, comme aux grandes extatiques, de ne plus toucher le sol. « Jeanne ! Jeanne ! lui crie un jour une de ses compagnes, je te vois voler au-dessus de la terre ! » Arrivée à Vaucouleurs, elle reconnaît Baudricourt, qu'elle n'a jamais vu. Arrivée à Chinon, à travers mille dangers, elle reconnaît Charles VII, qu'elle n'a jamais vu non plus, et qui se dissimule. A Sainte-Catherine de Fierbois, elle désigne, derrière l'autel, l'endroit précis où est enfouie la vieille épée dont elle veut se servir ; et l'épée sort de terre à la place indiquée. Sur la Loire, un vent violent arrête le convoi de vivres destiné aux Orléanais : à sa voix, le vent tourne et se met à pousser les bateaux avec une force irrésistible.

Et que de prophéties, réalisées de point en point, sortent journellement de sa bouche ! C'est la prise de la bastille des Tournelles, c'est sa blessure, c'est la mort de Glasdale, c'est l'entrée des troupes françaises dans Orléans, c'est l'expulsion totale des

Anglais, c'est sa capture, son supplice, que sais-je? A Lagny, le plus rare des prodiges, celui qu'il n'a été donné qu'aux plus grands saints d'opérer, la résurrection d'un mort, s'accomplit par son intermédiaire. Les jeunes filles du pays, la voyant arriver, se portent à sa rencontre pour la conjurer d'intercéder auprès de Dieu en faveur d'une pauvre mère au désespoir, dont le petit enfant vient d'expirer sans baptême. « Allez, mes amies, faites-le suivant son habitude, vos prières sont aussi bonnes que les miennes ». Mais, tout en disant cela, elle court elle-même à l'église, où le cadavre est déposé devant l'autel de Marie; elle se prosterne à côté de lui; elle prie, elle supplie: que l'enfant revienne au moins à la vie pour un instant, le temps de recevoir le baptême! — Et, tout d'un coup, voilà le petit corps qui remue; l'enfant s'éveille, il bâille trois fois, et, après que l'eau sainte a coulé sur sa tête, il se rendort pour jamais... Qui donc disait que Jeanne d'Arc n'avait pas fait de miracles? En est-il de plus significatifs? En est-il qui dénotent mieux la sainteté éminente? Et comment s'étonner, après cela, de la voir placer par Rome au rang des vénérables, en attendant mieux? Jeanne n'a été qu'une bonne patriote, prétendent les sectaires qui disputent aux catholiques cette gloire si pure. Eh bien! montrez-nous donc,



montrez-nous une seule de vos héroïnes laïques qui se soit signalée par un exploit pareil ! J'en connais qui ont donné la mort à des vivants ; je n'en connais pas qui aient rendu la vie à un mort. Vous avez l'ange de l'assassinat : nous avons l'ange de la résurrection, l'ange du salut.

Enfin, ce n'était pas assez pour elle de la double couronne des vierges et des thaumaturges : il lui fallait encore la couronne des martyrs. Martyre ! ne l'a-t-elle pas été du premier jour jusqu'au dernier ? Son supplice a commencé avec l'accomplissement de sa pénible tâche. Elle était née pour souffrir, et, comme toutes les victimes expiatoires, pour racheter, au prix des souffrances endurées par l'innocent, les fautes des coupables indignes de l'aurole de la pénitence. Elle souffrit, à Domremy, de ses luttes intérieures et de l'incrédulité de son entourage. Elle souffrit d'abandonner des parents chéris et de leur porter par son départ un coup mortel. Elle souffrit ensuite des obstacles et des avanies qu'elle rencontra sur son chemin, puis à la cour, puis à l'armée. Elle souffrit surtout dans les prisons des Anglais, qu'elle ne put échanger, malgré toutes ses instances, contre les prisons de l'Église, dans cette sombre tour de Rouen, où tous les cris mouraient étouffés, où les supplications les plus ardentes semblaient avoir peine à

---

percer l'épaisseur des voûtes pour s'élever vers le ciel. Elle souffrit longuement pendant ces insidieux interrogatoires, qui duraient des journées entières et torturaient son âme si droite, en attendant que l'on torturât son corps virginal, dans ces angoisseuses et mortelles séances, où ses juges, ses bourreaux déjà, la retournaient dans tous les sens, comme saint Laurent sur son gril. Elle souffrit, enfin, devant les apprêts du dernier supplice, devant l'abandon des siens, et sur ce bûcher ignominieux, d'où elle jetait aux échos impuissants les cris de détresse du divin Crucifié: « Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné »? Et ses saintes, pour la conforter, lui faisaient entendre la parole du Christ au larron pénitent: « *Hodie eris mecum in Paradiso*. Aujourd'hui, dans un instant, tu seras avec nous au paradis ». Que d'autres points de ressemblance on pourrait constater entre cette douloureuse passion et celle du Sauveur! Ah! oui, certes, Jeanne a été martyre, et martyre pour sa foi, pour son devoir, pour son pays. Cette couronne-là, du moins, personne ne la lui pourra contester.

---



## II

### LA NATIONALITÉ DE LA VIERGE DE DOMRÉMY.

Après avoir reconnu l'ensemble du caractère de cette admirable figure, descendons aux détails ; et d'abord, examinons d'une manière plus approfondie à quel pays elle appartenait par sa naissance.

Poser la question de la nationalité de la vierge inspirée qui a sauvé la France et la monarchie française, c'est presque lui faire injure ; c'est avoir l'air de méconnaître l'ardent patriotisme qui l'animait et d'ignorer la nature de sa mission. Elle a été pourtant discutée plus d'une fois, cette question singulière, et elle vient d'être résolue d'une manière définitive, à mon avis, par deux auteurs différents, dont le premier, trop modeste, n'est désigné par son nom qu'à la première et à la dernière page de sa brochure (1).

(1) *Recherches sur la nationalité de Jeanne d'Arc* (par M. l'abbé Nalot, chanoine honoraire à Saint-Dizier) ; Montreuil, 1894, in-12.

On sait qu'à l'époque de Charles VII la Lorraine n'appartenait pas à la France ; elle formait un État indépendant, gouverné par ses ducs, lesquels étaient alors affiliés au parti anglo-bourguignon et, par conséquent, les ennemis du roi légitime. Cependant Jeanne passe généralement pour avoir été originaire de cette contrée. « La bonne Lorraine », disent en parlant d'elle des textes anciens, et quelquefois la voix populaire. Les Lorrains actuels se font honneur de cette communauté d'origine, et l'on ne saurait trop respecter le sentiment qui les pousse à rattacher à leur pays celle dont le secours miraculeux nous a fait recouvrer autrefois nos provinces perdues. La vaillante fille aurait donc été pour les Français une étrangère, voire même une adversaire par le fait de sa naissance. Il y a là quelque chose de choquant, non seulement pour notre patriotisme, mais pour la simple logique.

Mais rassurons-nous ; ce n'est qu'un abus de langage. Jeanne est bel et bien née Française, et de toutes les façons. La seule circonstance qui ait pu engendrer une confusion, c'est que les prophéties qui annonçaient l'arrivée d'une libératrice, et, à leur suite, d'autres auteurs parlent d'une jeune fille originaire des *marches de Lorraine*. Ce mot a pu induire en erreur quelques contemporains ; il peut encore tromper les ignorants, mais non les gens

tant soit peu familiers avec la langue du moyen âge. « Cherchez dans le dictionnaire de Littré, dit M. l'abbé Nalot, et vous lirez que *marches* signifie frontières militaires. Comme la France comptait un certain nombre de marches, on distinguait les unes des autres en ajoutant à ce nom celui du pays voisin : ainsi l'expression *marches de Lorraine* voulait dire la frontière militaire de la France du côté de la Lorraine ». Ceci n'est pas seulement une explication plausible ; c'est l'exacte vérité.

Les partisans de l'origine lorraine ( car il y en a encore de sérieux, tels que Mgr l'évêque de Nancy et M. Lepage, ancien archiviste du département de Meurthe-et-Moselle ) allèguent aussi que le mariage de René d'Anjou, alors duc de Bar, avec l'héritière de Lorraine avait préparé *moralement* la réunion des deux pays, que Domremy, pays natal de Jeanne, dépendait du diocèse de Toul, ville située en Lorraine, qu'elle-même, étant dans son village, avait coutume de dire qu'elle voulait aller *en France*, etc. Mais, aujourd'hui encore, les paysans de certaines provinces éloignées ne parlent-ils pas d'aller en France quand ils veulent se rendre dans l'Ile-de-France ou simplement dans la région centrale de l'ancien royaume, comme les Parisiens de la banlieue annexée disent qu'ils vont à Paris lorsqu'ils viennent dans les anciens quar-

tiers de la capitale? Et la préparation lointaine de la réunion des duchés de Bar et de Lorraine, qui n'eut lieu qu'un demi-siècle après (car, tant que vécut René, les deux pays eurent leur vie propre et leur gouvernement particulier), pouvait-elle avoir un effet quelconque sur la nationalité des habitants, alors qu'on ne pouvait même pas prévoir si cet évènement se réaliserait un jour? Enfin n'a-t-on pas vu jusqu'à nos jours la circonscription de certains diocèses s'étendre à la fois sur deux États différents, vers notre frontière du nord, par exemple? Toutes ces raisons sont donc peu valables, tandis qu'au contraire celles qu'invoque M. l'abbé Nalot sont très fortes.

D'après le droit romain, dit-il, la nationalité d'une personne est déterminée par deux choses : les ancêtres et le sol natal (*jure sanguinis et jure soli*). Or, d'une part, Jacques d'Arc était né à Ceffonds, village de Champagne, près de Montier-en-Der, et sa famille paraît avoir habité cette province, qui était essentiellement française. D'autre part, Dormery dépendait de la châtellenie de Vaucouleurs, qui avait été achetée des seigneurs de Joinville par Philippe de Valois et réunie au domaine de la couronne par Charles V, de sorte que ce village appartenait doublement au roi, sans aucun intermédiaire; et, en effet, nulle part on ne voit la Pucelle

parler de son seigneur particulier. En revanche, elle parle constamment de *son* roi. Son langage, sa conduite sont ceux d'une vassale fidèle, aimant son prince d'un amour ardent, comme tous les Français d'autrefois ; et jamais elle ne fait allusion à la souveraineté du duc de Lorraine, qui à ses yeux n'est qu'un étranger. C'est à Charles VII qu'elle demande des faveurs pour les habitants de Domremy ; et c'est lui seul qui les accorde, lui seul qui fait en ce lieu acte d'autorité et de justice.

Déjà M. Luce avait élucidé ce point d'histoire et s'était prononcé, en connaissance de cause, pour l'origine française de Jeanne (1). Seulement M. Luce paraît avoir hésité sur la question de savoir si Domremy était territoire champenois ou barrois ; question délicate s'il en fut, car au milieu du bourg passe un ruisseau qui sert précisément de limite entre le comté de Champagne et une enclave cédée jadis en fief par les rois de France aux ducs de Bar. La maison de la Pucelle, qui s'est heureusement conservée, comme l'on sait, se trouve bien sur la part champenoise, avec la plus grande partie du village. Mais elle est au bord du ruisseau, et les gens du pays ont certifié que le cours de celui-ci avait été modifié au siècle dernier par des tra-

(1) *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. 1, p. 263 et suiv.



vaux de voirie ; ce qui annulerait la preuve tirée de la situation actuelle de la maison. A cela les Champenois répondent que le ruisseau a changé de lit plusieurs fois et qu'on n'a sans doute fait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, que rétablir l'ancien état de choses.

Le mieux est de laisser de côté cet argument par trop fragile et de chercher ailleurs la vérité. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Nalot. Ses investigations l'ont cependant conduit à ce résultat, que Jeanne était réellement champenoise. Il s'appuie principalement sur le privilège octroyé par Charles VII aux habitants de Domremy, le 31 juillet 1429, et où les villages de Greux et de Domremy sont dits appartenir au bailliage de Chaumont-en-Bassigny, qui formait partie intégrante de la Champagne, et sur d'autres textes analogues. Jeanne elle-même a déclaré dans son procès qu'elle était née à Domremy *de Greux*, indiquant par là que les deux paroisses n'en faisaient qu'une : or, Greux était notoirement territoire champenois, et peut-être même (c'est une hypothèse que je me permets d'ajouter aux raisonnements de l'habile critique) n'a-t-elle employé cette expression que pour distinguer la partie champenoise de Domremy de la partie barroise.

Ce point, d'ailleurs, est secondaire. L'essentiel est que la nationalité française de la Pucelle soit

hors de conteste, et elle l'est. Même si la maison de son père eût été située dans ce qu'on appelait le *Barrois mouvant*, c'est-à-dire dans l'enclave dont j'ai parlé, elle serait née la sujette du roi de France. Elle eût été sa vassale au second degré, au lieu de l'être au premier; mais, dans ce cas, la mention ou la trace de son seigneur immédiat se retrouverait certainement, comme je le disais, parmi les pièces de son procès. Que la Champagne et le Barrois continuent, s'ils le veulent, cette polémique, à l'exemple des antiques cités qui se disputaient l'honneur d'avoir donné naissance à Annibal, ou des villes de Palerme et de Catane, qui prétendent l'une et l'autre avoir été le berceau de sainte Agathe, autre vierge et martyre : ce sont là des querelles de clocher, prouvant par dessus tout la popularité du personnage qui en est l'objet. Au point de vue de la patrie française, *causa finita est*.

Telle est aussi la conclusion de M. l'abbé Étienne Georges, de Troyes, qui, après avoir traité le sujet dans plusieurs études particulières, vient de renouveler le débat et de résoudre le problème dans un gros volume intitulé *Jeanne d'Arc considérée au point de vue franco-champenois* (1); titre

(1) Paris, Lechevalier, 1894, in-8°.

que je reproduis en réservant mon appréciation sur sa forme. Sans faire de cette question l'unique objet de son livre, il a résumé très impartialement les arguments des partisans de l'origine lorraine et ceux des défenseurs de la thèse opposée; et ce simple exposé suffit pour donner une fois de plus gain de cause aux derniers.

Domremy, dit-il, faisait, d'après les Lorrains, partie intégrante de l'ancienne Austrasie, devenue, après le morcellement de l'empire de Charlemagne, la *Lotharingie*. Ce village ne fut séparé de la Lorraine que deux siècles plus tard, lorsque le comté ou duché de Bar en fut détaché tout entier en faveur du prince Louis de Montbéliard, et cette séparation cessa même au XV<sup>e</sup> siècle, par suite de la réunion des deux duchés dans une seule main. Les rois de France, devenus suzerains des comtes de Bar par le traité de Bruges, en 1301, n'exercèrent à Domremy qu'une juridiction supérieure et accidentelle, en cas d'appel.

Certains actes semblent prouver que tout le village dépendait du Barrois, et que le ruisseau des Trois-Fontaines ne le divisait nullement, comme on l'a dit, en deux portions distinctes, relevant toutes deux d'un État différent. De plus, d'après la coutume de la contrée, les enfants suivaient la nationalité de la mère, et non celle du père. Par

conséquent, Jeanne, étant Barrisienne tant par son lieu de naissance que par sa condition de famille, était en même temps Lorraine. D'ailleurs, si elle eût été champenoise, elle eût été sujette des Anglais, qui étaient maîtres de la ville de Troyes et des principales cités de la province ; ce qui justifierait d'une certaine manière ces derniers de l'avoir condamnée et exécutée.

La Lotharingie, répondent les Champenois, englobait tout le nord-est de la France : elle ne répond nullement au duché de Lorraine. La réunion de ce dernier avec le Barrois, dans les mains de René d'Anjou, n'implique nullement une fusion ; les deux fiefs demeurèrent toujours distincts, l'un sous la suzeraineté de l'empire, l'autre sous celle de la couronne de France. Jeanne d'Arc, pour se rendre de Vaucouleurs à la cour ducale de Lorraine, dut se munir d'un sauf-conduit, comme toutes les fois qu'on s'aventurait en pays ennemi, ou simplement en terre étrangère. On a surtout, en faveur de son origine champenoise, ses propres réponses aux juges de Rouen : « Je suis née à *Domremy de Greux ; à Domremy qui ne fait qu'un avec Greux* ». Or, Greux dépendait notoirement de la province de Champagne et du bailliage de Chaumont, nul ne l'a contesté. Guillaume Cousinot, son contemporain, écrit aussi qu'elle était

« native d'un village nommé Domremy, de l'élection de Langres, *tout un avec le village de Greux* ».

Le récit anonyme récemment découvert au Vatican place son berceau aux environs de Vaucouleurs, *près de Lorraine* (version analogue à celle qui la fait venir des *marches* ou des frontières de Lorraine). L'article visé de la coutume ne s'appliquait qu'à la noblesse, et n'avait d'autre but que de fixer la hiérarchie féodale. Le cours du petit ruisseau des Trois-Fontaines, paraissant avoir varié, ne peut fournir, comme on l'a vu, un argument bien solide. Mais l'exemption d'impôts accordée par Charles VII aux compatriotes de Jeanne prouve bien que sa juridiction s'exerçait pleinement et directement sur eux. Quant au dernier argument invoqué par les Lorrains, sa nullité apparaît au premier coup d'œil. Fallait-il donc, parce que l'ennemi s'était emparé d'une province, lui obéir et renoncer à toute résistance? Ce serait le renversement de toutes les règles du patriotisme; ce serait la légitimation de toutes les violences.

Donc, la Pucellen'était certainement pas Lorraine, et, même en admettant qu'elle fût Barrisienne, elle appartenait au Barrois mouvant de la couronne, non au Barrois lorrain; mais elle était plus probablement Champenoise. De toute façon elle se trou-

vait la sujette de Charles VII ; elle était doublement française, de naissance et de cœur.

Toutefois, M. l'abbé Georges met dans ses conclusions une modération remarquable, je dirai même une timidité excessive :

« Si de l'ensemble de tous ces documents et de tous ces témoignages, dit-il, les règles sévères de la critique ne nous permettent pas, dans l'état actuel de la question opiniâtrement agitée entre la Lorraine et la Champagne, de nous prononcer d'une manière absolue, du moins ne nous sera-t-il pas refusé de dire que de graves vraisemblances et même des inductions très sérieuses existent en faveur de notre province natale. Sans contester à la Lorraine les affinités qu'elle revendique avec l'héroïque libératrice, nous restons persuadé, comme Henri Wallon, que Jeanne d'Arc naquit en terre de France. Une Française seule pouvait entendre au fond de son cœur le cri de cette nation qui, malheureusement tombée entre les griffes du léopard anglais, se débattait dans les trânes de l'agonie ».

Jeanne est si bien considérée aujourd'hui comme appartenant à la Champagne, qu'un autre ecclésiastique, le P. Pernin, des Oblats de saint François de Sales, vient de consacrer une étude spéciale à ses rapports avec cette province. Il s'est

borné, il est vrai, à un épisode; mais cet épisode crée encore un nouveau lien entre la libératrice et sa province natale. Il s'agit du séjour de la guerrière victorieuse dans la capitale de ce comté et de l'occupation de celle-ci par l'armée royale que la Pucelle dirigeait (1). L'auteur a recueilli dans le journal du siège, dans les chroniqueurs contemporains, dans les pièces du procès tout ce qui concerne la reddition de la ville de Troyes à son souverain légitime, et, comme il le dit lui-même, il a simplement mis les textes bout à bout, en les reliant toutefois par un peu de ciment et en modernisant certaines expressions difficiles à comprendre. Il est arrivé, par ce système, à ne faire qu'une brochure, mais une brochure appuyée sur des bases solides et sur des autorités scrupuleusement citées au bas de chaque page. Son récit rectifie et complète avantageusement ceux de deux historiens locaux, Boutiot et Carré, qui ne s'étaient pas assez mis en garde contre une idée préconçue. « Gênés l'un et l'autre par l'extraordinaire qui entoure cette victoire inopinée et humainement inespérée, ils se sont trop attachés à en rechercher des explications toutes politiques, oubliant que tout est merveilleux dans la vie de

(1) *Jeanne d'Arc à Troyes*; Paris, *Annales Salésiennes*, 1894, in-8°.

Jeanne et qu'en voulant trop expliquer on court risque d'atténuer la vérité ». Cette dernière parole s'applique admirablement à certains historiens de l'héroïne. Mais j'aurai plus loin l'occasion de dire ma pensée à ce sujet.

L'opuscule que je signale ici n'est donc nullement conçu dans cet esprit d'*atténuation*. L'auteur nous montre sous son vrai jour la mission de la Pucelle, et nous explique notamment l'origine de ses relations avec le frère Richard, qui ne commencèrent qu'à Troyes, quoi qu'on en ait dit. Les prédications de ce religieux, qui avait déjà des tendances françaises, avaient ébranlé la population de la ville et alarmé les autorités anglo-bourguignonnes. A l'approche de Jeanne, les craintes augmentèrent, et la curiosité redoubla.

Le Cordelier voulut voir de près cette héroïne dont on parlait tant, et qui aurait accompli en si peu de temps de si grandes choses. Il voulut se rendre compte par lui-même si elle venait de Dieu ou si elle venait du diable ; d'autre part, maintes bonnes gens de Troyes le priaient de les tirer du même doute. Frère Richard quitta donc la ville et s'en vint au-devant de l'armée royale, vraisemblablement jusqu'à Saint-Phal, où elle était campée. Il se fit conduire à la Pucelle.

Du plus loin qu'il l'aperçut, frère Richard se



mit à faire de grands signes de croix et à jeter de l'eau bénite dans sa direction, afin de conjurer l'esprit mauvais, s'il y en avait quelqu'un en elle. Jeanne, s'étant avancée, lui dit en souriant, avec ce parler *mol et doux* qui lui était habituel : « Approchez hardiment, je ne m'envolerai pas ». Et, en réalité, Jeanne ne s'envolait point. Elle venait donc de Dieu. Et frère Richard, dans sa foi profonde, tomba à deux genoux aux pieds de l'envoyée de Dieu. Jeanne, confuse de voir un prêtre lui rendre un tel hommage, tomba pareillement à genoux, lui demandant sa bénédiction. Ils se relevèrent ensuite et s'entrefirent grande chère et grande révérence, et parlèrent longtemps ensemble.

La scène est charmante, et cette première entrevue fut certainement une des causes déterminantes de la reddition de la ville. Quand le religieux en rapporta le récit aux habitants, ils s'écrièrent tout d'une voix : « Vive le roi Charles de France » ! Dès lors, la municipalité bourguignonne n'était plus de force à lutter contre le courant populaire.

C'est ainsi que le seul aspect de la messagère céleste paralysait ses adversaires et convertissait les sceptiques. Les Champenois surtout ne pouvaient lui tenir rigueur, et nous trouverions encore dans ce fait, si c'était nécessaire, une nouvelle preuve des liens qui l'unissaient à ce pays.

### III

#### INSPIRATION OU HYSTÉRIE ?

---

L'opinion des catholiques, qui, dès le premier jour, ont cru à l'inspiration divine de la Pucelle, a, depuis quelques années, gagné beaucoup de terrain et aussi beaucoup de force. Les systèmes opposés, depuis celui d'Henri Martin, qui a voulu faire de notre héroïne nationale l'organe inconscient du vieil esprit celtique, jusqu'à celui de Siméon Luce, qui a cherché les origines de sa mission dans les influences ambiantes et dans un concours de causes secondes, sont devenus, au contraire, tout à fait insuffisants, même aux yeux de la science matérialiste. Un seul de ces systèmes est encore retenu par ses adeptes comme expliquant parfaitement l'œuvre de Jeanne. Les phénomènes de l'hypnotisme ont ouvert une nouvelle voie à la libre-pensée; elle s'y est précipitée tête baissée, sans prévoir à quelles impossibilités, à quelles infranchissables barrières elle allait se

heurter de ce côté. A ses yeux, l'hystérie, la névrose, l'extase artificielle donnent la raison suprême des choses incompréhensibles et d'apparence surnaturelle. On ne connaît encore que bien imparfaitement la nature et les conséquences de ces affections morbides; mais cela ne fait rien: l'explication est si commode! L'hypnotisme produit tout, mène à tout... « Voilà pourquoi votre fille est muette ».

M. de Bourbon-Lignières a senti qu'il fallait porter la lutte sur ce terrain. Aussi, dans les compléments importants ajoutés à la nouvelle édition de son *Étude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie* (1), s'est-il occupé surtout d'élucider le côté scientifique, ou soi-disant tel, de la question controversée. Il a étudié dans ce but les œuvres des spécialistes, le traité de Gilles de la Tourette sur l'*Hypnotisme et les états analogues*, le livre de Charles Richet sur l'*Homme et l'intelligence*, les travaux techniques du docteur Pitres sur l'hystérie et l'hypnotisme, les recherches du docteur Despine sur la folie considérée au point de vue physiologique; dans le camp opposé, il a compulsé les écrits du P. Bonniot sur *le Miracle et ses contrefaçons*, de l'abbé Méric sur *le Merveilleux*

(1) Paris, Lamulle et Poisson, 1894, in-12.

*et la science*, etc.; et il est arrivé armé de toutes pièces sur le lieu du combat. Je ne le suivrai pas dans sa réfutation de toutes les théories qui tendent à expliquer la mission de Jeanne, soit par un génie supérieur, soit par l'influence de l'enthousiasme ou de l'exaltation sur ses contemporains et sur elle-même, soit enfin par l'illumination, ou par cette prétendue folie qu'on a nommée assez irrévérencieusement la théomanie. Je me contenterai de revenir sur la partie nouvelle de sa démonstration, dont j'ai déjà dit un mot, et je lui demanderai simplement ce qu'il faut penser du système en question.

Un journaliste, cité par l'abbé Lelong dans son opuscule intitulé *La Vérité sur l'hypnotisme*, résumait ainsi l'opinion des partisans de cette explication: « Nous nous rendons parfaitement compte de l'état réel de Jeanne, par ces temps d'hypnotisme, de suggestion, d'expériences à la Salpêtrière et du traitement scientifique de la névrose. Nous nous doutons bien que ses hallucinations dans le bois de Domremy, ses extases à la chapelle, ses prostrations (?) dans la maison paternelle, et aussi sa mission, étaient le résultat d'un tempérament maladif ».

En d'autres termes, elle était sous l'influence de la grande hystérie. Mais les phénomènes présentés

par cette affection ont-ils le moindre rapport avec l'état de la Pucelle ?

L'hystérie, sous sa forme la plus accusée, offre dans ses accès trois périodes distinctes, dont Charcot a démontré la régularité. Le premier est analogue à l'attaque d'épilepsie ; il a pour symptômes la perte subite de la connaissance, des convulsions avec contraction et raideur des muscles, des chutes, des tremblements suivis d'un sommeil profond, mais court. Le second, qui débute quelques minutes après, est caractérisé par des mouvements acrobatiques prodigieux ; le corps se courbe en arc de cercle, la physionomie devient grimaçante, le visage respire la fureur. Enfin, dans le troisième, le calme succède à l'agitation, le délire apparaît, les hallucinations surviennent. Citez-nous donc, demande avec raison notre auteur, des témoignages authentiques signalant chez Jeanne d'Arc, à une époque quelconque de son existence, des accès semblables. « Trouvons-nous dans les souvenirs de ses compatriotes, des compagnons de ses luttes, de ses juges, ou plutôt de ses bourreaux, une preuve, une seule, qu'à tel moment de sa carrière la Pucelle ait donné le spectacle de ces scènes humiliantes et douloureuses ? Elles auraient singulièrement frappé les premiers, et leurs témoignages, malgré les dispositions particulières qu'on leur suppose,

n'auraient pas manqué d'en offrir quelques traces. Les guerriers y auraient vu un motif de plus en faveur de leur dédain et de leur opposition à l'héroïne dont le sexe et l'humble extraction révoltaient leur fierté. » Et quant aux juges de Rouen, « combien eussent triomphé, dans leur hostilité cruelle, ces pharisiens hypocrites et impitoyables, en rencontrant chez leur victime ces crises démoniaques, qui eussent donné une confirmation éloquente, pour les esprits de l'époque, à leurs accusations de sorcellerie et d'intervention satanique » !

Jeanne présente justement, au moral comme au physique, les caractères les plus diamétralement opposés à ceux de l'hystérie, et non seulement de la grande hystérie telle que je viens de la décrire, mais de la forme la plus bénigne et la plus ordinaire de ce terrible mal. Tandis que les pauvres femmes traitées à la Salpêtrière se distinguent, même en dehors des accès, par des troubles cérébraux, par une humeur mobile et fantasque, par une exagération visible dans toutes les impressions, par l'empire absolu de la passion sur la volonté, par un défaut complet de pudeur, par l'incapacité de suivre un raisonnement sérieux, la Pucelle nous est donnée par les témoins de son procès comme une jeune fille « prudente et chaste, mo-

deste et réservée, douce, bonne et simple, active et ardente à l'ouvrage, constante au travail, passant, suivant les nécessités des circonstances et le désir de ses parents, des occupations intérieures de la maison et des soins domestiques aux rudes travaux des champs, dont aucun ne fatiguait sa robuste nature et ne rebutait sa laborieuse énergie ; aussi persévérante qu'ardente dans la poursuite du grand dessein qui fait l'objet de sa mission, sans se lasser devant les délais qu'elle doit subir, ni se laisser décourager par les obstacles qu'on lui oppose ».

Ajoutons qu'il fallait que sa constitution fût bien solide et son tempérament bien sain, pour pouvoir rester à cheval durant six jours et six nuits consécutifs, comme l'atteste le correspondant de Philippe-Marie Visconti. Aussi a-t-on vu dans ce rare privilège plus qu'une preuve de vigueur naturelle. M. Wallon, d'ailleurs, avait déjà signalé les dispositions qui la peignent belle et bien formée, grande et forte, mais d'une force qui n'avait rien de viril, ayant conservé la voix douce de la jeune fille avec l'allure assurée de la femme arrivée à son entier développement.

On a voulu rattacher l'innocuité de sa chute, quand elle se précipita du haut de la tour de Beauvais, à des phénomènes d'anesthésie et d'anal-

gésie. Elle-même a pris soin de démentir cette version en déclarant qu'à la suite de cet accident elle était restée deux ou trois jours sans pouvoir boire ni manger, et qu'elle avait eu beaucoup de mal.

Une des causes principales de l'hystérie, d'après les spécialistes, est l'hérédité. Or, Jacques d'Arc et Isabelle Romée, sa femme, étaient de bons et robustes villageois, sains de corps et d'esprit, assez à l'aise pour recourir aux médecins s'il l'eût fallu, assez bien portants pour prendre part eux-mêmes aux travaux nécessités par l'exploitation de leur petit domaine. L'oisiveté, la vie sédentaire, les bals, les spectacles, les boissons excitantes, les romans pernicious, autres sources de cette déplorable maladie, il est inutile d'en parler à propos de leur fille. Celles qui sont habituées, comme elle l'était, à une vie dure et laborieuse sont précisément à l'abri du fléau, suivant l'observation d'un médecin anglais.

On a parlé de jeûnes prolongés. Cette pratique, s'il fallait en croire le docteur Landouzy, prédisposerait à la névrose. Mais c'est en vain qu'on chercherait à établir un rapport quelconque entre les abstinences de la pieuse jeune fille et ses visions, qui n'étaient pas, d'ailleurs, des visions proprement dites ni des hallucinations vagues, comme



celles que peut produire l'inanition, car elle entendait réellement ses voix, non dans l'état de somnolence, mais dans l'état de veille et de lucidité parfaite ; elle sentait le contact de ses saintes protectrices, elle les embrassait, et conservait précieusement les objets qu'elles avaient touchés. L'époque de ses jeûnes et celle des apparitions ne concordaient nullement. « Aviez-vous jeûné le jour où les voix vous ont parlé pour la première fois ? lui demande un de ses juges ? — Non », répond-elle, sans soupçonner la perfidie de la question. Ce détail prouve encore que ses accusateurs voulaient absolument trouver des explications physiologiques, tout comme les rationalistes d'aujourd'hui, et que, s'ils en avaient découvert une seule, ils n'eussent pas manqué de la faire valoir. Au reste, Jeanne ne dépassait pas, dans ses mortifications, les prescriptions de l'Église. Elle pratiquait fidèlement sa religion, mais ne poussait point à l'excès l'habitude des pratiques pieuses. C'était une sincère et fervente chrétienne ; ce n'était point une mystique. Ses voix l'engageaient à rester une bonne jeune fille (*bona juvenis*), mot très touchant dans sa simplicité, et qui disait tout : elle se contentait de leur obéir.

M. de Bourbon-Lignières entre dans beaucoup d'autres considérations, et se livre à une compa-

raison détaillée entre les différentes formes de l'hallucination et les entretiens de la Pucelle avec les messagers célestes. Les lignes qui précèdent suffiront pour montrer avec quelle patience, avec quelle louable minutie il a su creuser et retourner tous les sillons du champ ouvert devant lui. A des adversaires qui ergotent et qui abusent de l'argutie, il faut riposter avec une rigueur et une précision mathématiques ; il faut les suivre pas à pas et les serrer de près, en les poussant jusque dans leurs derniers retranchements. C'est ce que fait notre auteur. Quelques légères fautes de tactique sont incapables de détruire l'effet de sa belle et vigoureuse défense. Je ne saurais par exemple, être complètement de son avis au sujet de l'étendue de la mission confiée à Jeanne d'Arc. Sans doute, la plupart des historiens, et tout récemment encore le marquis de Beaucourt, en nous retraçant avec son abondante érudition le règne de Charles VII, ont soutenu l'opinion qui limite strictement cette mission à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims. Il est certain que c'était là le but immédiat et l'objectif principal que ses voix lui proposaient. On répond par là à cette objection des rationalistes, qui consiste à dire qu'en ne reprenant point la capitale et en ne chassant pas complètement les Anglais de France, elle n'a pas rempli

toute sa mission, et que, par conséquent, celle-ci est un rêve. M. de Bourbon-Lignières avoue lui-même qu'il est guidé par ce mobile et qu'en proclamant le complet accomplissement de son mandat, il croit servir la véritable grandeur de Jeanne d'Arc, lui restituer la plénitude de son esprit prophétique. Mais, si Jeanne avait annoncé le recouvrement de Paris et l'expulsion totale des envahisseurs, elle n'avait nullement dit que ce double couronnement de ses victoires serait opéré par elle : ainsi l'on ne saurait la prendre par ce moyen en flagrant délit d'imposture ou de fausse prophétie, pas plus que l'on ne pourrait imputer à Dieu de n'avoir pas soutenu jusqu'au bout sa mandataire.

Il y a un fait qui, dans cette question, domine tout. De qui Jeanne d'Arc tenait-elle sa mission ? De ses voix. Or, ses voix ont-elles cessé de se faire entendre après le sacre ? Non ; elle l'ont suivie, encouragée, inspirée jusque devant les juges de Rouen, jusque sur le bûcher. Donc il serait difficile de fixer le moment où elle aurait dépouillé sa qualité de messagère céleste pour redevenir une femme ordinaire, livrée à ses propres inspirations et à sa faiblesse naturelle. Nulle part elle n'apparaît aussi grande que dans son procès. Et l'on voudrait qu'elle n'eût plus été, à ce moment-là, le glorieux instrument de la volonté divine ! *Il faut que cela*

*soit ainsi*, lui disaient les saintes en parlant de sa captivité et de ses souffrances. Par conséquent, jusqu'à la dernière heure elle se tint, malgré ses rares défaillances, dans son rôle providentiel et dans l'accomplissement de sa mission libératrice. Comment prétendre, d'ailleurs, qu'en continuant la campagne contre les ennemis de la France, et même en allant au-devant du supplice, elle n'ait pas travaillé utilement et fructueusement au triomphe définitif de la cause nationale ? Le seul fait d'avoir avec eux une envoyée du Ciel, d'avoir pour eux une martyre valait pour les Français dix victoires.

Cette faveur extraordinaire témoignée à notre nation a été quelquefois un sujet d'étonnement. En se plaçant à un point de vue plus général, certains esprits philosophiques se sont presque scandalisés de voir le Dieu des nations prendre personnellement fait et cause, comme je l'ai dit plus haut, pour l'un des deux belligérants, dans une guerre où l'intérêt religieux ne semblait pas engagé ; et la protection particulière de la puissance céleste est devenue ainsi une objection contre la créature humaine choisie pour la manifester. Dans un chapitre spécial, qui est un de ses meilleurs, M. de Bourbon-Lignières a très judicieusement expliqué ce privilège et rétorqué cet argument. « Toutes les nations nous ont toujours regardés comme un

peuple providentiel, un second peuple de Dieu ; l'Église et la Papauté surtout ont vu et proclamé dans nos pères les glorieux instruments de la puissance divine. » Il est inutile de rappeler les « témoignages nombreux de cette bienveillance de l'Église et de cette admiration des peuples qui fait battre à chaque page de son histoire le cœur du Français chrétien ; et ces sentiments, si universels et si constants, n'étaient et ne pouvaient être l'effet du hasard, de l'erreur ou du caprice : ils étaient fondés sur une grande pensée, et sur les actes de notre histoire, qui la vérifiaient et la réalisaient à chaque période. Les peuples, dont l'instinct secret ne se trompe pas, quand ils ne se laissent pas séduire par les systèmes ou égarer par les passions, s'étaient accordés avec l'Église inspirée de Dieu pour comprendre que, si l'Être suprême et souverain peut agir sans le secours d'aucune coopération étrangère, il entre dans les plans de sa bonté pour les hommes de choisir parmi eux des instruments visibles de sa Providence dans la direction des choses de ce monde. Cet honneur, que Dieu fait aux individus, il le fait aussi à certaines familles, à certaines races ». Le tableau du rôle historique de la France montre assez qu'elle a été de tout temps le soldat de Dieu. On peut dire, sans aucun excès de chauvinis-

me, qu'elle méritait, non par elle-même, mais en raison de la place qui lui a été assignée dans le monde moderne, une intervention en sa faveur.

Et puis, qui sait ? La mission de cette nation privilégiée entre toutes n'est peut-être pas finie. Il lui reste sans doute quelques actions d'éclat à accomplir, et certaines déclarations de Jeanne d'Arc le donneraient à penser. La Sybille française, pour parler comme les Allemands, voyait, bien au delà de l'expulsion des Anglais, un triomphe sans pareil obtenu pour la chrétienté, triomphe coïncidant à la fois avec une délivrance de notre pays et une restauration de la papauté. Cet exploit tout à fait extraordinaire devait être accompli par les Français en compagnie de Jeanne elle-même. Quelques-uns de ses contemporains l'accusèrent, à ce propos, de fausse prophétie. D'autres, comme la célèbre Christine de Pisan, crurent qu'il fallait entendre cette prédiction du refoulement des Turcs. Mais la victoire de Lépante, si elle arrêta l'invasion mahométane, ne fut pas l'œuvre de la France. La Pucelle a donc voulu parler d'autre chose. La véritable interprétation de ses paroles semble avoir été entrevue par un des théologiens qui les ont reproduites : « Qui sait, écrit en toutes Lettres Martin Berruyer, si, dans l'avenir, les Fran-

çais ne doivent pas remporter encore avec elle un succès éclatant » ?

Oui, très **probablement**, c'est à l'avenir qu'il appartient de justifier la **parole de** Jeanne, et sa prédiction paraît se rapporter si **exactement** à la situation présente, aux grands évènements **attendus** par ses fidèles actuels, qu'il est permis d'en entrevoir la très prochaine réalisation. Notre future sainte, espérons-le, fera campagne avec nous lorsque son étendard brillera de nouveau à la tête de nos légions, et, par un prodige dépassant tous ceux qu'elle a opérés sur la terre, elle nous conduira comme nos pères à la victoire.

---

## IV

### LES MIRACLES DE LA PUCELLE.

---

Un des faits qui ont le plus étonné certaines personnes, dans la décision que l'Église vient de prendre à l'égard de la vénérable Jeanne d'Arc, c'est l'admission du caractère miraculeux de ses actes. Ce point vient d'être établi d'une manière plus que satisfaisante dans un nouvel ouvrage publié au sujet de la Pucelle par M. l'abbé Fesch, dédié à Mgr Coullié, archevêque de Lyon, ancien évêque d'Orléans, et honoré du suffrage du cardinal Parocchi, ainsi que de l'approbation de divers prélats (1).

Dans la première et dans la dernière partie de son livre, l'auteur prouve que Jeanne a été une vierge pieuse et une véritable martyre, ce qui suffirait déjà pour que l'on puisse l'inscrire sur le ca-

(1) *Jeanne d'Arc, vierge et martyre* ; Paris, Tolra, 1894, un vol. in-8° illustré.



talogue des Bienheureux. Ces deux qualités lui étaient depuis longtemps attribuées par la voix publique, et les faits sur lesquels s'appuyait celle-ci comptent aujourd'hui au nombre des plus notoires. Mais les miracles, mais le rôle de la thaumaturge, qui les reconnaissait, ou plutôt qui les connaissait ? Je sais d'honnêtes catholiques assez disposés, naguère encore, à les contester par ignorance ou par respect humain. A ceux-là, l'éclatante démonstration de M. l'abbé Fesch ouvrira complètement les yeux.

Tout d'abord, avant de prophétiser elle-même, la Vénérable a été prophétisée avant sa naissance, comme un autre Messie libérateur. Sans parler de la fameuse prédiction de Merlin, si populaire de son temps, et parlant d'une Pucelle qui devait sortir d'un *bois chenu*, voisin des marches de Lorraine, une pieuse femme, Marie d'Avignon, était venu annoncer à Charles VII que son royaume serait sauvé par une jeune fille, à laquelle étaient destinées des armes qui lui avaient été montrées dans une vision. Le fait est attesté par la déclaration de maître Jean Érault, professeur de théologie, qui le tenait de cette femme elle-même. Quant à la prophétie de Merlin, plus sujette à caution sur certains points, sa véracité est admise au sujet de celui-ci, par le grave dominicain Jean Bréhal, qui

prit une si grande part au procès de réhabilitation. « Il ne faut pas entièrement dédaigner, dit-il, ces vaticinations. Les prophéties de Merlin ne sont pas sans renom ; Sigebert a écrit : Merlin a dévoilé bien des évènements à venir, dont plusieurs ne peuvent être compris qu'après réalisation. Le Saint-Esprit est bien le maître de révéler des secrets à qui il lui plaît, ainsi qu'il l'a fait par la Sybille, par Balaam et d'autres personnage ». J'avoue toutefois, que le contexte de la prophétie est fort obscur et d'une interprétation difficile.

Une seule chose est claire et certaine, c'est que Jeanne était, en effet, native des marches ou des frontières de Lorraine et que, de la maison de son père, on voyait le *Bois chenu*, comme il est dit au procès. Bréhal cite encore une autre prédiction, disant positivement que le roi Charles, fils de Charles (affirmation de la légitimité de sa naissance, dont ce prince doutait lui-même), serait sacré à Reims par l'entremise d'une vierge au parler lent, au cou court, ayant un petit signe rouge derrière l'oreille droite. Il serait curieux de retrouver, dans les rares monuments iconographiques relatifs à la Pucelle, ces détails de sa constitution physique. Mais laissons ce point, qui ne concerne qu'accessoirement notre sujet, et venons-en aux

faits surnaturels qui signalèrent la vie même de la Vénérable.

« On lit dans les Actes des Saints, nous rappelle M. l'abbé Fesch, que la mère de saint Camille de Lellis, alors qu'elle le portait encore dans son sein, rêva, certaine nuit, qu'elle mettrait au monde un fils portant sur sa poitrine le signe de la croix et commandant à un bataillon d'enfants ornés du même signe. La mère de saint Dominique se vit, en songe, la mère d'un chien qui portait dans sa gueule une torche dont la flamme devait éclairer et embrâser le monde. » (Les prédicateurs du moyen âge sont, en effet, qualifiés par leurs contemporains de chiens aboyeurs, parce que leurs cris mettent le loup en fuite). Les mères chrétiennes reçoivent souvent de ces avis mystérieux, qui peut-être ont pour but des les prédisposer au sacrifice de leur enfant. Celle de Jeanne eut, elle aussi, un songe prophétique: elle rêva qu'elle enfantait un foudre de guerre. Jacques d'Arc fut lui-même averti dans son sommeil que sa fille partirait un jour avec des gens d'armes.

Le jour de l'Épiphanie, quand la Pucelle naquit, les paysans de la contrée furent saisis, raconte Perceval de Boulainvilliers dans une lettre au duc de Milan, d'une joie incompréhensible, sans motif appréciable, et les coqs fi-

rent entendre, à une heure indue, des chants inouïs, en battant des ailes pendant près de deux heures. Phénomènes étrangers encore à la personne de Jeanne, mais néanmoins bons à noter.

Dans sa tendre enfance, lorsqu'elle courait avec ses compagnes, il lui arrivait parfois, comme on l'a vu, de ne pas toucher le sol. Et le *Journal d'un Bourgeois de Paris* rapporte ce trait charmant, qui n'est pas un miracle, sans doute, mais qui rappelle singulièrement l'empire exercé sur les animaux par saint Martin, saint François d'Assise et d'autres thaumaturges : « Quand elle estoit bien petite et qu'elle gardoit les brebis, les oiseaulx des bois et des champs, quand les appelloit, venoient mangier son pain dans son giron, comme privés. » Son pouvoir sur les bêtes féroces a été également remarqué : jamais aucune d'elles n'approcha de son troupeau, jamais elle ne perdit une seule des brebis de son père, depuis l'âge de sept ans qu'elle en eut de temps en temps la garde. Ses apparitions commencèrent dans sa treizième année. Et, à ce propos, je dois enregistrer un fait singulier, absolument ignoré jusqu'à ce jour, et signalé tout récemment par un autre écrivain. Le P. Alfred Deschamps, de la Compagnie de Jésus, en retraçant les annales du culte de saint Martial

de Limoges (1), cet autre protecteur de la nation française et plus spécialement de l'Aquitaine, c'est-à-dire des provinces au sud de la Loire, a été amené à rapprocher cette mission des prières publiques adressées à l'illustre apôtre au moment de la plus grande détresse du royaume. Et il ne s'agit pas d'un rapport vague et indécis entre les deux faits. Qu'on en juge :

« En 1423, la situation semblait de plus en plus désespérée. De nouvelles défaites, éprouvées pendant la première année de son règne, avaient enlevé à Charles VII jusqu'au moindre reste de confiance ! L'échec funeste de Cravant préparait le désastre de Verneuil. La France agonisait.

« C'est alors que l'abbé de Saint-Martial annonça, au milieu de cette année même, une extraordinaire *ostension* du chef de l'Apôtre, que l'on préparerait sans retard et qui devait avoir lieu l'année suivante, en 1424... Le texte, fort édifiant, de cet appel chrétien et patriotique nous a été conservé par Bonaventure de Saint-Amable. Après un résumé des principaux faits de la vie de notre Apôtre, le prélat trace un tableau douloureux des malheurs du temps : L'orgueilleuse malignité de l'antique ennemi des hommes, dit-il,

(1) *L'apôtre saint Martial* ; Limoges, 1893, in-8°.

s'est épanchée de toutes parts ; elle a suscité des guerres et des divisions, qui ont enfanté plusieurs dommages irréparables et des maux infinis ; à tel point que la nacelle de Pierre elle-même flotte sur la mer des tribulations et des périls.

« Il rappelle ensuite la condition essentielle de la guérison de ces terribles maux et prie le tout puissant Dieu de la paix, qui apprenait à ses disciples à être doux et humbles de cœur, de disposer les fidèles à toute bonne œuvre. Enfin, il propose en ces termes le remède traditionnel dans les épreuves de la France :

« Or, parce qu'au temps de l'ostension générale du chef glorieux de saint Martial, apôtre, la clémence divine a coutume d'opérer très souvent, à son honneur, de beaux et très grands miracles..., *persuadé par les instantes prières de divers seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers*, de grande estime et considération, nous avons ordonné de faire une générale ostension de ce glorieux chef, *pour obtenir les choses susdites de Dieu*, par l'intercession du saint apôtre ».

Des indulgences exceptionnelles furent accordées à cette occasion. Des courriers spéciaux allèrent porter dans tous les coins du royaume, et jusqu'à l'étranger, la convocation de l'abbé de Saint-Martial. Au jour fixé, d'innombrables pèle-

rins accoururent à Limoges, et par la prière en commun, par leurs offrandes, par leurs sacrifices expiatoires, s'efforcèrent d'attendrir la miséricorde divine. Ce fut une manifestation nationale.

Or, quelques jours après, quelques semaines au plus, les *voix* se faisaient pour la première fois entendre à Jeanne d'Arc; le salut apparaissait à l'horizon.

En effet, le pèlerinage s'ouvrit le 8 juin 1424; Jeanne était alors dans sa treizième année, et c'est à ce moment de sa vie, c'est à cet âge, d'après les pièces de son procès, que les saintes commencèrent à se manifester à elle, *quasi horâ meridianâ, tempore æstivo*, vers midi, dans la saison d'été. Si l'on veut prendre à la lettre cette indication : *tempore æstivo*, c'est dans les jours qui suivirent le 20 juin que sa mission lui fut donnée.

Pour les sceptiques, il ne peut y avoir là qu'une coïncidence fortuite. Mais les croyants y verront une nouvelle preuve de la puissance de la prière et une application de cette loi éternelle qui veut que l'homme collabore, pour ainsi dire, à l'œuvre de la Providence et provoque son intervention.

Il est probable que, parmi les seigneurs séculiers qui demandèrent l'ostension solennelle des reliques de saint Martial dans le but d'obtenir une

marque spéciale de sa protection, sachant qu'en pareille circonstance il ne la refusait jamais, il y en eut qui agirent au nom de Charles VII lui-même ; car ce prince était venu, quatre ans auparavant, prier sur le tombeau du saint avec une ferveur inusitée, il y avait ensuite envoyé la reine Marie d'Anjou, sa femme, et il y revint en personne au mois de mars 1439, pour rendre grâces de ses victoires. C'est alors qu'il unit les lis à l'image nimbée du vénéré patron de la ville de Limoges, sur l'écusson de celle-ci ; alliance justifiée par le service signalé qu'il avait reçu de lui.

Revenons maintenant au livre de M. l'abbé Fesch. Le caractère miraculeux des apparitions de Jeanne est trop évident, il a été trop victorieusement démontré à plusieurs reprises, et par les maîtres de la critique, pour que je m'arrête à l'établir de nouveau avec lui. Je me borne à observer qu'avec les premières visions de la Pucelle, nous entrons en plein dans le domaine surnaturel ; jusqu'au jour de sa mort, elle n'en sortira plus.

Suivons-la d'abord à Vaucouleurs. Elle va trouver Baudricourt : elle ne l'a jamais vu ; elle le reconnaît cependant sans hésiter, comme plus tard elle reconnaîtra le roi au milieu de sa cour. Le capitaine ne veut pas l'écouter ; il résiste. Alors elle lui révèle la défaite éprouvée à Rouvray, le jour même,



par les troupes royales : il n'en faut pas moins pour obtenir son concours. Cette révélation et celle de la journée des Harengs, qu'elle communiqua également à Baudricourt pendant son séjour à Vaucouleurs, firent une grande impression sur l'esprit de ses examinateurs, à Chinon.

En se rendant à cette dernière ville, elle ne rencontre sur sa route aucun obstacle, malgré le voisinage des bandes de pillards. Une embuscade est dirigée contre elle : les hommes qui la composent sont réduits à l'immobilité. Elle arrive saine et sauve, à travers mille dangers, après onze jours de marche. Elle n'avait, d'ailleurs, jamais douté un seul instant du succès de son périlleux voyage.

A son entrée dans le château de Chinon, elle est interpellée grossièrement par un homme à cheval, qui accompagne ses propos d'un jurement : « Ha ! en nom Dieu ! tu le renyes, lui dit-elle, et tu es si près de la mort » ! Moins d'une heure après, cet homme tombait à l'eau et se noyait.

La scène de la reconnaissance du roi est présente à toutes les mémoires. Elle comporte un double prodige : l'affirmation de l'identité de Charles VII, la révélation du secret de sa prière mentale et de sa légitimité, révélation qui demeure un des faits les plus stupéfiants des annales de l'humanité, en même temps qu'une des preuves les

plus convaincantes de la mission divine assignée à la vierge de Domremy. Pierre Sala, qui raconte cette scène en détail, est le témoin auquel on doit également le récit de l'entrevue du roi avec la fausse Jeanne d'Arc, entrevue qui commença de même pour finir d'une façon tout opposée.

Il est difficile de nier le caractère miraculeux de ces deux traits que j'ai déjà rappelés : la découverte de l'épée de Fierbois, enfouie derrière l'autel, et trouvée à l'endroit précis désigné par la Pucelle; l'apaisement du vent violent qui empêchait un convoi de vivres d'arriver par la Loire jusqu'aux Orléanais, pendant le siège de leur ville. Jeanne elle-même a déclaré, dans une de ses réponses, que ce dernier fait était une faveur céleste et que Dieu avait voulu protéger les assiégés « à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne ». En effet, non seulement le vent s'apaisa, mais il tourna en sens contraire et poussa tout d'un coup les bateaux avec autant de force qu'il en avait mis à les faire reculer. Un deuxième convoi, amené de Blois, à travers la Beauce, par le maréchal de Boussac, entra dans Orléans à la barbe des Anglais sans qu'ils fissent un mouvement pour l'arrêter, parce que la pieuse héroïne était venue à sa rencontre.

Au moment de l'assaut de Saint-Loup, avertie

par ses voix au milieu de la nuit, elle se lève précipitamment, saute sur le cheval d'un page, et se rend au galop sur le lieu du combat, sans même en savoir le chemin. Le même jour, veille de l'Ascension, elle annonce que le siège sera levé cinq jours après et qu'il ne restera plus un seul ennemi devant la ville; ce qui se réalise ponctuellement.

Les officiers ne veulent pas entendre parler d'une sortie : elle force les troupes à marcher à l'assaut de la bastille des Tournelles; puis, voyant la victoire longue à venir, elle se retire à l'écart dans une vigne, prie durant un demi-quart d'heure, et, lorsque les soldats désespérés sont sur le point de battre en retraite, elle leur déclare que la bastille sera enlevée ce jour-là même : ils reprennent l'offensive, et, contre toute attente, l'évènement lui donne raison. Un détail plus précis encore : « Donnez-vous garde, dit-elle à un gentilhomme, quand la queue de mon estandart touchera contre le boulevard. » Au bout d'un instant : « Jeanne, la queue y touche, crie l'officier. — Alors entrez; tout est vôtre. » Et aussitôt la bastille est prise d'assaut.

Des témoins affirment qu'au moment de la lutte finale on vit une blanche colombe voltiger au-dessus de sa bannière. Quelques soldats ennemis aperçurent en même temps deux prélats en habits

pontificaux (saint Aignan et saint Euverte, évêques d'Orléans) faisant le tour des remparts comme pour les protéger. La bataille de Constantin contre Maxence n'offre pas un épisode plus saisissant. Au reste, les Anglais, à l'apparition de la Pucelle, étaient glacés de terreur et se sentaient littéralement paralysés. Auparavant, disait Dunois, cent hommes d'armes anglais venaient à bout de cinquante Français; à présent, c'est absolument le contraire. Les redoutables archers d'Angleterre étaient si forts, qu'il n'a pas fallu moins que le miracle pour les faire reculer. Être battu par le Ciel, voilà une défaite qu'on peut avouer et qui n'a rien de déshonorant. Aussi les Anglais d'aujourd'hui ont-ils eu le bon esprit d'abjurer toute rancune contre leur invincible ennemie.

D'Orléans à Reims, les prodiges ne se comptent pas. Jeanne recommande que l'on profite de son secours, car elle ne durera qu'un an, pas beaucoup plus : du 8 mai 1429 au 23 mai 1430, jour où elle devait être capturée à Compiègne, il s'écoulera un an, pas beaucoup plus. A Jargeau, l'étendard de Jeanne repousse encore, à lui seul, les Anglais victorieux; elle sauve la vie au duc d'Alençon, comme elle l'avait promis à sa femme; elle-même, montée sur une échelle au moment de l'assaut, est atteinte d'une grosse pierre à la tête :

elle est renversée, mais non blessée. A la veille de la journée de Patay, elle dit aux cavaliers : « Ayez tous de bons éperons. — Que dites-vous ? Nous prendrons donc la fuite ? — Non, ce sont les Anglais qui fuiront, et vous les poursuivrez sans perdre un seul des vôtres ». M. Joseph Fabre a vu là une gasconnade du chevalier d'Armagnac, trouvant invraisemblable que pas un Français n'ait été tué dans une rencontre où les Anglais laissèrent au moins deux mille morts sur le champ de bataille ; mais ce fut une poursuite plutôt qu'un combat, l'ennemi ayant immédiatement tourné le dos. Devant Troyes, l'armée royale, manquant de vivres, est sur le point de se retirer : « N'ayez peur, dit-elle, demain vous aurez la ville. » Et ce fut fait. A coup sûr, de telles paroles étaient faites pour enflammer l'ardeur des combattants ; mais qui oserait soutenir qu'elles fussent suffisantes pour les faire vaincre ?

A partir de Melun, elle a la vision plus nette de sa capture prochaine ; ses voix l'en entretiennent journellement, sans lui faire connaître l'heure : elle annonce seulement que ce sera avant la Saint-Jean. Elle prédit aussi qu'elle sera trahie, vendue, suppliciée. En attendant, Dieu veut bien opérer par elle le plus éclatant des miracles. Ni plus ni moins que l'illustre patronne de Paris, on la voit res-

susciter un enfant. J'ai raconté plus haut ce trait stupéfiant. Il n'avait pas été mis suffisamment en lumière jusqu'à ce jour, et certainement c'est un de ceux qui ont dû frapper le plus vivement la Sacrée Congrégation des rites lorsque les motifs de la demande de canonisation lui ont été exposés.

Il y a, toutefois, deux points qui ont éveillé l'attention de la critique rationaliste, et sur lesquels M. l'abbé Fesch ne donne pas, à mon avis, des éclaircissements assez explicites. Jeanne avait prédit deux évènements qui, suivant quelques-uns des adversaires de sa mission surnaturelle, ne se sont pas réalisés : elle ne devait pas être délivrée (c'est-à-dire quitter la terre pour le ciel) avant d'avoir vu le roi des Anglais, et le duc d'Orléans devait être mis en liberté par son intervention. Sur le premier point, on peut affirmer sans crainte que le jeune Henri VI, arrivé à Rouen le 29 juillet 1430, vit nécessairement la Pucelle ; on ne l'avait même amenée dans cette ville que pour cela. Sur le second, l'explication paraît plus difficile. Il est certain que Jeanne ne délivra pas directement le duc d'Orléans, malgré tous ses efforts en sa faveur, puisque ce prince ne revint de captivité qu'en 1440. Aussi, dans son procès, l'assesseur lui demanda-t-il, pour la prendre en défaut : « Est-ce que vos voix ne vous avaient pas dit que vous

feriez assez de prisonniers pour racheter le duc d'Orléans, ou que vous passeriez la mer pour aller le chercher? — Oui, répondit-elle, et moi je le dis au roi, en lui demandant de me laisser traiter de tous ces seigneurs d'Angleterre qui étaient alors prisonniers. — Comment se fait-il, alors, que le duc soit encore captif? — Si j'avais duré trois ans sans obstacle, j'aurais délivré le duc. »

Il est donc permis de croire que cette prophétie était conditionnelle, et en même temps l'on peut répondre que la première des deux éventualités annoncées ici par les voix s'est réalisée dans une certaine mesure; car, par le fait, le duc d'Orléans fut racheté et délivré grâce à la détresse où les succès de l'héroïne française avaient plongé les Anglais, qui se virent contraints d'accepter une rançon refusée jusque-là. Les termes de la prédiction, qu'on ne trouve que dans la bouche de l'un des juges prévaricateurs, n'ont peut-être pas été reproduits très exactement par lui. En tout cas, les contemporains, et notamment le frère Jean Seguin, qui a déposé sur le fait en question, considéraient la parole de la Vénérable comme accomplie, sur ce point comme sur les autres. Il en était sans doute de même que pour la reprise de Paris et l'expulsion totale des Anglais : elle avait déclaré

que ces heureux résultats seraient atteints dans un délai prochain ; elle n'avait nullement affirmé qu'ils le seraient par elle personnellement. Et cependant l'on pourrait soutenir qu'ils furent, jusqu'à un certain point, son ouvrage.

Les admirables réponses faites par la Pucelle à ses juges, sa présence d'esprit, son courage devant la torture et le bûcher sont des phénomènes presque aussi prodigieux que son incontestable supériorité dans la conduite des opérations militaires. Si elle paraît avoir compté, presque jusqu'au dernier moment, sur sa sortie de prison, c'est que ses voix, pour ne pas trop l'effrayer sans doute, ne spécifiaient pas quel genre de délivrance l'attendait. Mais le don de prophétie lui fut conservé jusqu'à la fin, car elle prévint très clairement ses bourreaux du châtement qui les menaçait, et qui les frappa, en effet, les uns après les autres : Cauchon mourut entre les bras de son barbier, d'un coup de rasoir ou d'une apoplexie foudroyante ; d'Estivet, ivre-mort, se noya dans les fossés de Rouen ; Nicolas Midi fut atteint de la lèpre ; Jean Lemaitre disparut le lendemain du supplice et ne reparut jamais ; Loyseleur, le Judas de cette nouvelle Passion, fut aussi étouffé par l'apoplexie. Quant à leur tendre victime, son cœur demeura intact au milieu des flammes, et, au moment où son âme vir-



ginale abandonnait son enveloppe mortelle, un des bourreaux, un homme d'armes anglais, vit une colombe blanche s'envoler du bûcher vers la « douce France »...

---

## V

### JEANNE D'ARC FUT-ELLE ABANDONNÉE PAR LA ROYAUTE ET BRULÉE PAR L'ÉGLISE ?

---

Des faits récents donnent à cette double question une nouvelle actualité. Je ne m'attarderai pas à les rappeler : je me bornerai à rétablir en quelques mots la vérité outragée.

Et d'abord, la personne de Jeanne d'Arc a-t-elle été l'objet d'un abandon volontaire de la part du prince dont elle avait sauvé la couronne ? Ses services éclatants ont-ils été payés par lui d'ingratitude ou d'indifférence ? On l'a dit et redit bien des fois, sans pouvoir invoquer d'autre preuve que la captivité de l'héroïne et son exécution par les Anglais. Sans doute, Charles VII ne lui témoigna pas tous les sentiments qu'elle méritait. Cependant son récent historien, qui est en même temps le plus consciencieux des érudits, et dont l'autorité a été confirmée par les plus hautes récompenses académiques, a dû s'inscrire en faux contre ce

double reproche, et il a relevé à ce sujet plusieurs témoignages authentiques qui peuvent encore être corroborés par quelques autres.

En premier lieu, Pierre Sala, le chambellan auquel nous devons la révélation du fameux secret du roi, tenue par lui de première main, et qui avait été mis dans la confiance de toutes les pensées de son maître, a écrit cette phrase significative : « Depuis, ainsi comme il plaist à Dieu de ordonner des choses, ceste sainte Pucelle fut prinse et martirisée des Anglois ; dont le Roy fut moult dolent, mais remédier n'y peut (1) ».

Le pape Pie II, dont le récit, d'après l'appréciation de Quicherat, « peut passer pour ce qui a été écrit de meilleur à l'étranger » parmi les relations du xve siècle concernant l'héroïne française, a également consigné l'impression d'amère tristesse avec laquelle Charles VII accueillit la nouvelle du supplice de Jeanne : *Carolus virginis obitum acerbissime tulit* (2). Et peut-être la cour de Rome, à laquelle on a tant regretté que le roi n'ait pas immédiatement recouru, avait-elle reçu dès ce moment l'expression de son sentiment douloureux ; ces paroles le donneraient à penser. Mais les Anglais étaient encore les maîtres ; la tiare elle-même

(1) *Procès*, IV, 281.

(2) *Ibid.*, II, 518.

était disputée entre plusieurs compétiteurs : Rome ne pouvait rien, pas plus que le souverain légitime de la France, à peine sacré et moins encore reconnu dans la plus grande partie de son royaume.

Enfin le monarque en personne a déclaré qu'il se sentait atteint dans son honneur par la condamnation de son humble et glorieuse sujette : « *Nam Majestatis suæ decus per hostes suos Anglicos in eo permaxime enormiter læsum existimat, quia . . . adversus eam processerunt* (1) ».

Voilà pour le sentiment d'ingratitude.

Maintenant, peut-on affirmer que Charles VII n'ait absolument rien fait pour la délivrance de la prisonnière ?

Cela serait au moins exagéré. Vers la fin du quinzième siècle, Valeran de Varannes, auteur d'un poème latin sur la Pucelle, plein d'emphase et de fleurs de rhétorique, mais enfin rédigé d'après les documents contemporains, met dans la bouche de ce prince les paroles suivantes : « Tout ce que nous avons pu faire, *par les armes et par l'épée*, nous l'avons tenté ». Laissons de côté, je le veux bien, cette assertion d'un poète naturellement porté à défendre la réputation du roi de Jeanne d'Arc. Mais comment ne pas voir la trace des tentatives de ce monarque dans le fait certain et avé-

(1) *Procès*, II, 70.

ré que voici ? « Au mois de mars 1431, peu avant le supplice de la Pucelle, le bâtard d'Orléans, si glorieusement mêlé à tous ses exploits, reçut l'ordre de se rendre à Louviers et dans les environs avec un certain nombre de gens de guerre, pour résister aux Anglais, *qui lors y estoient assemblez en grant puissance* ; et il fit à cette époque deux *entreprises secrètes* contre les ennemis, pour le bien du roi et de sa seigneurie (1) ».

Évidemment ces deux expéditions secrètes, pour lesquelles Dunois reçut une forte somme, dont on a conservé la quittance, avaient un objectif déterminé, et cet objectif ne pouvait guère être qu'un coup de main sur le château de Rouen, où l'illustre captive était renfermée. Louviers n'est qu'à six lieues de cette ville ; La Hire, cet autre compagnon fidèle de notre héroïne, occupait déjà le pays et pouvait soutenir l'opération militaire confiée au bâtard d'Orléans ; une surprise audacieuse, comme savaient en tenter ces hardis capitaines, semblait appelée à réussir. Mais l'Anglais se méfiait ; et, tenant sa proie, il ne voulait pas s'exposer à la perdre ; c'est pourquoi il avait massé en avant de Rouen une si « *grant puissance* ». Dès lors, on s'explique que la petite troupe chargée de surprendre l'ennemi n'ait pu en venir à bout.

(1) De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 254.

Les chroniqueurs, dira-t-on, n'ont point parlé du motif particulier de ces tentatives, ce qui a permis à Vallet (de Viriville) de le nier d'une façon absolue. Mais étaient-ils donc dans les secrets des chefs de la guerre ? Il importait justement de ne pas divulguer le but que l'on poursuivait, si l'on tenait à l'atteindre. Et puis, il n'y avait, dans cet heureux temps, ni reporters indiscrets, ni presse, ni *interview*. Le roi n'allait pas s'amuser à crier sur les toits que ses troupes marchaient à la délivrance de la Pucelle, ni à laisser dans ses actes officiels la trace d'une entreprise dont l'insuccès, ébruité, pouvait devenir funeste à sa cause. On doit donc supposer, comme le fait le marquis de Beaucourt, que la délivrance de Jeanne a été tentée par les armes. Le roi, sans doute, n'a pas fait tout ce qu'il était humainement possible de faire : ce n'est pas une raison pour prétendre qu'il n'a rien été fait. Le Pape Pie II nous le dit encore : « Le roi Charles ne faillit pas à la Pucelle. *Non tamen sibi ipse defuit* (1) ».

L'attitude ultérieure du roi envers la mémoire de la libératrice et envers sa famille autorise-t-elle davantage à le taxer d'indifférence et de lâcheté, comme le faisait hier, après tant d'autres, mais en termes plus exagérés, l'auteur d'une étude

(1) *Ibid.*, IV, 518.

sur *Jeanne d'Arc au point de vue franco-champenois*? Bien moins encore. Avant même que la Pucelle fût morte, Charles VII avait anobli ses frères en leur conférant les belles armoiries que l'on connaît ; ce privilège avait alors une signification énorme, et la présence des fleurs de lys sur le blason d'un vilain de la veille doublait le prix d'une pareille faveur. A peine avait-elle rendu le dernier soupir, qu'il exemptait en bloc ses compatriotes, les habitants de Domremy et de Greux, du paiement des impôts et subsides (1). Peu de temps après, il donna généreusement à Pierre d'Arc, qui avait été fait prisonnier en même temps que sa sœur, la somme nécessaire pour se racheter. Pourquoi n'en fit-il pas autant pour Jeanne elle-même? Tout simplement parce que ses geôliers n'eussent jamais consenti, pour tout l'or du monde, à la remettre en liberté. La possession de sa personne valait pour eux vingt victoires ; ils se croyaient, en la faisant mourir, assurés du triomphe définitif, tant les succès réitérés de cette prétendue sorcière leur inspirait de terreur, tant son prestige universel causait de tort à leur parti.

J'emprunterai simplement au marquis de Beau-

(1) *Ibid.*, V, 138. L'acte est du 31 juillet 1429. C'était une réponse immédiate aux calomnies de la sentence de Rouen,

court l'énumération des marques de sympathie et de regret qui suivirent celles-ci.

« En avril 1436, le connétable de Richemont occupe Paris. Un des premiers actes de Charles, maître de sa capitale, est de nommer Jean d'Arc, l'oncle de la Pucelle, arpenteur du roi pour le département de France et de Champagne.

« En février 1441, il entre en Champagne, à la tête de vingt mille hommes, pour achever la réduction de la province et y réprimer les excès des gens de guerre. Il traverse les lieux où s'était écoulée l'enfance de Jeanne. L'histoire ne nous dit pas s'il y fit un pieux pèlerinage ; mais, si l'on suit sur la carte son itinéraire, on voit qu'en allant de Neufchâteau à Vaucouleurs, il dut nécessairement passer par Greux, ce village dont dépendait Domrémy et qu'il avait exempté d'impôts.

« Trois ou quatre ans plus tard, le roi se rend en Lorraine, où il séjourne pendant le siège de Metz : un fragment manuscrit d'itinéraire indique qu'il fit une station à *Goreux*, c'est-à-dire à Greux.

« En octobre 1448, Charles vient à Orléans ; il y séjourne, non dans l'hôtel ducal, mais dans la maison du trésorier Jean Boucher, où avait logé Jeanne d'Arc.

« En mars 1449, Jean de Metz, un des compagnons de la Pucelle durant le voyage de Vaucou-



leurs à Chinon, reçoit des lettres d'anoblissement (1).

« Enfin arrive le jour où Charles VII reprend possession de la ville de Rouen, au mois de novembre 1449. Il trouve la vieille capitale normande toute pleine encore des souvenirs de la douce victime; il les recueille, il recherche avidement sa trace, et ne retrouve, hélas ! aucun vestige de ses restes. C'est ce moment qu'il attendait pour s'édifier complètement sur les circonstances de son martyr, dont les témoins oculaires sont là en foule. Trois mois après son entrée, le 15 février 1450, il ordonne, sur les lieux mêmes, l'ouverture d'une enquête judiciaire et la révision du procès de condamnation, dénonçant bien haut, dans ses lettres, l'iniquité commise et confiant à Guillaume Bouillé, docteur des plus éminents, le soin de poursuivre la cause. On l'a trop oublié, l'initiative du jugement de la réhabilitation prononcée par le Pape fut prise par le roi. Dix neuf ans s'étaient écoulés : c'est beaucoup ; pourtant il est certain que l'on n'avait pas perdu de temps et que les péripéties de la guerre, jointes à la désunion de l'Église, n'auraient point permis d'agir plus tôt.

Les successeurs de Charles VII n'ont pas oublié les obligations qu'il avaient à la rédemptrice du

(1) *Hist. de Charles VII*, II, 256.

royaume. Ils ont pu, au temps de la renaissance païenne et sous l'empire de l'admiration exclusive des héros de l'antiquité, perdre momentanément, comme leurs sujets, la notion exacte du rôle de la Pucelle et de sa mission divine. Mais, après la tourmente révolutionnaire, déchainée pour châtier et pour arrêter les excès du néo-paganisme, la royauté est rentrée dans le sentiment de ses devoirs si étendus envers la mémoire de Jeanne d'Arc, et la Restauration, en érigeant à Domrémy un monument expiatoire, a donné à son tour le signal du grand mouvement réparateur dont nous voyons aujourd'hui le magnifique épanouissement.

Peut-on dire avec plus de justice que Jeanne a été brûlée par l'Église ?

Cette calomnie, passée à l'état de rengaine dans le camp de la libre-pensée, a été vingt fois réfutée; j'essayerai de le faire une vingt-et-unième, sans aucun espoir, je l'avoue, d'imposer silence à nos bruyants adversaires, car ils ne lisent jamais ce qui va à l'encontre de leurs étranges systèmes, et, d'ailleurs, la plupart ne sont pas de bonne foi.

Accuser l'Église d'avoir condamné et fait exécuter celle qu'elle soutient, que tous les catholiques soutiennent avoir été l'envoyée de Dieu, et cela depuis le premier jour, c'est déjà une prétention bien

invraisemblable *à priori*. Autant vaudrait dire que l'ordre des Carmes s'est sécularisé parce qu'un de ses membres a jeté le froc aux orties, ou que le séminaire de Saint-Sulpice a donné l'exemple de l'apostasie parce qu'un de ses anciens élèves a écrit la *Vie de Jésus*. Qu'est-ce donc que l'Église ? N'est-ce pas un corps constitué, ayant son organisation, ses statuts, sa procédure, son chef ? Et, si quelques prêtres, si quelques prélats manquent à leur devoir, comme on l'a vu à peu près dans tous les temps, l'Église doit-elle donc être englobée dans des fautes qu'elle réproouve et réprime ?

Il y a deux choses à répondre à cette inepte accusation : premièrement, le tribunal de Rouen n'était pas celui de la juridiction ecclésiastique ; secondement, les personnages ecclésiastiques entrés dans sa composition étaient ce que le peuple appelle aujourd'hui de mauvais prêtres, et, pour dire le mot vrai, des adversaires de l'Église.

La juridiction ecclésiastique, les prisons de l'Église, le jugement du Pape, Jeanne les réclama en vain à plusieurs reprises : elle était sûre que c'était pour elle le salut. Mais l'évêque Cauchon, cette âme damnée des Anglais, qui brûlait de se venger depuis le jour où les habitants de Beauvais l'avaient chassé de leur ville pour acclamer Charles VII, s'était fait livrer, à prix d'argent, sa vic-

time, et, pour complaire à son maître, pour obéir à ses ordres formels, il avait résolu de la perdre. Il n'avait aucune juridiction sur elle ; mais, sous prétexte qu'elle avait traversé un coin de terre appartenant à son diocèse et qu'elle y avait été prise, il se prétendait son juge. Voilà donc, dès l'origine du procès, deux vices de fond écartant absolument la participation de l'Église : une vengeance politique et une vengeance personnelle, Bedford et son digne suppôt, tels sont les mobiles, tels sont les auteurs responsables de la poursuite. « Évêque, je meurs par vous », dit, en allant au supplice, l'innocente jeune fille, qui eut jusqu'au bout des lumières surnaturelles. Afin de se donner les apparences de la légalité, Cauchon voulut faire d'un procès purement politique un procès en matière de foi : il réussit à s'associer plusieurs docteurs de l'Université de Paris, ce qui n'était pas difficile, puisque l'illustre corporation était alors engagée presque entièrement dans le parti anglais, et les fit venir tout exprès à Rouen ; en même temps il eut soin de s'assurer la complicité de l'inquisition, dont l'autorité devait être pour sa cause un appoint fort utile. Mais ni les membres de l'Université n'avaient le droit de siéger en qualité de juges dans une affaire semblable, ni le vice-inquisiteur de Rouen n'avait le droit d'intervenir dans

une action intentée pour le compte du diocèse de Beauvais. Celui-ci refusa, d'ailleurs, de s'en mêler, ainsi que l'inquisiteur général du nord de la France. Cauchon dut faire donner au premier une délégation spéciale. Ainsi la constitution du tribunal fut irrégulière, et surtout l'Église proprement dite, l'Église de France comme l'Église romaine, n'y eut aucune part.

Mais il y a plus : la procédure légale de l'inquisition, favorable à l'accusée, fut absolument foulée aux pieds d'un bout à l'autre de l'instance, comme l'a établi le R. P. Ayroles, dont je ne puis reproduire ici toute la savante démonstration (1). Le procès fut conduit au mépris de toutes les lois, ecclésiastiques et civiles ; à tel point que, le jour où on le révisa, les juges, des juges sérieux cette fois, furent stupéfaits des vices de forme qu'il présentait. A l'incompétence du tribunal s'ajoute l'arbitraire de la procédure. L'accusée n'eut même pas de défenseur ! Rien de plus contraire au droit ecclésiastique.

Naturellement, la sentence fut rendue au nom de l'Église. C'était l'intérêt de Cauchon ; c'était sa tactique. Mais il ne devait pas jeter longtemps de la poudre aux yeux, et, pour le monde catholique tout entier, son imposture ne tarda pas à être

(1) *La Pucelle devant l'Église de son temps*, I, 537, 542, 545, etc.

démasquée. Il n'y eut point d'autre jugement de l'Église que celui qui fut rendu canoniquement par le pape Calixte III, et qui, annulant et cassant tout le procès de Rouen, prononça la réhabilitation complète de la victime.

J'ai dit que l'évêque de Beauvais et ses assesseurs, loin de représenter l'autorité spirituelle, en étaient plutôt les adversaires. Qu'était, en effet, Pierre Cauchon ? Un révolutionnaire mêlé aux troubles cabochiens, un séditieux proscrit comme coupable du crime de lèse-majesté, bourreau des prêtres du parti d'Armagnac, vendu à l'envahisseur, élu à l'épiscopat par la faction bourguignonne, défenseur de ses intérêts au concile de Constance, excommunié à Bâle, anathématisé plus tard par la cour de Rome, regardé par les meilleurs docteurs de son temps comme suspect d'hérésie et rebelle à l'autorité du Saint-Siège, frappé subitement d'une mort mystérieuse, à la suite de laquelle on prétend que ses restes furent jetés à la voirie. Le beau représentant que l'Église aurait eu là !

Qu'était Thomas Courcelles, son bras droit ? Le père des « libertés gallicanes » d'après Quicherat, l'âme du « brigandage de Bâle », suivant l'expression énergique du P. Ayroles, c'est-à-dire le chef de l'opposition organisée par cette trop fameuse

assemblée contre le Pape Eugène IV, et le principal soutien de l'antipape Félix. Encore un bon catholique, comme on le voit.

Qu'était Érard, le plus brutal des bourreaux de Rouen ? Un autre ennemi déclaré du Souverain Pontife, un autre instigateur de la révolte de Bâle, aussi anti-français qu'anti-romain. Et Nicolas Midi, qui, après avoir prêché la pauvre Jeanne au nom du tribunal, lui lança, sur le bûcher, la dernière insulte ? Celui-là ne se rendit pas au concile ; mais il fit ses affaires de loin, il le défendit au parlement de Paris, et se montra également un cabochien exalté. Et Jean Beaupère, l'interrogateur principal ? Encore une des fortes têtes de l'assemblée schismatique, pour laquelle il quitta Rouen deux jours avant l'exécution de la Pucelle, et qu'il contribua plus que personne à mettre en guerre avec la papauté. Cauchon lui alloua un supplément de solde, tant il appréciait ses services. Au moment du procès de réhabilitation, il vivait encore et se trouva fort embarrassé lorsqu'on l'invita à venir déposer devant les vrais juges ecclésiastiques. Et d'Estivet, le cruel geôlier ? Ami intime de l'évêque prévaricateur et son ancien official, chassé avec lui de Beauvais ; c'est tout dire. Et Loyseleur, l'indiscret confesseur de la trop confiante prisonnière ? Lui aussi, agent de l'Angleterre, en opposi-

---

tion avec Rome, qui avait dû le priver du produit de sa prébende, envoyé par ses confrères à Bâle, où il fut emporté à son tour par une mort subite.

Tous, tous étaient des adversaires de l'Église. Ils faisaient partie, il est vrai, de la docte Université. Mais qui ne sait que ce corps puissant, auquel revient peut-être la plus lourde part de responsabilité, était alors recruté parmi les plus chauds partisans de la domination anglaise, qu'il était mû uniquement par l'intérêt politique, qu'il était enfin, non seulement le complice, mais le grand promoteur du schisme bâlois ?

Jeanne d'Arc n'a pas été brûlée par l'Église, puisqu'elle a péri victime de ses pires ennemis. Dans la suite des siècles pareillement, ce ne sont pas les vrais catholiques, ce sont les philosophes, les révolutionnaires, les libres penseurs qui devaient infliger à sa mémoire les plus sanglants affronts.

---





## VI

JEAN BRÉHAL

---

Il n'y a pas de meilleur corollaire à la seconde partie du chapitre précédent que la démonstration résultant du livre des PP. Marie-Joseph Belon et François Balme, de l'ordre des Frères Prêcheurs, intitulé *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France et la réhabilitation de Jeanne d'Arc* (1). En effet, les Dominicains ont été, par je ne sais quelle aberration d'esprit, accusés d'hostilité envers la Pucelle, par opposition aux Franciscains, leurs rivaux, et, d'un autre côté, l'inquisition a été par quelques-uns rendue responsable du meurtre juridique de notre immortelle héroïne. Or, Jean Bréhal était à la fois dominicain et grand inquisiteur de France, et c'est lui qui, de toute évidence, fut, comme on l'a dit, l'âme du procès de réhabilitation ; c'est lui qui représenta, dans cette mémorable circonstance, l'autorité ecclésiastique et pro-

(1) Paris, Lethielleux, 1873, in-4°.

nonça, en qualité de délégué officiel, l'innocence, la pureté, la sainteté de la victime de Rouen. Ce n'est donc pas seulement l'ordre de saint Dominique, ce n'est pas seulement l'inquisition dont le rôle et l'attitude sont complètement justifiés dans sa personne ; c'est l'Église tout entière. De là, l'importance attachée à la vie, aux actes et au caractère du personnage.

Déjà M. Lanéry d'Arc, déjà le P. Ayroles avaient appelé l'attention sur cette sympathique figure. Le premier avait publié, le second avait analysé en détail le savant traité ou la *Recollectio* où la mémoire de Jeanne d'Arc avait été disculpée de toutes les calomnies, lavée de toutes les souillures par la plume vengeresse du grand inquisiteur. Mais l'édition du premier laissait à désirer, tant au point de vue critique que sous le rapport de la fidélité paléographique. Les PP. Belon et Balme en ont donné une beaucoup plus exacte, où non seulement le texte est reproduit dans toute son intégrité, mais où les moindres références, les moindres citations sont vérifiées et confrontées avec les auteurs cités. On se demande, après avoir pris connaissance de ce précieux document et des observations qui l'accompagnent, comment Quicherat a pu laisser de côté un monument de cette importance, sous prétexte que c'était uniquement

un mémoire de jurisprudence ou de théologie, n'intéressant que de loin l'histoire. L'élément historique y tient, au contraire, une large place. « Sans doute, il ne faut pas chercher, dans cet écrit ni dans les traités similaires, les agréments du style, les artifices d'une composition élaborée et polie; leurs auteurs n'avaient ni le temps ni la volonté de faire œuvre littéraire : ils avaient souci de la vérité et du droit, sans guère se préoccuper de les formuler en paroles élégantes. Le langage des scolastiques et des canonistes, qu'on a trop longtemps considéré comme le triomphe de la barbarie, n'est d'ailleurs pas dépourvu de correction, et, s'il ne possède pas les charmes du latin classique, on ne saurait lui dénier la netteté, la précision et plusieurs autres qualités maîtresses qui le rendent merveilleusement apte à servir d'instrument à une discussion doctrinale ».

Les deux auteurs ont profité de l'étude approfondie du seul manuscrit complet de la *Recollectio* (n° 5970 de la Bibliothèque nationale), et des recherches minutieuses que leur imposait leur rôle d'éditeurs, pour tracer une biographie aussi complète que possible de l'énergique défenseur de la Pucelle. « Religieux d'une science et d'une vertu peu communes, Français ardemment dévoué à la gloire et à la prospérité de son pays, justicier

zélé pour la défense des faibles et le triomphe de l'innocence, Bréhal a droit à toutes nos sympathies. Il a plaidé la cause de Jeanne avec une sollicitude incomparable ; il a effacé la flétrissure que des juges indignes de ce nom avaient infligée à l'envoyée de Dieu ; il lui a rendu l'estime qui convient à la sainteté, et, tout en fournissant à l'histoire de France des documents précieux sur les faits et gestes de la célèbre libératrice, il a conservé les preuves authentiques sur lesquelles l'oracle infallible de l'Église pourra s'appuyer pour constater les vertus d'une parfaite chrétienne et la proclamer bienheureuse. » Tel est le résumé de cette biographie. Les deux écrivains n'ont pu suppléer complètement au silence des chroniqueurs sur la vie de leur illustre frère ; ils ont été néanmoins assez heureux pour ajouter à la courte notice d'Échard un certain nombre de faits glanés çà et là dans les archives, et qu'ils ont habilement enchâssés dans la trame de leur récit.

Bréhal était d'origine normande. Il appartenait au couvent de Frères Prêcheurs fondé par saint Louis dans la ville d'Évreux. Promu docteur en théologie vers l'âge de trente ans, il fut investi, dix ans plus tard, des difficiles fonctions d'inquisiteur général de France. Cette charge demandait autant de longanimité que de clairvoyance, au-

tant de tact et de douceur que de droiture et de fermeté d'âme. « Pour ceux qui n'ont appris la signification de ce titre que dans les romans et les musées forains, ou dans les ouvrages dont le caractère historique a été dénaturé par les préjugés ou la passion anti-religieuse, il semblera qu'il ne renferme qu'un éloge médiocre. Nous sommes convaincus, au contraire, que rien n'est plus propre à faire présumer les hautes qualités d'un homme et à les exprimer d'un seul mot, lorsque les actes ont correspondu à l'idéal de la fonction. En instituant le tribunal du Saint-Office comme une délégation de son autorité judiciaire dans les causes criminelles qui intéressent la foi, l'Église s'est proposé de sauvegarder la société des fidèles contre les funestes envahissements de l'erreur. La tâche qu'elle confie aux inquisiteurs est ardue et délicate entre toutes. Ne s'agirait-il que de discerner le coupable et de le livrer à la rigoureuse vindicte des lois, il y faudrait déjà les aptitudes intellectuelles et morales que la justice humaine exige de ses magistrats, aptitudes d'autant plus relevées que le domaine où elles doivent s'exercer est d'un ordre supérieur. Mais, si le juge des causes de la foi est chargé de réprimer et de punir l'obstination dans le crime, il est avant tout le représentant du pouvoir divin, dont les attributs sont la clémence et

la miséricorde aussi bien que la sévérité et la justice. Voilà pourquoi il a mission d'accorder d'abord un temps de grâce, pendant lequel un aveu spontané, un repentir sincère auront droit à une large indulgence ; puis, lorsqu'il est obligé de procéder par autorité, son principal souci sera d'éclairer la conscience, de ramener les égarés aux sentiers de la vérité ; et de faire naître au fond des âmes les sentiments surnaturels de componction qui contribuent à effacer la faute devant Dieu et à diminuer les rigueurs d'une expiation nécessaire. »

Cette contre-partie du rôle des inquisiteurs, cette part notable faite dans l'exercice de leur mandat à la mansuétude et à la bonté, est également conforme aux prescriptions de Bernard Gui, leur maître et leur instituteur, ainsi qu'aux exemples donnés, au XIII<sup>e</sup> siècle, par les plus zélés d'entre eux, notamment par Étienne de Bourbon. Jean Bréhal ne l'oublia pas. Aussi bien dans les graves débats de son ordre avec le corps universitaire que dans l'affaire de Guillaume Le Febvre, un bourgeois d'Arras accusé à tort d'hérésie et auquel il fit accorder réparation, il fit preuve d'une modération remarquable. Il travailla plus tard avec la plus grande activité, quoique dans un âge avancé, à la réforme de la discipline dans le couvent d'Évreux,

dont il fut longtemps prieur, et il reçut, à cette occasion, les félicitations du chapitre général de l'ordre des Frères Prêcheurs, tenu à Pérouse en 1479. C'est vers cette époque que se termina sa longue et laborieuse carrière.

Lorsque Charles VII se trouva maître de Rouen, il s'occupa, comme on sait, de rechercher les pièces de l'infâme procédure. « Réviser l'odieux procès qui avait abouti à la condamnation et au supplice de Jeanne d'Arc, c'était à la fois venger la mémoire d'une innocente victime et affermir les droits de la couronne hautement proclamés par la mission divine et l'héroïsme de la martyre. Pour atteindre sûrement ce double résultat, il fallait examiner sur place les actes du tribunal et les pièces du dossier, interroger les survivants, témoins ou acteurs dans les diverses péripéties du drame ; il fallait aussi le concours de l'Université, dont la rébellion et la passion politique avaient exercé une si néfaste influence sur la marche et sur l'issue de l'affaire. De ce côté, l'obstacle n'existait plus : Charles VII était maître d'agir et de solliciter avec quelque espoir de succès l'agrément du Saint-Siège, sans l'autorité duquel nul n'avait le droit de réformer un jugement ecclésiastique de cette nature. Une information préalable était nécessaire : sans temporiser davantage, le roi l'ordonna. » Cette



première enquête, purement civile, fut confiée à Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, par des lettres de commission datées du 15 février 1450. Le résultat fut prompt et significatif. Mais, pour aller plus loin, il fallait attendre une occasion favorable de saisir le Pape de l'affaire.

A Rome, les choses ne semblaient pas devoir marcher toutes seules. La diplomatie anglaise avait pris les devants, et, avec l'aide de la fraction bourguigonne de l'Université de Paris, elle avait accredité les versions mensongères du pseudo-tribunal de Rouen. La cour pontificale, prévenue et trompée, se défendit d'abord d'intervenir dans une question où deux puissantes nations catholiques se trouvaient en lutte. Elle espérait pouvoir tenir la balance égale, afin de ne pas compromettre l'œuvre à peine affermie de l'extinction du schisme. Aussi ne trouve-t-on pas trace de négociations directes pour cet objet entre Charles VII et le Pape Nicolas V. Un désaccord persistant au sujet de la Pragmatique sanction, discutée à cette époque dans l'assemblée de Bourges et maintenue contre les désirs du Saint-Siège, ne permettait guère d'espérer l'entente amicale des deux puissances. En même temps les progrès des Turcs, qui étaient sur le point de s'emparer de Constantinople, la terreur excitée par leur approche, les efforts

tentés et réclamés partout pour leur opposer une résistance énergique, absorbaient l'attention du Souverain Pontife, celle des princes et de leurs représentants respectifs. C'était là autant de causes de retard. On n'a pas assez tenu compte de ces circonstances fâcheuses quand on a voulu incriminer la lenteur des opérations préliminaires du second procès.

Enfin, l'on fit comprendre au roi que le succès serait plus facile et plus prompt s'il consentait à passer la main et à laisser présenter la requête à Rome par la famille même de Jeanne d'Arc. « Ce conseil, donné par maître Jean de Montigny, permettait de trancher le nœud gordien : il était sage autant qu'habile de s'y conformer. L'inquisiteur fut bientôt convaincu que l'intervention de la famille, s'appuyant sur la juste revendication de l'honneur d'un de ses membres, triompherait des hésitations, tandis que les vives instances de Charles VII demeureraient à bon droit suspectes de visées politiques. Il réussit à persuader le roi, qui consentit à s'effacer, au moins en apparence. Dès lors, l'affaire s'engagea dans la voie qui devait aboutir au but tant désiré ».

On évita ainsi, par contre-coup, l'opposition de l'Angleterre, qui n'eût pas manqué d'intervenir dans un procès intenté, en pareille matière, par le

roi de France en personne. On se tint exclusivement sur le terrain religieux, dont le Pape était, après tout, le seul maître, et là on se sentait assuré de la victoire. Cette heureuse détermination est un des plus grands services que Jean Bréhal pût rendre à la cause de l'héroïne.

Au reste, ce n'était pas le premier. Déjà il avait rédigé, sous le titre de *Summariun*, un mémoire succinct, destiné à éclairer les docteurs qui seraient appelés à donner leur avis dans la question, mémoire que les PP. Belon et Balme ont reproduit en entier. Puis, le cardinal d'Estouteville ayant été envoyé en France avec la qualité de légat, mais pour d'autres affaires, il l'entretint habilement, ainsi que le consultant de la légation, Théodore de Leliis, et le secrétaire, Paul Pontanus, du projet de réhabilitation ; les renseignements recueillis en 1450 leur furent communiqués ; le légat prit l'affaire à cœur, et, le 2 mai 1452, l'enquête ecclésiastique commençait. L'inquisiteur était chargé de la diriger : il devait la mener rondement.

Bientôt après, Nicolas V mourut, et son successeur Calixte III, beaucoup mieux disposé, s'empressa d'agréer la supplique de la famille d'Arc. Il nomma, sur la désignation de Charles VII lui-même, des commissaires chargés de « rendre en dernier ressort une juste sentence » : c'était Jean

Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Guillaume Chartier, évêque de Paris, frère du célèbre poète Alain Chartier et Richard Olivier, évêque de Coutances, trois loyaux français, trois « hommes de bien », comme les a proclamés le sceptique Quicherat. Grâce à leur concours et à l'activité personnelle de Jean Bréhal, le procès s'ouvrit aussitôt. La première audience solennelle eut lieu à Notre-Dame de Paris, le 7 novembre 1455, au milieu d'un public impatient et houleux, comme celui qui se presse de nos jours aux grandes séances de la cour d'assises. Là se passa une scène émouvante, unique dans l'histoire :

« La mère de Jeanne d'Arc, Isabelle Romée, âgée de soixante-sept ans, vêtue de deuil et soutenue par ses deux fils Jean et Pierre, comparut devant les juges (l'inquisiteur, l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris, assis à l'entrée du sanctuaire, dans la grande nef). Autour d'elle se pressait tout un cortège d'ecclésiastiques et de laïques, parmi lesquels on distinguait un groupe d'habitants d'Orléans et un certain nombre d'*honnêtes femmes*. Tenant à la main le rescrit du Pape, elle s'approcha humblement des prélats auxquels il était adressé, et se prosterna à leurs pieds. D'une voix entrecoupée par les gémissements et les soupirs, et dans l'attitude éplorée d'une suppliante,

elle exposa l'objet de sa requête, qui fut ensuite lue en son nom. Après cette lecture, elle renouvela ses instances aux délégués apostoliques, ne cessant de tendre à tous, et à chacun d'eux tour à tour, l'acte pontifical dont elle était dépositaire, les sollicitant à genoux de procéder sans retard à l'examen de la cause que le mandat du Saint-Père leur confiait, et de déclarer la nullité d'une sentence qui avait infligé à la Pucelle et à sa famille un irréparable dommage et une note d'infamie. »

La pauvre vieille mère (celle-là même que des fantaisistes nous peignent comme ayant retrouvé sa fille dans la dame des Armoises) poussait des cris de douleur. La foule se mit à crier avec elle. Pour échapper au tumulte, les juges emmenèrent Isabelle Romée dans la sacristie, la consolèrent, lui promirent de faire justice. Pendant ce temps, la lecture du rescrit du Pape calmait la multitude...

Cent quinze témoins furent entendus dans les audiences suivantes. L'évêque Cauchon fut « lâché » par ses propres neveux, qui ne songeaient nullement à défendre sa mémoire, mais qui tenaient uniquement à ne pas avoir d'indemnité à payer. Après quoi, les commissaires pontificaux confièrent à l'inquisiteur le soin de résumer les débats dans une consultation écrite, appelée en

même temps à lever les derniers doutes : ce résumé n'est autre que la *Recollectio*.

Dans cet exposé lumineux, dont les éditeurs ont, comme je le disais, reproduit le texte avec une exactitude minutieuse, mais en lui donnant, je ne sais pourquoi, une pagination différente pour revenir ensuite à la numération primitive, ce qui a l'inconvénient de dérouter en certains cas les recherches, Bréhal examine successivement les apparitions, les révélations, les prédictions, les hommages rendus aux esprits, la conduite de Jeanne vis-à-vis de ses parents, la grave question des habits d'homme, qui avait fait une des principales bases du procès de condamnation, les paroles répréhensibles relevées par ses juges, la soumission à l'Église, la prétendue récidive, l'incompétence du tribunal et son animosité manifeste, les motifs de récusation et d'appel, l'altération des interrogatoires et des réponses, l'abjuration, les qualificatifs de la cause, le texte de la sentence. Il discute les faits, il réfute les objections, il a réponse à tout. « Tout en remplissant sa tâche de rapporteur, il y met sa propre marque. Il ne copie point ; il est auteur original. Sans doute, les sujets traités ramènent sous sa plume des pensées qui ont été développées par les docteurs consultés ; mais le plus ordinairement, sinon toujours, l'expression lui ap-

partient, et, en dehors des phrases où il s'attache à reproduire les procès-verbaux, on trouverait fort peu de passages qui puissent être considérés comme de simples extraits. »

Un des chapitres les plus intéressants est celui qui est consacré à démontrer l'incompétence de l'évêque Cauchon. Ce prélat, dit en substance le grand inquisiteur, n'avait de juridiction ni sur la personne de l'accusée, ni même sur le territoire où il se l'attribuait. Jeanne, étrangère au diocèse de Beauvais, n'y avait pas transporté son domicile ; elle n'avait commis dans ce diocèse aucun crime qui la rendit justiciable du tribunal de l'évêque ; à plus forte raison les causes relevées et mystérieuses, telles que les révélations divines, n'étaient pas du ressort de ce dernier. Son animosité évidente achevait de vicier le jugement.

D'un autre côté, Jeanne avait été, pendant toute la durée de son procès, détenue, contrairement aux lois ecclésiastiques et civiles, dans un local qui ne convenait ni à son sexe, ni à sa jeunesse, ni à la nature spéciale de son procès. Elle devait être, suivant le droit romain, enfermée dans un monastère ou tout au moins dans une prison d'Église, et non jetée dans une sombre et horrible geole réservée à la détention des prisonniers de guerre. Elle devait surtout avoir un défenseur : or,

bien qu'elle en ait souvent demandé un, d'après les dépositions des témoins, les actes du procès permettent de constater qu'on ne lui en accorda point. Ils montrent, au contraire, que les conseillers introduits auprès d'elle cherchèrent à la tromper et à la faire dévier de la vérité. Enfin la sentence était nulle de plein droit, comme fondée sur de simples suspicions, ce qui était interdit à la fois par les Décrétales et par les préceptes de saint Thomas. Bien d'autres raisons sont encore données par l'éloquent magistrat. Le texte de la *Recollectio* en contient dix fois plus qu'il n'en fallait pour faire casser le jugement de Rouen.

Voilà comment put être rendue, le 7 juillet 1456, par le seul tribunal régulièrement constitué, la sentence solennelle de réhabilitation, que les deux auteurs sont traduits *in extenso*. Elle fut lue à son tour en audience publique, en présence de Jean d'Arc, frère de la Pucelle, du dominicain Martin Ladvenu, qui avait été son dernier confesseur, et d'un public nombreux. L'allégresse fut universelle. Guillaume Bouillé et Jean Bréhal, qui, dans les démarches nécessitées par cette longue affaire, avaient été soutenus à différentes reprises par la cassette royale, se hâtèrent d'aller informer le monarque de la solution. Aussitôt après, ils se rendirent à Rome, où le Pape Calixte III se réjouit publiquement avec



eux. On jugea prudent, pour des raisons politiques, de ne pas poursuivre les juges prévaricateurs. L'honneur de la libératrice était sauf : c'en était assez pour la gloire de Jean Bréhal.

---

## VII

### LA FAUSSE JEANNE D'ARC (1).

---

A peine le bûcher de Rouen était-il éteint, que l'imagination populaire, vivement frappée par les exploits surnaturels de la victime, se donna carrière, et prépara, pour ainsi dire, le terrain aux imposteurs. Les princes et les grands oubliaient déjà ; mais le peuple restait sous le charme, et, sans en avoir conscience, commençait à remplacer l'histoire par la légende. Une longue et douloureuse passion avait prématurément ravi à la France sa libératrice. La mission de Jeanne ne semblait pas entièrement remplie, car l'Anglais était encore là et gardait Paris : on attendait d'elle de nouveaux

(1) Je crois devoir reproduire ici, pour expliquer et appuyer les réfutations qui la suivent, l'étude que j'ai autrefois publiée dans la *Revue des questions historiques* (an. 1872) et dans le *Roi René* (t. I, p. 309 et suiv.). Le caractère de ce livre et de cette revue fera comprendre au lecteur l'abondance des notes et des citations qui accompagnent, par exception, cette partie du présent volume.

et suprêmes triomphes. Les circonstances rappelaient trop la vie et la mort de Jésus-Christ pour que les esprits pieux n'espérassent point voir aller jusqu'au bout la similitude. Une résurrection était dans l'ordre des choses ; la moralité du dénouement paraissait l'exiger : nous verrons, en effet, que ce miracle fut raconté et cru sérieusement. Bien des gens, sous l'influence des mêmes regrets, du même désir, adoptèrent une version moins merveilleuse, celle d'une supposition de victime faite au moment du supplice. Une chronique tout à fait contemporaine mentionne les doutes répandus de bonne heure à ce sujet, et l'auteur ( un Normand ) s'abstient prudemment de se prononcer sur un point aussi controversé : « Finalement la firent ardre publiquement, *ou aultre femme en semblable d'elle ; de quoy moult de gens ont été et encore sont de diverses oppinions* (1). » On sera peut-être tenté de croire que ces paroles avaient pour but d'atténuer l'effet du crime des Anglais, en jetant l'incertitude sur sa consommation réelle. Mais non ; le chroniqueur est un partisan de Charles

(1) Ms. du British Museum, n° 11542, analysé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2<sup>e</sup> série, III, 116. Cf. l'extrait du *Journal de Paris* reproduit dans le *Procès de Jeanne d'Arc* (V, 334) : « Y avoit donc maintes personnes. . . qui croyoient fermement que, par sa sainteté, elle se feust eschappée du feu et qu'on eust arse une autre, cuidant que ce feust elle. »

VII et un admirateur de la Pucelle, comme on peut s'en convaincre par la lecture du contexte. Ainsi donc, que la légende naissante fit de Jeanne une sainte ressuscitée ou une nouvelle Iphigénie, la tendance des esprits était la même. Suivant la remarque de Vallet (de Viriville) (1), la bergère de Domremy partageait le privilège de tous les héros, depuis le roi Arthur jusqu'à Napoléon : elle devait vivre malgré tout, et elle allait reparaitre.

Elle reparut bientôt. Le 20 mai 1436, à la Grange-aux-Ormes, près du bourg de Saint-Privat, situé à une lieue de Metz, on amenait une jeune fille qui se donnait pour « la Pucelle de France », et demandait à parler à plusieurs seigneurs de la ville réunis en ce lieu. Aucun document n'indique d'où elle venait, qui elle était, qui l'amenait. Le doyen de Saint-Thibaud, en rapportant cette première manifestation (2), dit seulement que l'incon-

(1) *Bibl. de l'École des Chartes, loc. cit.*

(2) Il existe deux rédactions du récit de cet annaliste. Dans la première, écrite vers 1445, éditée par D. Calmet (*Hist. de Lorraine, preuves du tome II, col. cc*), l'auteur paraît dupe de l'imposture ; la seconde, qui existe dans les mss. de Dupuy (vol. 630), et qui est sans doute postérieure, exprime l'opinion contraire, c'est-à-dire la vraie. Cette deuxième version a été ignorée de D. Calmet et de ses contemporains. M. Quicherat a publié l'une et l'autre (*Procès, V, 321-324*). Philippe de Vigneulles, chroniqueur messin du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, semble avoir connu également les deux ; car, en abrégant le doyen de Saint-Thibaud, il rapporte le fait et le traite de supercherie. (Huguenin, *Chroniques messines, 198 ; Procès, V, 324, note.*)

nue se faisait appeler Claude. Mais, comme il croyait alors que c'était effectivement « la Pucelle Jehanne », il est naturel qu'il ait tenu son nom de Claude pour emprunté : il est probable que c'était, au contraire, son véritable nom, et qu'elle usurpa dès lors celui de Jeanne, comme le voulait son rôle. Ce dernier lui est attribué, d'ailleurs, par tous les autres textes ; on peut donc le lui laisser ici.

Son âge paraissait se rapporter parfaitement à celui de la vraie Jeanne. Elle était, comme elle, brune (1), vive, énergique, et la ressemblance était assez grande, sous son costume d'homme, pour que l'illusion fût complète. Nicolas Lowe, Albert Boullay, Nicolas Grongnot et les autres personnages présents l'équipèrent à leurs frais en lui donnant un cheval de trente francs, une paire de chaussures dites *houzels*, un chaperon, une épée. Elle sauta très-habilement sur le cheval, prononça

(1) Ce détail de la constitution physique de Jeanne d'Arc est attesté par une preuve matérielle : c'est un cheveu passé, suivant un ancien usage, dans la cire qui scellait une de ses lettres authentiques, et conservé jusqu'à nos jours avec sa couleur noire. (Archives municipales de Riom ; Quicherat, *Procès*, V, 147.) Il y a là non-seulement un renseignement précieux pour les artistes, mais peut-être un nouvel argument à opposer aux physiologistes qui prétendent que Jeanne était prédisposée par la nature à la rêverie et aux visions, caractère ordinairement opposé (chez nous, du moins) au tempérament des personnes brunes.

quelques paroles qui achevèrent de convaincre l'assistance, et fut positivement reconnue pour la Pucelle par plusieurs écuyers ou enseignes qui s'étaient trouvés à Reims au sacre du roi Charles. Un ou deux sceptiques voulurent alléguer que l'héroïne avait été brûlée à Rouen ; elle leur ferma la bouche par des paraboles. A ceux qui la questionnaient sur ses projets, elle répondait avec adresse, sans dire ni blanc ni noir, « ni fuer ne ans ». Si on la mettait au pied du mur en lui demandant quelque-une de ces merveilles familières à Jeanne, elle prétendait que sa puissance ne lui serait pas rendue avant la Saint-Jean-Baptiste.

Jusque-là, rien de bien extraordinaire. Les chevaliers lorrains pouvaient, à la rigueur, n'avoir conservé qu'un souvenir assez vague de l'extérieur de la Pucelle, qui était demeurée complètement inconnue avant son départ du pays et n'y était pas revenue. Mais voici où toute explication devient impossible. Les deux frères d'Arc ou du Lys, Pierre et Petit-Jean, créés depuis peu, l'un chevalier, l'autre écuyer, sont avertis de ce qui se passe, et arrivent le même jour, 20 mai, à la Grange-aux-Ormes. Ils gardaient encore la conviction que Jeanne avait été brûlée. On les confronte avec l'aventurière : aussitôt elle les reconnaît, et ils reconnaissent *leur sœur* ! Le lendemain, ils l'emmè-

ment avec eux à un village appelé Bacquillon, et elle y reste jusqu'aux fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire environ une semaine.

Là, sans doute, furent combinées des démarches communes dont nous allons voir se dérouler les résultats. Les deux frères étaient-ils dupes ou complices ? Dilemme pénible à poser, et d'ailleurs insoluble. Hâtons-nous de dire que leur conduite, en d'autres circonstances répugne à l'idée d'une fourberie, et que la simplicité naturelle à leur condition première devrait plutôt faire admettre une méprise, quelque énorme qu'elle puisse paraître.

Mais, dira-t-on, ces détails sont-ils tous authentiques, et faut-il ajouter une foi absolue au récit d'un chroniqueur qui s'est laissé duper tout le premier, pour revenir un peu plus tard sur son opinion ? — Le doyen de Saint-Thibaud de Metz écrivait sur les lieux, au moment même des événements. Il est vrai qu'il a cru à la prétendue Pucelle, et qu'ensuite il a rectifié ou que l'on a rectifié pour lui son erreur ; mais sa dernière version ne modifie en rien le rôle des frères de Jeanne, et ce rôle, du reste, va se trouver confirmé tout à l'heure, en ce qui concerne le plus jeune d'entre eux, par des actes officiels, des comptes municipaux.

A la fin de mai, la fausse Jeanne se rend à Mar-

ville ou Mairville (1), où elle passe environ trois semaines chez « un bon homme appelé Jehan Cugnot ». Les habitants de Metz s'y portent en foule pour la voir, et sont mystifiés comme les autres. Un seigneur de la contrée lui offre encore un cheval. Puis elle s'en va en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, et de là gagne la ville d'Arlon, au duché de Luxembourg. Sa renommée l'avait précédée dans ce pays. La duchesse, Élisabeth de Gorlitz, l'accueille avec joie et ne veut plus la quitter. Le jeune comte de Wurtemberg, Ulrich, s'enthousiasme d'elle, se constitue son protecteur, lui fait faire une magnifique cuirasse et la conduit à Cologne.

Ici, un témoin oculaire nous apporte l'appui de sa parole. Son opinion, consignée dès l'année suivante dans le *Formicarium* de Jean Nider, qui l'avait recueillie de sa bouche (2), est beaucoup moins favorable à l'audacieuse fille. C'est que ce personnage, nommé Henri Kaltyser ou Kalt-Eysen, était un professeur émérite de théologie, un inquisiteur clairvoyant, habitué à démêler les impostures et

(1) Cette localité serait aujourd'hui Marieulle, entre Corny et Pont-à-Mousson, d'après D. Calmet (*Hist. de Lorraine*, II, 702). Cependant l'on trouve aussi, dans le voisinage de Metz et de la Grange-aux-Ormes, le village de Morville-sur-Seille, dont le nom se rapprocherait davantage de celui que donne le chroniqueur.

(2) Quicherat, *Procès*, IV, 502 ; V, 324.



les jongleries (1). Il ne crut pas un moment à celle-ci ; et d'ailleurs Jeanne, étourdie par ses premiers succès, entraînée par la société des chevaliers et des gens d'armes, commençait à négliger son rôle. On la rencontrait, dit l'auteur en question, dansant librement avec des hommes, mangeant et buvant plus que ne le permettait son sexe, « dont elle ne faisait pas mystère » (2).

Elle se vantait bien haut d'être la Pucelle resuscitée, et prétendait introniser sur le siège archiépiscopal de Trèves un des deux candidats qui se le disputaient (3), comme elle avait précédemment assis sur le trône de France le roi légitime. A son arrivée dans la ville de Cologne, avec le comte de Wurtemberg, elle trouve le moyen d'opérer des prodiges : on répète partout qu'elle a déchiré en deux une pièce d'étoffe et l'a remise aussitôt dans l'état primitif, qu'elle a brisé une vitre contre la muraille et l'a réparée instantanément. Kalt-Eysen survient et remplit immédiatement son

(1) Échard et Quétif racontent sa vie, mais sont muets sur le fait qui suit. Kalt-Eysen exerçait, en 1424, les fonctions d'inquisiteur général à Mayence. Il mourut, en 1465, archevêque de Trontheim en Norwège. (*Scriptores ord. Præd.* I, 828.)

(2) *Procès*, V, 324.

(3) Jacques de Sierk et Raban de Helmstadt. D. Calmet, en rapportant ce trait d'après Jean Nider (*Hist. de Lorraine*, II, 906), l'a attribué par mégarde à une nouvelle Pucelle, différente de celle-ci, dont il parle cependant plus haut (*Ibid.*, 703).

office : il ouvre une enquête, il cite la magicienne à son tribunal. Mais celle-ci refuse de se soumettre aux ordres de l'Église. Elle est excommuniée et va être jetée en prison, lorsque le comte, son protecteur, l'enlève à temps et la ramène à Arlon (1).

Malgré cette escapade, elle se fit épouser là par un chevalier de noble lignée, messire Robert des Armoises. Je ne sais si, comme le dit Vallet, elle le « séduisit » (2), et je croirais plutôt que cette union singulière fut imposée par la volonté ou l'influence de la maison de Luxembourg, car elle ne fut pas heureuse. On conserva longtemps dans la famille des Armoises le contrat de mariage des deux époux, qui servait encore au dix-septième siècle à étayer des preuves de noblesse et de chevalerie, et qui perpétua jusque-là ou même plus tard, en Lorraine, l'opinion que Jeanne d'Arc avait laissé une postérité directe (3). Dès lors notre aventurière prit le nom Jeanne des Armoises, qui lui est donné par tous les contemporains. Elle se fixa pour un temps à Metz, dans l'hôtel de son mari, situé devant l'église de Sainte-Ségoleine (4), et,

(1) *Procès*, V, 325. Cf. la *Chronique du doyen de Saint-Thibaud* (*ibid.*, 324).

(2) *Hist. de Charles VII*, II, 368.

(3) V. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 703.

(4) *Chronique du doyen de Saint-Thibaud* (*Procès*, V, 323).

non contente de la position brillante que ses intrigues lui avaient si rapidement value, se mit à dresser de là de nouvelles batteries.

Pendant qu'elle écrivait elle-même, par deux fois, aux bourgeois d'Orléans (1), Jean du Lys travaillait, de son côté, à la faire reconnaître, et venait dans ce but, au mois d'août 1436, trouver le roi en Touraine, où il était occupé aux fiançailles d'Yolande, sa fille, avec le prince Amédée de Savoie (2). Charles VII paraît l'avoir bien reçu, sans cependant ajouter foi à la résurrection de sa sœur. Il lui fit ordonnancer une somme de cent francs; mais, n'ayant pu en toucher que la cinquième partie, Jean revint jusqu'à Orléans, où lui et les siens étaient en grand honneur, et il exposa aux officiers de la ville qu'il était très embarrassé, que, sur les vingt francs qu'il avait reçus, il en avait déjà dépensé douze, « que huit francs étaient peu de chose pour s'en retourner » accompagné, comme il l'était, de quatre cavaliers. Les magistrats gé-

(1) « A Pierre Baratin et Jehan Bombachelier, pour bailler à Fleur-de-Lilz, le jeudi veille de saint Lorens, ix<sup>e</sup> jour du mois d'aoust, pour don à lui fait, pour ce qu'il avoit aportées lectres à la ville de par *Jehanne la Pucelle*, pour ce, 48 s. p. » «... A Regnault Brune, le xxv<sup>e</sup> jour dudict mois, pour faire boire ung messagier qui apportoit lectres de *Jehanne la Pucelle*, etc. » *Comptes de la ville d'Orléans* (Procès, V, 326).

(2) Vallet, *Hist. de Charles VII*, II, 376, note.

néreux lui firent délivrer douze livres tournois (1), et de plus le régalerent splendidement (2). Il est curieux d'observer que la ville d'Orléans, tandis qu'elle acceptait pour authentiques et mentionnait comme telles dans ses comptes les lettres de la Pucelle écrites par la dame des Armoises, et qu'elle expédiait à celle-ci des réponses par messagers (3), n'en célébrait pas moins les anniversaires et les offices funèbres de « feue Jehanne la Pucelle » (4). L'opinion des habitants était donc vraisemblablement divisée au sujet de la réapparition de leur libératrice et de la véracité des étonnantes nouvelles apportées par son frère.

Durant le voyage de ce dernier, Jeanne des Armoises écrit de son côté au roi, et remet sa lettre au poursuivant d'armes *Cœur-de-Lis*, qui lui a ap-

(1) Vallet, *Hist. de Charles VII*, II, 376, note.

(2) « Le v<sup>e</sup> jour d'aoust MCCCCXXXVI, à matin, pour dix pintes et choppine de vin prises chex Jehan Hatte, au pris de 10 d. p. la pinte, données et présentées à Jehan, frère de la Pucelle ; pour ce, 8 s. 9 d. p.

« A Berthault Fournier, poulailler, pour douze poulez, douze pigeons, deux oisons et deux levras, donn ez et présentez audit frère de la Pucelle...; pour ce, 38 s. p. » *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, V, 275).

(3) *Comptes de la ville d'Orléans* (*ibid.*, 326, 327). V. la note 1 de la page précédente.

(4) *Ibid.*, 274. Il est fait mention de ces services dans les comptes municipaux de cette année même 1436, et dans ceux de l'année 1439, où la fraude de Jeanne des Armoises n'était pas encore découverte. Ils furent supprimés ensuite.

porté la réponse des gens d'Orléans. Ce courrier est de retour le 2 septembre et repart immédiatement pour Loches, où, sept jours après, il dépose son message entre les mains de Charles VII (1). Il est regrettable pour nous de ne pas connaître le contenu de toutes ces dépêches ni l'objet précis de tant de démarches pressantes, qui était sans doute, avant tout, d'obtenir une audience royale. A cette époque, d'après les mêmes comptes municipaux, la fausse Pucelle était revenue momentanément à Arlon (2). Nous la retrouvons le 7 novembre à Metz ou aux environs, vendant, de concert avec son mari, à Colard de Faily, écuyer de Marville, sa part de la seigneurie d'Haraucourt (3). Elle est qualifiée, dans cet acte public, « Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame de Thichiemont (4) ». Aux sceaux des contractants sont joints ceux de Jean de Thonne-le-Thil, seigneur de Villette, et de Saubelet de Dun, prévôt de Marville, leurs « très-chers et grans amis ».

Quelque temps après, s'il faut s'en rapporter à l'inquisiteur allemand cité plus haut, la dame des Armoises, oubliant toute retenue et compromet-

(1) *Comptes de la ville d'Orléans (Procès, V, 327).*

(2) *Ibid.*

(3) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. cxcv ; *Procès, V, 328.*

(4) Tichemont (Moselle), dont son mari lui avait sans doute donné la seigneurie.

tant à plaisir sa cause, aurait quitté la maison conjugale pour vivre en concubinage avec un clerc de Metz ; « ce qui démontra manifestement la nature de l'esprit qui l'inspirait (1) ». Elle n'abandonna pas pour cela ses prétentions et ne perdit point tous ses partisans. Bien qu'elle fasse moins parler d'elle durant les deux années suivantes, il paraît que, dans cet intervalle, elle passa en Italie, sous prétexte d'aller chercher l'absolution du pape pour un cas réservé, « comme de main mise sur son père ou mère, prestre ou clerc, violement ». On lui reprocha plus tard « que, pour garder son honneur, comme elle disoit, elle avoit frappé sa mère par mésaventure, comme elle cuidoit férir un autre, et, pour ce qu'elle eust bien eschevé sa mère, se n'eust esté la grande ire où elle estoit (car sa mère la tenoit, pour ce qu'elle vouloit batre une sienne commère ), pour ceste cause lui convenoit aller à Rome (2) ». Ce qu'elle voulait surtout, en émigrant, c'était de se dérober pour un temps aux inquisitions et à la défiance excitée par sa conduite. Pouvait-elle, en effet, se flatter d'abuser le Saint-Père en personne ? Elle ne sem-

(1) *Procès*, V, 325.

(2) *Journal de Paris* (*ibid.*, 335). Ce passage est obscur dans le texte reproduit par Quicherat ; mais une autre rédaction, qu'il cite en note, donne un sens plus clair et me permet d'établir ainsi l'ordre des faits.

ble pas l'avoir essayé; mais, ayant pris goût au métier des armes et à l'habit militaire, elle se contenta de s'enrôler au service d'Eugène IV dans la guerre qu'il avait alors à soutenir contre quelques princes d'Italie et contre ses sujets révoltés (1).

Jeanne reparait sur la scène au mois de juillet 1439, et y fait une rentrée triomphale. Depuis combien de temps était-elle de retour en France, et par quels stratagèmes avait-elle raffermi sa fortune chancelante? Ce qu'il y a de certain, c'est que nous la revoyons alors à Orléans, choyée, fêtée, récompensée par le conseil de ville, comme s'il ne s'élevait plus sur son identité l'ombre d'un doute. Le 18, le 29, le 30 juillet, on lui offre des banquets où ne sont épargnés ni les vins ni les viandes (2). Le 1<sup>er</sup> août, dîner d'adieu, accompagné d'un don de deux cents dix livres parisis, « octroyées à Jehanne d'Armoises par délibération faite avecques le conseil de la ville, et pour le

(1) *Journal de Paris, ibid.*

(2) « A Jacquet Leprestre, le xviii<sup>e</sup> jour de juillet, pour dix pintes et choppine de vin présentées à dame Jehanne des Armoises; pour ce, 14 s. p. — A lui, le xxix<sup>e</sup> jour de juillet, pour dix pintes et choppine de vin présentées à madicte dame Jehanne pour ce, 14 s. p. — A lui, le pénultième jour de juillet, pour viande achetée de Perrin Basin, présent Pierre Sevin, pour présenter à madame Jehanne des Armoises; pour ce, 40 s. p. » Etc. *Comptes de la ville d'Orléans (Procès, V, 331).*

bien qu'elle a faict à ladicte ville pendant le siège » (1). Son départ d'Orléans fut assez précipité ; car on avait encore commandé en son honneur huit pintes de vin, qui arrivèrent trop tard et dont on fit profiter un sieur Jean Luillier, sans doute le marchand drapier de ce nom qui avait jadis habillé la Pucelle par les ordres du duc Charles (2).

Après une nouvelle apparition, le 4 septembre, dans cette ville où elle était si bien reçue (3). Jeanne se dirigea vers la Touraine. Dans le courant du mois, le bailli de cette province écrit à son sujet une lettre à Charles VII, et elle y joint elle-même une nouvelle supplique ; toutes les deux sont portées par le même courrier à Orléans, où le roi s'était arrêté en revenant de visiter sa capitale reconquise et se préparait à réunir les États généraux. Jeanne espérait que les amis qu'elle avait laissés là prendraient ses intérêts, appuieraient sa démarche, ou, tout au moins, témoigneraient en sa faveur auprès du prince. Mais l'article des comptes de la ville de Tours où est mentionné ce double message ne parle pas, comme l'a compris par inadvertance Vallet (de Viriville), d'une correspondance échangée entre le bailli et l'aventurière (4).

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*, 331. Cf. *ibid.*, 112.

(3) *Ibid.*, 332.

(4) *Hist. de Charles VII*, II, 368. Voici cet article : « A Jehan



Le même historien, après avoir rapporté sommairement les faits qui précèdent, place avant la réception de la dame des Armoises à Orléans, et vers le mois de juin, certains exploits par lesquels elle se serait signalée en Poitou, puis dans une expédition contre la ville du Mans, avec le titre de « capitaine de gens d'armes » et le concours d'un gentilhomme gascon, son lieutenant (1). L'acte où sont puisés ces renseignements est une lettre de rémission accordée par le roi, en juin 1441, au gentilhomme en question, Jean de Siquenville, coupable d'avoir *appati* ou rançonné plusieurs villages d'Anjou et de Poitou. D'après sa teneur, le trop fameux Gilles de Rais, conseiller du roi, maréchal de France, avait donné à ce personnage, deux ans avant *ou environ*, la charge et gouvernement des gens de guerre « que avoit lors une appelée Jehanne, qui se disoit la Pucelle », disant qu'il voulait marcher contre le Mans, « et que, s'il prenoit ledit Mans, qu'il en seroit cappitaine (3) ». Cette dernière promesse

Drouart, la somme de 60 s. t. pour ung voiage qu'il a fait pour, en ce présent moys, estre allé à Orléans porter lettres clouses que M. le bailli [de Touraine] rescripvoit au Roi nostre sire, touchant le fait de damne Jehanne des Armaises, et unes lettres que laditte damne Jehanne rescripvoit *audit seigneur*. » (*Procès*, V, 332).

(1) *Hist. de Charles VII*, II, 368 et s.

(2) Arch. nat., J 176, cote 84. Quicherat, *Procès*, V, 332.

s'appliquait évidemment au suppliant, Jean de Si-quenville, et rien n'indique expressément que Jeanne ait eu une capitainerie, ni que l'écuyer de Gilles de Rais ait été son lieutenant. Il semble plutôt qu'il fut installé en son lieu et place à la tête d'une troupe de partisans qui battaient la campagne, à la faveur du désordre auquel ces malheureuses contrées étaient en proie. Une guerre civile, prélude de la Praguerie, remarque Vallet, venait d'y éclater. Des combats isolés, le pillage, la rapine, offraient à l'héroïne une spéculation facile et digne d'elle ; elle joua tout au plus le rôle d'un chef de bande, comme l'écuyer gascon qui lui fut substitué et que le dauphin Louis fut obligé d'emprisonner au château de Montaignu (1). Le fait même de son remplacement par un pareil *condottiere* témoignerait peu en sa faveur ; mais s'être trouvée en relations avec un scélérat comme le maréchal de Rais, avoir partagé peut-être un moment ses bonnes grâces et tenu de lui un emploi quelconque ( ce qui est assez vraisemblable, si l'on se souvient qu'elle s'était mêlée de magie à Cologne, et que cet homme infâme faisait venir des régions lointaines tous les nécromanciens dont il entendait parler ), ce sont là des circonstances ag-

(1) Même pièce. *Procès*, V, 333.

gravantes, propres à jeter sur elle une lueur presque sinistre.

Quant à la date de ces exploits, on voit que la lettre de rémission ne précise rien et m'autorise à les rejeter après le séjour de la dame des Armoises à Orléans et en Touraine, ce qui forme un itinéraire bien plus naturel, à une époque où les voyages n'étaient ni rapides ni commodes. Jeanne ne prit point part non plus à l'expédition (totalement ignorée, du reste) entreprise par Gilles de Rais contre le Mans. Les textes qui font mention d'une *Pucelle du Mans* ont rapport à une autre femme, Jeanne la Féronne, magicienne qui fit aussi beaucoup de dupes et finit par être condamnée au pilori par son évêque. Celle-là ne se donnait pas pour l'héroïne d'Orléans, mais se prétendait simplement inspirée comme elle, et ne paraît pas avoir porté les armes. Elle surgit, d'ailleurs, vingt ans plus tard (1).

C'est ici qu'il faudrait placer, si elle était authentique, une opération militaire plus importante

(1) Vallet, dans une note rectificative placée à la fin de son second volume (p. 456-458), rétablit la distinction entre les deux personnages ; mais il semble croire encore que Claude ou Jeanne des Armoises fut mêlée à une expédition du Mans, sans autre autorité que la lettre de rémission obtenue par Jean de Siquenville. M. Wallon (*Jeanne d'Arc, loc. cit.*) a interprété les textes comme Vallet.

conduite par Jeanne des Armoises, et qui aurait eu pour résultat de rendre aux Français la possession de la Rochelle. Un biographe espagnol contemporain raconte que la Pucelle de France aurait écrit au roi de Castille, don Enrique IV, pour le prier d'envoyer à Charles VII, conformément à l'alliance qui les unissait, un secours naval. Elle lui aurait même dépêché des ambassadeurs, en attendant ceux du roi, et par eux aurait obtenu le départ immédiat de vingt-cinq navires et cinq caravelles, chargés, par les soins du connétable Alvaro de Luna, des troupes les plus aguerries. Avec ce renfort, Jeanne se serait rendue maîtresse du port et de la ville, et aurait même remporté d'autres victoires des plus glorieuses pour l'armée castillane, « *como par la coronica de la Poncela se podra bien ver* » (1). Quelle est cette chronique ? Personne ne l'a retrouvée, et aucun témoignage ne vient se joindre à celui de l'historien d'Alvaro de Luna, bien qu'il affirme que son héros montrait comme une relique la lettre de la prétendue Pucelle. Sans rejeter complètement son récit, il faut au moins, comme le pense Quicherat (2), le rapporter à une autre ville. La Rochelle ne paraît

(1) *Chronique du connétable de Luna*, Madrid, 1784, in-4°, p. 131 ; *Procès*, V, 329.

(2) *Procès*, *ibid.*, note.

pas avoir échappé, à cette époque, à la domination française. En 1429, Charles VII annonçait à ses habitants la délivrance d'Orléans, et ils en accueillaient la nouvelle avec de solennelles démonstrations de joie (1). Un peu avant, le malheureux prince, dépossédé, projetait d'aller leur demander asile (2). Bien plus, l'année même que l'écrivain espagnol désigne comme la date de l'ambassade reçue par don Enrique (1436), Marguerite d'Écosse, fiancée du Dauphin, débarquait dans leur port. Il est vrai que des croiseurs anglais la poursuivirent, et que l'entrée de la rade leur fut fermée à temps par des auxiliaires castillans. Peut-être ce fait dénaturé servit-il de thème à l'anecdote qui nous occupe. Mais, en tout cas, Jeanne des Armoises n'a pu y jouer aucun rôle, puisqu'à ce moment elle commençait à peine à se faire connaître et se trouvait, comme on l'a vu plus haut, en Lorraine ou dans le duché de Luxembourg. Ou il s'agit d'une démarche ignorée, tentée à une époque antérieure par la vraie Pucelle (qui envoyait volontiers des missives analogues), ou, s'il est réellement question de la fausse, son action eut un autre théâtre et doit avoir une autre date. Comme elle guerroyait en 1439 dans une province

(1) Arcère, *Hist. de La Rochelle*, I, 271 ; *Procès*, V, 104.

(2) Chronique du religieux de Dunfermling ; *Procès*, V, 340.

voisine, en Poitou, c'est alors et c'est là qu'elle put s'emparer de quelque place forte, à l'aide d'une fraction des troupes espagnoles demeurée dans le pays.

Quoiqu'il en soit, sa renommée grandit; car, l'année suivante, au mois d'août, les événements militaires ou tout autre motif l'ayant ramenée aux environs de la capitale, « la grande erreur commença de croire fermement que c'estoit la Pucelle; et, pour ceste cause, l'Université et le Parlement la firent venir à Paris bon gré mal gré » (1). Les Parisiens, durant l'occupation anglaise, n'avaient ni bien connu ni bien jugé l'héroïne d'Orléans. A plus forte raison devaient-ils être mal disposés envers celle qui usurpait son nom et sa qualité. Elle-même sentit qu'elle ne ferait point d'adeptes parmi eux; aussi l'on conçoit qu'elle ne se soit pas montrée plus tôt dans la grande ville, et qu'elle n'y soit venue que par contrainte. Elle y eut simplement un succès de curiosité. Les redoutables théologiens de la Sorbonne lui posèrent mille objections. Exhibée au peuple de la grande cour du Palais, sur la pierre de marbre, elle fut *prêchée* sans ménagement. On lui reprocha de n'être point Pucelle, d'avoir été mariée à un chevalier dont elle avait eu deux fils, d'avoir commis une violence sa-

(1) *Journal de Paris ; Procès*, V, 335.

crilège qui l'avait forcée d'aller demander l'absolution à Rome, d'avoir fait en Italie le métier de soudoyer, d'avoir été par deux fois homicide en combattant. Les particularités de son existence dévoilées ainsi au grand jour, non probablement sans enquête préalable, elle n'avait plus rien de bon à attendre des Parisiens. Encore dut-elle s'estimer heureuse de sauver une fois de plus sa liberté. Elle s'échappa et retourna en guerre (1).

Malgré un aussi grave échec, ni elle ni ses fauteurs ne se tinrent pour battus. Le bruit même qui s'éleva autour de cette nouvelle affaire les servit. Le roi, si longtemps sourd aux sollicitations et aux échos de la renommée, se laissa tenter par la curiosité : il voulut voir de ses yeux cette soi-disant ressuscitée, afin de faire tomber définitivement, s'il y avait lieu, un masque imposteur, ou, dans le cas contraire, d'utiliser le secours de la Pucelle dans la guerre qu'il venait de reprendre activement. Il donna donc des ordres pour qu'elle lui fût amenée.

C'est ce que Jeanne demandait depuis longtemps. L'heure décisive était arrivée; elle touchait au Capitole . . . ou à la roche Tarpéienne. Comptant des amis jusque dans l'entourage de Charles VII, elle apprit facilement son rôle : on la pré-

(1) *Procès*, V, 335.

vint que le roi était blessé à une jambe et qu'il portait une « botte fauve » ; il n'y avait donc pas à se méprendre sur sa personne, s'il renouvelait l'épreuve tentée autrefois sur la vraie Pucelle, lors de sa première apparition à la cour. Charles, en effet, ne manqua pas de recourir à cette pierre de touche, qui lui avait si bien réussi.

Le moment de l'audience venu, il se retire sous une grande treille, au fond d'un jardin, et commande à un de ses gentilshommes de s'avancer à la rencontre de la dame aussitôt qu'elle se présentera, comme s'il était le roi. Jeanne arrive, et, ne reconnaissant pas sur celui qui l'aborde le signe indiqué, passe outre. Elle découvre le prince et va droit à lui.

Charles demeure « esbahi », et ne sait que penser. Mais bientôt, subitement inspiré, il la salue d'un air courtois et lui dit : « Pucelle, ma mie, soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu, qui connaît le secret qui est entre vous et moi ! »

A ce mot, la malheureuse, ignorant totalement ce dont le roi veut parler, reste à son tour interdite. Puis, soudain, elle tombe à genoux en demandant grâce ; elle s'accuse et confesse toute la trahison. L'intrigue est déjouée. C'est une chute piteuse, un dénouement brusqué — et miraculeux, ajoute le narrateur de la scène.



Ce narrateur, Pierre Sala, fut successivement attaché à la maison de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII ; il tenait tout le récit de l'entrevue de la bouche du sire de Boisys, chambellan et confident favori de Charles VII lui-même. Il donne le fait comme postérieur de dix ans à la mort de Jeanne d'Arc, ce qui le met, par conséquent, en 1441 (1). Si l'on observe que les termes de la rémission obtenue par Jean de Siquenville, au mois de juin de cette même année, supposent déjà la fourberie officiellement dévoilée (2), on reconnaît que l'évènement dut avoir lieu du mois de janvier

(1) V. Quicherat, *Procès*, IV, 281. Dans le troisième volume de son *Histoire de Charles VII* (p. 424), Vallet, estimant que Pierre Sala devait s'être trompé de date, fait rapporter son récit à Jeanne la Féronne, la Pucelle du Mans, condamnée en 1461, vingt ans plus tard, et emprisonnée à Tours. Mais on ne saurait admettre un écart de vingt ans, même dans la mémoire d'un vieillard, sans quelque raison probante : or, ce n'en est pas une que le mal de jambe dont le roi souffrait à peu près vers la même époque (en 1459), et d'où Vallet tire un synchronisme un peu forcé. Du reste, Jeanne la Féronne s'étant donnée, non pas pour Jeanne d'Arc ressuscitée, mais seulement comme une autre vierge inspirée, le texte de Sala lui semble inapplicable de tout point. Le savant historien a donc été moins heureux qu'ailleurs en s'efforçant de « rectifier et de compléter » ce qu'il avait dit plus haut sur les *fausses pucelles* ; car, après avoir, dans la note spéciale ajoutée à la fin de son second volume, rétabli la distinction entre la dame des Armoises et la Féronne, il rétablit, dans son troisième, la confusion.

(2) « Une appelée Jehanne, qui se disoit pucelle », etc. V. ci-dessus, p. 113.

au mois de mai. A cette époque, le roi tint assez longtemps la campagne aux environs de Paris, et fit notamment le siège de Creil (1). Or, Jeanne des Armoises venait, comme on l'a vu, de quitter la capitale pour reprendre les armes. La comédie se dénoua donc, selon toute apparence, dans quelque localité du voisinage : elle avait duré cinq années.

Ici se perdait la trace de la prétendue Pucelle. Quelles furent les conséquences de sa criminelle entreprise ? Fut-elle condamnée ou renvoyée libre ? Pierre Sala ajoute bien que plusieurs de ses complices, dont il ne désigne pas les noms, furent découverts et « justiciés très-asprement, comme en tel cas appartenait » (2). Mais il se tait sur le sort de la principale coupable, et rien jusqu'ici n'était venu le révéler, car le texte sur lequel on a pu s'appuyer pour lui faire finir ses jours dans les derniers désordres et à la tête d'une maison de débauche, est un de ceux qui s'appliquent, comme je l'ai dit, à Jeanne la Féronne ; il émane, d'ailleurs, d'un écrivain postérieur et plus que suspect, suivant la juste critique de Quicherat (3). Or, ce

(1) *Hist. de Charles VII*, II, 425.

(2) *Procès*, IV, 281.

(3) « Il a bien été depuis une faulcement surnommée Pucelle, du Mans, ypocrite, ydolâtre... qui, selon son misérable estat, essaya à faire autant de maulx que Jehanne la Pucelle avoit fait de biens. Après sa chimérale, fcte et mensongière

sort inconnu, c'est une lettre de rémission du roi René qui va nous le révéler. La teneur de cette lettre, rendue en faveur de la dame des Armoises elle-même (1), au mois de février 1457, et avant le 20 (car elle est datée du château d'Angers, d'où le prince partit ce jour-là), donne à entendre les faits suivants.

dévotion..., comme vraie archipauillarde, tint lieux publiques. » *Livre des Femmes célèbres*, composé en 1504 par Antoine Du-faur. Ce texte a été néanmoins inséré par l'éditeur du *Procès* au nombre des pièces relatives à Jeanne des Armoises (V, 336). Cf. *Hist. de Charles VII*, II, 370 et 458, et *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, II, 299.

(1) Bien que le nom de l'impétrante soit écrit *Jehanne de Sermaises*, et plus loin *Jehanne de Sermoises*, il n'y a pas à hésiter sur l'identité du personnage, car l'acte dit en propres termes que cette femme « s'estoit fait appeller par long temps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autres foiz avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans contre les anxien ennemis de ce royaume ». Le texte que nous possédons étant une copie du temps faite sur les registres de la Chambre des comptes d'Angers, on s'explique un léger déplacement de lettre, alors très fréquent. Le nom des *Armoises* s'écrivait aussi *des Ermoises* ou *des Ermaises*. — Depuis que cette étude a été publiée pour la première fois, M. Boucher de Molandon a découvert dans une enquête de 1476, la trace d'« une nommée Jehanné » qui un jour, vers 1452, se présenta en habits d'homme à Sermaize en Barrois, essaya de se faire passer pour la Pucelle et fut reçue honnêtement par quelques-uns des cousins de celle-ci. (*La famille de Jeanne d'Arc*, p. 127 et suiv.). Il ne peut y avoir là qu'une coïncidence fortuite, car cette inconnue ne s'appelait pas Jeanne de Sermaize et n'était même pas de Sermaize ; elle ne fit pas la guerre, n'abusa pas « par long temps » les Orléanais et d'autres, et ne paraît pas être venue en Anjou. D'ailleurs, en 1452, il y avait

Aucune poursuite juridique n'eut lieu contre Jeanne : selon toute apparence, le roi lui avait accordé, en considération de ses aveux sincères, le pardon qu'elle implorait, et s'était contenté de l'éloigner. Mais, l'habitude étant devenue pour elle comme une seconde nature, elle avait continué à faire la guerre, vêtue d'habits d'homme, et à mener la vie errante des soudoyers, quoique ses prétentions et son prestige eussent disparu (1). Elle ne pouvait d'ailleurs retourner ni à Metz, où elle n'aurait plus rencontré qu'une hostilité trop légitime, ni dans le duché de Luxembourg, où sa protectrice ne régnait plus. Aussi revint-elle au pays d'Anjou, théâtre de ses anciens exploits. Devenue veuve de son premier mari (2), elle finit par épou-

déjà deux ans que Charles VII avait ordonné une enquête pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc ; aucun doute ne s'élevait plus sur son martyre, et une nouvelle imposture était invraisemblable de tout point. Je ne crois donc pas, après mûre réflexion, que la lettre de rémission du roi René puisse s'appliquer, comme l'a cru M. Boucher de Molandon, à l'aventurière d'un jour dont il a signalé la tentative peu sérieuse, restreinte à une petite localité, et qui n'eut peut-être que le caractère d'une simple farce.

(1) Observons toutefois qu'elle conserva des partisans quand même, puisque le doyen de Saint-Thibaud, en 1445, n'était pas encore désabusé et que l'on continua fort longtemps de croire, en Lorraine, au mariage et à la postérité de la Pucelle.

(2) Elle l'était sans doute déjà en 1440 ; car il lui fut reproché alors, à Paris, *d'avoir été mariée*. (V. plus haut.) D. Calmet, qui

ser un Angevin de condition obscure, du nom de Jean Douillet, sans qualité désignée. Toutefois, ni le mariage ni les années ne refroidirent son humeur belliqueuse. Elle trouva moyen de se faire de nouveaux ennemis, entre autres la dame de Saumoussay (1) et sa famille, avec lesquelles elle eut des relations dont la nature n'est pas indiquée, mais dont les suites l'amènèrent dans les prisons de Saumur. Elle y resta trois mois, sans que les officiers du roi de Sicile, duc d'Anjou, pussent relever contre elle d'autre charge précise que de s'être fait longtemps passer pour la Pucelle. Relâchée enfin, elle fut bannie de la ville de Saumur et de toute la province, avec défense « d'y entrer ni converser en aucune manière ».

C'est cette sentence qui fait l'objet de la rémission octroyée par le roi de Sicile. Ce prince, qui eut l'occasion de voir et de connaître la coupable, avait plus d'un motif pour lui faire grâce. La famille des Armoises, puissante en Lorraine, avait été protégée par lui et par la reine Isabelle (2) : bien que Jeanne n'en fit plus partie, son déshonneur rejaillissait en

donne la généalogie de la famille des Armoises et qui mentionne le mari de Jeanne (*Hist. de Lorraine*, 2<sup>e</sup> éd., t. V), n'indique pas l'époque de sa mort.

(1) Chaumoussay (Indre-et-Loire), ou Chaumouzey en Lorraine.

(2) C'est en partie à cause de Thierry des Armoises que la guerre fut déclarée aux Messins en 1444. Plus tard, en 1463, le

quelque sorte sur elle. René avait des rapports encore plus intimes avec Jacques de Sierk, qu'il avait fait son grand chancelier : or, quand la fausse Pucelle s'était vantée de donner l'archevêché de Trèves au candidat de son choix, Jacques était précisément un des prétendants à cette dignité ; c'est lui qui finit par avoir gain de cause, et c'est lui sans doute qu'elle appuyait. Enfin elle s'était engagée dans l'armée d'Eugène IV à l'époque où ce pontife secourait le roi et la reine de Sicile, et peut-être avait-elle combattu elle-même pour leur cause. Ainsi, en raison de ses antécédents ou de ses relations, elle pouvait être jusqu'à un certain point dans la faveur de René, ou au moins exciter son intérêt, sa pitié. Il est constant, d'après les termes de l'acte, que plusieurs personnages plaidèrent sa défense auprès de lui, et qu'il les écouta volontiers. Mais, en accordant à la suppliante la remise de toute peine, il y apporte des restrictions qui trahissent un reste de défiance. Il ne lui rend la faculté de circuler et de séjourner dans le pays d'Anjou que pour cinq ans à dater du jour de la rémission, se réservant sans doute de prolonger l'autorisation au bout de ce délai, s'il n'y a

roi de Sicile échangea une de ses filles de corps contre une de celles de Simon des Armoises, établie à Metz. (Arch. nat., KK 4117, f° 77 v°.)

pas d'inconvénient. De plus, il y met cette condition expresse, que ladite dame se comportera d'une façon honnête, « tant en habits qu'autrement, ainsi qu'il appartient à une femme de faire ». Moyennant quoi, le sénéchal d'Anjou et tous les autres officiers de justice devront lui laisser pleine et entière liberté » (1).

L'injonction faite à Jeanne des Armoises par le roi René mit une fin forcée à sa vie d'aventures. Le costume et le métier militaires lui étaient désormais interdits formellement. Du reste, elle devait avoir alors environ quarante-cinq ans : il était grand temps pour elle de renoncer à une existence aussi peu honorable que fatigante. Ses fauteurs, ses complices, qu'il faut chercher dans le parti anglais, intéressé à faire la nuit autour du crime de Rouen, et peut-être dans la maison de Luxembourg, où elle trouva ses premiers patrons, n'avaient plus besoin d'elle. Il ne lui restait plus qu'à ensevelir dans l'oubli les traces de sa longue et téméraire supercherie. Laissons, à notre tour, à la fin de sa carrière le bénéfice de l'obscurité. Par un juste retour de la fortune, au moment même

(1) V. le texte intégral de la lettre de rémission, tiré du registre de la Chambre des comptes ( Arch. nat., P 1334<sup>3</sup>, n° 10, f° 199), dans la *Revue des questions historiques* et dans *le roi René*, loc. cit.

---

où elle rentrait définitivement dans l'ombre, la figure de la véritable héroïne, éclairée par une réhabilitation tardive, revenait au grand jour de la vérité et de la gloire.

---





## VIII

### RÉSURRECTION DE LA LÉGENDE DE LA DAME DES ARMOISES.

---

Qui pourrait croire que, dans un temps où se produisent des travaux historiques si approfondis au sujet de Jeanne d'Arc, à une époque où se dessine, de tous les côtés et dans tous les camps, un immense courant d'opinion en sa faveur, il se trouve des écrivains assez hardis ou assez arriérés pour ressusciter la vieille supercherie de la fausse Pucelle et confondre volontairement la vierge de Domremy avec l'aventurière connue sous le nom de Jeanne des Armoises ? Que des contemporains, que des gens qui pleuraient la disparition de l'héroïne et croyaient à tout moment la voir revenir, comme les vieux grognards de l'Empire attendaient le débarquement de l'exilé de Sainte-Hélène, se soient laissés séduire par de vaines apparences, par une ressemblance étonnante, et se soient attachés un moment à la fortune de cet imposteur en jupons,

passé encore : ils ignoraient comment la chose devait tourner ; le dénouement de la comédie ne les avait pas encore éclairés. Mais qu'un homme vivant en plein dix-neuvième siècle, alors que cette incroyable erreur a été reconnue depuis plus de quatre cents ans et tirée au clair, à plusieurs reprises, par la critique moderne, vienne la donner comme la vérité ; qu'il présente son paradoxe comme une découverte, au nom de la science et de l'érudition ; qu'il intitule bravement son livre *la Fin d'une légende*, et que par cette légende il entende la vie authentique de la vraie Pucelle, attestée par les preuves matérielles les plus incontestables, telles que les pièces originales de ses deux procès et le témoignage de ses adversaires mêmes, voilà qui dépasse tout à fait l'imagination.

Telle est pourtant la fantaisie que s'est permise M. Ernest Lesigne, un nouveau venu dans la carrière historique, cela se voit bien (1). Parce que des parents ou des amis de Jeanne l'ont reconnue, par méprise, ou ont feint de la reconnaître, par calcul, dans la dame des Armoises, qui ne lui ressemblait, du reste, que physiquement ; parce que des bourgeois d'Orléans, imités par d'autres naïfs ou d'autres intéressés, ont rendu à cette intrigan-

(1) *La fin d'une légende ; Vie de Jeanne d'Arc (de 1409 à 1440)* ; Paris, Bayle, 1889, in-12.

te des honneurs éphémères ; parce qu'il existe des textes, bien connus d'ailleurs, prouvant par le menu ces faits singuliers et d'autres semblables, cet apprenti, qui ne doute de rien, s'est figuré que la libératrice n'avait jamais été brûlée à Rouen, qu'elle s'était mariée, qu'elle avait traîné le reste de ses jours dans une obscurité, dans un abandon d'elle-même démentant à la fois son passé et sa mission ; et il a prétendu nous faire croire ces billevésées, osant parler, à propos de la très véridique et très glorieuse fin de l'innocente victime des Anglais, des *Contes de la mère l'Oie* !

M. Lesigne n'a oublié qu'une chose : c'est de s'enquérir de la suite des aventures de la fausse Pucelle. Il aurait appris, par des textes non moins connus et non moins authentiques, que cette femme, conduite malgré elle devant Charles VII et questionnée par lui, n'avait pu lui dire quel secret lui avait été révélé autrefois par Jeanne, qu'alors elle s'était jetée à ses pieds en confessant son imposture, et que toutes ses dupes avaient reconnu leur erreur. Il aurait encore découvert (mais ce détail est plus ignoré du public, ayant été récemment révélé par la lettre de rémission du roi René) qu'elle avait continué à exercer le métier des armes, qu'elle s'était fait mettre en prison, à Saurmur, pour divers délits, mais principalement pour

s'être fait passer pendant longtemps pour la Pucelle, et qu'enfin, bannie de l'Anjou, elle avait été ensevelir ailleurs sa honte et ses remords. Par conséquent, les deux Jeanne faisaient bien deux personnages différents ; nul ne s'y trompait plus, et rien n'autorise à confondre aujourd'hui, rétrospectivement, deux individualités que les actes contemporains ont soin de distinguer, qui n'ont eu, d'ailleurs, ni le même nom ni la même vie, ni le même commencement ni la même fin.

Il serait inutile d'entretenir plus longuement le lecteur de cette bizarre divagation. Elle ne méritait d'être citée ici qu'à titre de curiosité, et pour montrer à quel point sont sujets à s'illusionner ceux qui abordent sans préparation suffisante les études historiques. Il est possible, en effet, que l'écrivain dont je parle soit de bonne foi, et alors il aurait simplement besoin de suivre quelque temps les cours de l'École des chartes. Il peut se faire aussi ( et quelques-unes de ses expressions le donneraient à penser ) que son ignorance apparente recouvre un parti pris de dénigrer les gloires les plus pures de la France chrétienne : dans ce cas, sa tentative serait sans excuse, et son état moral sans remède.

Mais ce qui est plus étonnant encore, c'est que la thèse audacieuse de M. Lesigné ait été reprise

tout dernièrement par un lorrain, M. Gaston Save, qui, dans une brochure spéciale (1), a soutenu l'identité de l'héroïne de Domremy et de sa grossière contrefaçon. Ses raisonnements sont à peu près les mêmes que ceux de son devancier, dont il semble pourtant avoir ignoré l'existence; à peine a-t-il trouvé quelques arguments nouveaux. Mais ces derniers n'ont pas plus de valeur que les autres. Après les faits que j'ai exposés plus haut, il n'y a plus aucune confusion possible entre la vraie Jeanne d'Arc et la fausse, et déjà la publication du double procès de condamnation et de réhabilitation aurait dû lever les derniers doutes à ce sujet. L'accord des chroniqueurs et des historiens de la Pucelle établit, d'ailleurs, très suffisamment la réalité de son supplice; même à l'époque où sa glorieuse mémoire a été le plus indignement méconnue par l'indifférence religieuse et l'esprit philosophique, c'est-à-dire au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a conservé à l'histoire le récit de sa sublime fin. Tout cela n'y fait rien. M. Save, en l'an de grâce et de progrès 1893, découvre subitement que l'histoire était de la légende et que la légende était de l'histoire. Il se fait le partisan posthume de la fausse Jeanne, et cela dans un but qu'on ne s'ex-

(1) *Jeanne des Armoises, pucelle d'Orléans*; Nancy, 1893, in-8°.

plique pas bien, mais qu'en tout cas l'on ne saurait approuver. Et comment procède-t-il pour tâcher de nous en imposer à son tour? C'est bien simple : il reprend tous les faits, toutes les actions de la dame des Armoises, et, sans scrupule aucun, il les attribue à la vierge de Domremy.

Tout d'abord, il affecte une allure de matamore; il annonce qu'il va pourfendre les défenseurs de la « légende ». Jeanne a disparu mystérieusement; « trente documents authentiques, que nous allons produire, rendent ce fait indéniable ». Mais, six lignes plus bas, il se repent déjà de sa témérité : « Nous n'avons trouvé, bien entendu, *aucune preuve certaine*; mais on verra combien il y a de *présomptions* qui font douter du supplice de la Pucelle. » Parler ici de présomption, c'est parler de corde dans la maison d'un pendu. En effet, sur ces trente prétendus documents, qui sont simplement des fragments de dépositions recueillies dans le procès de réhabilitation ou des phrases détachées relevées dans les chroniques du temps, il n'en est pas un qui émette autre chose qu'un doute et qui ne contienne la véritable version, à côté de l'écho discret des faux bruits répandus alors parmi le peuple. C'est Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen, qui dépose que les Anglais jetèrent dans la Seine les cendres de leur victime,

parce que plusieurs croyaient qu'elle s'était évadée (propos qui ne se comprend guère, du reste, car il eût été bien inutile de jeter les cendres d'une victime substituée). C'est Jean Riquier qui rapporte que les mêmes Anglais, craignant justement de voir s'établir une légende impliquant la survie de Jeanne firent « retirer le feu et le bois arrière du corps, afin qu'on connût qu'elle fût morte » (fait qui va directement à l'encontre de la thèse de M. Save). C'est le *Journal d'un bourgeois de Paris* qui narre que « maintes personnes étaient abusées d'elle, croyant fermement que par sa sainteté elle se fût échappée du feu », mais qui affirme néanmoins qu'elle fut brûlée à Rouen. Puisque les partisans de la fausse Pucelle sont donnés ici comme des gens abusés, quel avantage peut-on tirer en sa faveur d'un pareil texte ? Je passe les autres ; ils ne valent pas mieux.

M. Save recherche ensuite « par quels moyens aurait pu s'opérer une substitution de condamnée ». Et ici son imagination se donne carrière. Jeanne avait refusé de prendre l'engagement de ne pas s'évader : c'est qu'elle comptait, dit-il, sur une délivrance certaine, assurée à l'avance. Ses voix la lui annonçaient, d'ailleurs (mais elles parlaient, comme on le sait, d'une autre délivrance, celle qui devait lui ouvrir les portes du ciel). La



duchesse de Bedford, qui lui voulait du bien, a pu obtenir pour elle une commutation de peine. Bien mieux, c'est peut-être la duchesse elle-même qui venait à elle par un passage secret, communiquant avec son cachot, et qui l'entretenait de là de sa mise en liberté (!). Enfin Jeanne devait arriver à huit heures sur la place du Vieux-Marché; or, elle n'arriva qu'à neuf heures, sans que rien nous explique ce retard. De pareilles raisons établissent péremptoirement qu'on lui substitua, au dernier moment, une autre femme. Aussi, dix lignes plus bas, l'auteur parle de cette supercherie non plus comme d'une hypothèse, mais comme d'un fait acquis; et, à la page suivante, renversant complètement les rôles, il s'écrie d'un ton victorieux: « *Rien ne prouve qu'il n'y ait pas eu substitution* » ! Pardon; mais ce qui était à prouver, c'est qu'il y eut substitution. Vous nous aviez promis de le faire, M. Save; mais, dans le feu de la discussion, vous l'aurez oublié.

Vous nous dites encore que la seconde version de la chronique du doyen de Saint-Thibaud, témoin oculaire ou à peu près, version publiée par Quicherat, donne la tentative de Jeanne des Armoises comme une imposture notoire, tandis que la première, contenue dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Dié, semble considérer ses

prétentions comme fondées ; et vous en concluez qu'on « ne peut annihiler celle-ci par une copie postérieure ». Pourquoi donc le chroniqueur n'aurait-il pas eu le droit de corriger sa première édition ? Évidemment, lorsqu'il l'écrivit, il croyait, comme beaucoup d'autres Lorrains, à la résurrection ou à la délivrance de la Pucelle, et, lorsqu'il rédigea la seconde, il n'y croyait plus, parce que, dans l'intervalle, ses yeux s'étaient dessillés. Quoi de plus naturel ?

Enfin, vous nous citez le contrat de mariage de Robert des Armoises et de « Jehanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans » comme une pièce décisive. C'est encore là, sans doute, un des trente documents annoncés. Mais que peut-il prouver, sinon que le mariage fut fait par les partisans de Claude et, comme je l'ai dit, par le comte de Wurtemberg ? Ce seigneur donnant sa protégée pour la vraie Jeanne, et Robert acceptant son épouse pour telle, pouvait-on la désigner autrement dans le contrat ? La découverte fortuite de cet acte, en 1683, ne changea rien aux faits, et, après la discussion qu'elle souleva, Lenglet Dufresnoy s'écriait encore : « Ce qu'il y a de fâcheux en tout cela, c'est que MM. des Armoises sont descendus d'une espèce de fille qui avait couru les armées, comme il s'en trouve tous les jours qui se dégui-

sent sous un habit d'homme . . . » Et cette conclusion un peu dure était malheureusement trop juste.

Mais à quoi bon discuter ces points de détail ? Il y a deux faits, il y a deux pièces absolument écrasantes pour la thèse de M. Save, et qu'il s'est bien gardé de produire. Abandonnant son héroïne en plein triomphe, il a négligé, lui aussi, de nous raconter la fin de son histoire, parce que cette fin donne à ses prétentions le démenti le plus éclatant. Les deux documents en question suppléent, fort heureusement, au silence du soi-disant historien. Le premier est le récit authentique de l'audience que la prétendue Jeanne d'Arc finit par obtenir de Charles VII, et qui se dénoua comme on l'a vu. Cette jolie scène nous a été racontée par Pierre Sala, qui fut attaché successivement à la maison de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Il en tenait les détails de la bouche du sire de Boisy, chambellan et favori de Charles VII lui-même. Son récit a donc toute l'autorité nécessaire. Mais, ce qui est plus grave, c'est qu'il a été publié à la suite du *Procès* par Quicherat, et que M. Save, qui a utilisé tous les textes du même volume concernant la fausse Pucelle et reproduits dans les pages voisines, a *omis* celui-là.

Le second document est la lettre de rémission.

accordée, en 1457, par René d'Anjou à la dame des Armoises, et qui, encore une fois, nous apprend que l'intrigante, ayant sans doute obtenu le pardon du roi, avait repris ensuite la vie errante des soudoyers, à laquelle la condamnait la force de l'habitude ; que, devenue veuve, elle s'était remariée à un Angevin de condition obscure, nommé Jean Douillet ; qu'elle s'était attiré par son humeur belliqueuse l'inimitié d'une famille influente, et que, finalement, elle avait été enfermée dans la prison de Saumur, pour cette raison, entre autres, « qu'elle s'estoit fait appeller par longtemps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autres foiz avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans contre les anciens ennemis de ce royaume » (1). Rendue à la liberté après trois mois de captivité, la dame des Armoises avait été bannie du pays d'Anjou, avec défense expresse « d'y entrer ni converser en aucune manière ». C'est cette dernière peine que René lui remettait par ses lettres de grâce, mais à la condition de revêtir désormais les habits de son sexe et de se comporter honnêtement ; ce qu'elle paraît avoir fait du reste, car à partir de ce jour, personne n'entendit plus parler d'elle. Voilà

(1) V. ci-dessus, p. 123 et suiv.

ce qu'un historien digne de ce nom eût dû répéter à ses lecteurs. Leur cacher la vérité en matière si grave est un procédé sans excuse.

A ces critiques, énoncées d'abord sous la forme d'un article de journal (1), M. Save a répliqué en disant que la fausse Pucelle démasquée par Charles VII, et plus tard grâciée par le roi René, n'était pas la dame des Armoises, mais, comme l'a prouvé Vallet (de Viriville), une autre aventurière nommée Jeanne la Féronne, peut-être originaire de Sermaise (Maine-et-Loire) ; que Pierre Sala doit s'être trompé d'une vingtaine d'années dans ses souvenirs, car il parle, dans le récit de l'audience royale, d'un mal à la jambe dont souffrait Charles VII, et l'on retrouve dans les comptes de ce prince la mention d'un mal analogue à

(1) Les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans* et le journal *La Vérité* m'ayant fait l'honneur d'invoquer mon témoignage à ce sujet, j'ai répondu à M. Save dans cette dernière feuille (n° du 13 janvier 1894), par les observations qui précèdent. Cette réponse était d'autant plus nécessaire, que sa brochure avait été envoyée à Rome et semblait, disait-on, avoir fait quelque impression sur certains membres de la Sacrée congrégation des rites, chargée d'examiner la cause de Jeanne d'Arc ; mais, à la suite de cette réfutation et de plusieurs autres parues en même temps, leurs doutes furent vite dissipés, et l'intervention personnelle du Souverain Pontife hâta la décision qui introduisait le procès de béatification. Cela n'empêcha point M. Save de riposter à son tour dans la *Vérité* (n° du 5 mars). Je me contente d'analyser ici sa réplique, à laquelle j'ai répondu de nouveau, dans le même numéro, par les arguments qui suivent

la date où parut la Féronne (1461) ; qu'il n'existait aucun procès-verbal de l'exécution de Jeanne d'Arc ; etc. Il résulte de ces explications que le défenseur de la légende de la dame des Armoises a pu être, à la rigueur, de bonne foi ; mais c'est tout ce qu'il est vraiment possible de lui concéder, et le fond de sa thèse demeure absolument inadmissible. Vallet (de Viriville) a bien avancé que le texte de Pierre Sala s'appliquait à Jeanne la Féronne, et non à Jeanne des Armoises (1) ; mais il ne l'a nullement démontré, et, dans le tome précédent de son livre (2), il a professé l'opinion contraire, qui est la bonne. Le mal de jambe de Charles VII mentionné dans les comptes royaux et allégué par M. Save est de 1459, et non de 1461. Il n'y a aucune raison sérieuse pour accuser Sala de s'être trompé de vingt ans, écart qui serait énorme. D'ailleurs, à la date de 1461, il y avait cinq ans que Jeanne d'Arc était réhabilitée, que son martyre était officiellement reconnu, et il n'y avait plus moyen, ni de se faire passer pour elle, ni de croire à sa survie ou de la supposer possible. La lettre de rémission du roi René concerne bien Jeanne des Armoises, et non Jeanne la Féronne, puisque celle-ci était du Mans, et non de

(1) *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 424.

(2) P. 370.

Sermaises. Pour quiconque a l'habitude des textes du moyen âge, la leçon *des Ermaises* ou même, par corruption, *de Sermaises*, peut très bien avoir été mise par un scribe de la chancellerie angevine pour *des Armoises* ; dans les pièces jointes au *Procès*, ce nom est écrit *des Hermoises*, *des Armaises*, etc. Quicherat, d'ailleurs, était persuadé que mon interprétation était la bonne, et m'en avait donné l'assurance verbale. Enfin, Jeanne la Féronne se donnait pour une autre Pucelle inspirée, et non pas, comme la dame des Armoises, pour Jeanne d'Arc ressuscitée : or, la lettre de rémission, aussi bien que le récit de Sala, parle d'une femme qui s'était fait longtemps passer pour la vierge de Domremy et qui avait fait un grand nombre de dupes, termes qui ne peuvent raisonnablement s'appliquer qu'à la seconde.

Mais, même en admettant que ces deux documents ne concernent pas Jeanne des Armoises, la thèse de M. Save ne tient pas debout. Si cette femme avait été définitivement reconnue pour être, en réalité, la libératrice d'Orléans, comment donc d'autres fausses Jeanne d'Arc auraient-elles pu surgir après elle et faire à leur tour des dupes ? Comment l'une d'elles aurait-elle pu faire naître des hésitations dans l'esprit de Charles VII, au point de lui faire désirer une entrevue ? M. Save

nous cite plusieurs partisans de la dame des Armoises (sur la foi de qui ou de quoi range-t-il parmi eux la propre mère de Jeanne d'Arc ? je l'ignore) ; mais, en citât-il cent fois plus, on pourrait encore lui opposer les milliers de personnes qui n'ont pas partagé leur illusion. L'absence du procès-verbal d'exécution ne saurait rien prouver non plus, car, si les Anglais avaient eu recours à une substitution aussi difficile et aussi contraire, d'ailleurs, à leur intérêt, ils auraient précisément eu soin de faire rédiger un procès-verbal, pour mieux faire croire à la réalité du supplice de la vraie Jeanne ; et puis la Pucelle, redevenue libre, aurait allégué et prouvé qu'on avait substitué une autre victime à sa place, au lieu de se dire la victime elle-même, brûlée d'abord et ressuscitée ensuite.

Pourquoi, d'ailleurs, aurait-elle attendu jusqu'en 1436 pour se révéler ? Et les témoins du supplice, qui ont reconnu Jeanne sur le bûcher, qui ont entendu sa voix, recueilli ses dernières et saintes paroles, seraient-ils donc tous de faux témoins ? Et dans le procès de réhabilitation, comment expliquer que pas une allusion, claire ou voilée, n'aurait été faite à la survie de l'héroïne ? Cette réhabilitation, qui prouve, au contraire, le martyre, n'eut-elle pas lieu à la demande de toute la famille d'Arc, et, dès lors, celle-ci n'était-elle pas



nécessairement désabusée sur le compte de l'aventurière, si tant est qu'elle ait jamais pu croire en elle ?

On le voit, la prétention de M. Save se heurte de tous côtés à des impossibilités radicales. J'en pourrais dire plus long à ce sujet ; mais je me borne, pour ne pas abuser de la patience du lecteur. A ses yeux, sans doute, le débat est clos.

---

## IX

### LE PROCÈS DE RÉHABILITATION.

---

La plus forte contribution qui ait été apportée par ces années dernières à l'histoire de notre héroïne nationale est due à deux érudits qui se sont appliqués, chacun à sa manière, à nous faire connaître une partie importante et presque ignorée des pièces de son procès. Le premier est M. Pierre Lanéry d'Arc, avocat à la cour d'appel d'Aix, déjà connu par quelques opuscules sur la vierge inspirée dont il a l'insigne honneur de porter le nom. Cet auteur a publié une série de textes latins intitulée *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation* (1). Les consultations dont il s'agit avaient été laissées jusqu'à présent dans l'ombre, par une négligence difficile à comprendre. A la vérité, je ne saurais partager l'étonnement de leur

(1) Paris, Alphonse Picard, in-8°, 1889.

éditeur, qui se montre surpris de n'avoir trouvé personne qui les connût « dans les salons du ministère de l'Instruction publique » : il est probable que l'on ignore bien d'autres choses dans le monde qui fréquente ces salons. Mais il est plus singulier que Jules Quicherat ait omis de joindre presque toute cette série de documents aux pièces des *Procès de condamnation et de réhabilitation* dont la mise au jour fut pour la Pucelle, après le lâche oubli de la Renaissance et les monstrueuses calomnies du siècle de Voltaire, le commencement de la revanche. Le savant critique n'a publié que quatre consultations, alors que l'on en compte jusqu'à dix-neuf dans les manuscrits originaux ; et celles qu'il a sacrifiées ne sont ni les moins intéressantes ni les moins décisives. Dans le nombre figurent des mémoires demandés à des théologiens ou à des prélats fort capables, comme Jean de Verceil, Jean Bréhal, Élie de Bourdeille, Thomas Basin. Quicherat a pourtant connu tous ces textes ; mais il a cru pouvoir se dispenser de les produire, pour un motif assez superficiel, qu'il nous explique ainsi :

« Le vœu de la Société de l'histoire de France était de publier intégralement le procès de réhabilitation. Sans la faire manquer au but qu'elle voulait atteindre, j'ai cru pouvoir lui conseiller une

réduction notable à l'égard des mémoires consultatifs. Ces ouvrages, en effet, n'ont rien d'historique. On ne fait qu'y discuter l'orthodoxie de Jeanne ou la légalité de sa condamnation d'après les circonstances consignées au procès. Ouvrages de jurisprudence ou de théologie, ces mémoires auraient grossi mal à propos d'un volume la présente édition ; joint à cela qu'ils sont si mal digérés la plupart, qu'Edmond Richer, tout théologien qu'il était, avait lui-même prononcé leur exclusion lorsqu'il projetait la publication du procès ».

La valeur historique ou littéraire de ces mémoires pouvait peut-être, aux yeux de Quicherat, et au moment où il écrivait, donner la mesure de leur intérêt : on ne cherchait alors qu'à remettre en lumière l'admirable épopée de cette jeune fille de vingt ans, qui seule, avec l'aide de Dieu, délivra le sol français d'une armée d'envahisseurs, et les critiques les plus sagaces étaient loin de se douter que leur tentative aboutirait à un procès de canonisation. Mais, aujourd'hui que ce procès est commencé, les *desiderata* sont tout autres. Les nouveaux juges, et à tout le moins les savants, les historiens ont besoin de se rendre compte des opinions, des raisonnements, des arguments de droit et des arguments de fait qui ont été produits, à l'époque même de la Pucelle, pour ou contre sa mé-

moire. C'est là un élément essentiel de la cause. Que la rédaction soit plus ou moins indigeste, plus ou moins empreinte de la sécheresse scolastique, cet inconvénient est maintenant d'ordre secondaire ; le fond est tout.

D'ailleurs, Quicherat, comme l'a remarqué avec raison M. Marius Sepet, n'estimait pas à sa juste valeur l'importance des sciences sacrées dans leurs rapports avec la science historique. Sa vaste intelligence présentait sous ce rapport une lacune regrettable, qui, indépendamment de ses idées rationalistes, a nui plus d'une fois à ses appréciations sur la mission ou le rôle de Jeanne. Le nouveau volume de M. Lanéry d'Arc a donc l'avantage de compléter l'œuvre du maître. Mais l'auteur est trop modeste en nous offrant son livre comme une simple addition au *Procès de réhabilitation* ; c'est à la fois plus et mieux que cela.

Le second érudit dont je voulais parler est un religieux, le P. Ayroles, de la Compagnie de Jésus, qui nous avait déjà donné une étude intitulée *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*. Son œuvre est plus considérable encore, et surtout plus accessible au public. En véritable zéléteur de la gloire de notre future sainte nationale, il a entrepris de vulgariser, sous une forme plus claire, plus concise, et en bon français,

avec commentaires et éclaircissements, tous les mémoires consultatifs rédigés par les théologiens du temps, écrits la plupart en mauvais latin (1).

Parmi les travaux qu'a inspirés jusqu'à présent notre illustre héroïne, on n'en voit pas un seul qui tende plus directement à ce but si désirable : détromper l'opinion publique, ou du moins l'opinion des gens prévenus par la lecture de nos plus mauvais historiens, sur le rôle joué par l'Église dans le procès de Jeanne d'Arc. L'auteur lui-même expose ainsi sa pensée.

« Qui sait que, par ses grands docteurs, l'Église a suivi la Pucelle depuis son apparition sur la scène jusqu'au jour où la sentence de Calixte III la vengeait de l'ignominie de la plus inique des sentences ? Ce que l'on sait de l'intervention de l'Église auprès de Jeanne, c'est qu'approuvée par les docteurs de Poitiers, la Pucelle fut condamnée par un évêque et par l'Université de Paris ; on mentionne en courant la réhabilitation par Rome. On se garde bien d'insister sur ce dernier acte et sur le premier, et l'on pense atteindre l'Église en lançant contre les docteurs-bourreaux des anathèmes d'ailleurs fort mérités. Il y a double injustice : injustice de confondre avec l'Église des docteurs et

(1) *La vraie Jeanne d'Arc ; La Pucelle devant l'Église de son temps ; Documents nouveaux.* Paris, Gaume, 1890, grand in-8°.

une corporation qui, en ce moment, ourdissait contre le centre de l'unité, contre la Papauté, des attentats aussi criants que ceux qu'ils exécutèrent contre la libératrice; injustice de laisser dans l'oubli les célèbres personnages qui approuvèrent Jeanne ou défendirent sa mémoire. Leurs écrits éclairent merveilleusement les pages de sa miraculeuse histoire; ils y font resplendir ce soleil du surnaturel, sans lequel la vierge guerrière reste enveloppée de tant de ténèbres. Ils en illuminent les points les plus obscurs.

« N'est-ce pas la raison pour laquelle la libre-pensée dédaigne ces travaux et leurs auteurs, et s'efforce de les ensevelir dans l'oubli? Les amis de Jeanne doivent beaucoup à Quicherat. Sous le titre de *Double procès de condamnation et de réhabilitation*, il a donné une collection de documents indispensables à quiconque veut étudier la Pucelle. Mais le célèbre paléographe avait le malheur de ne pas croire; il a mieux aimé laisser un immense vide dans la reproduction du procès de réhabilitation que de donner les mémoires des docteurs qui en font partie intégrante. Il n'aurait pas pu les éditer sans renverser la conception qu'il se forgeait de l'héroïne, et les idées si étranges émises dans son ouvrage : *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc* ».

Je ne sais si l'omission regrettable de Quicherat a eu réellement pour cause l'arrière-pensée que lui prête ici le R. P. Ayroles. Il faut peut-être l'attribuer tout simplement au motif allégué par le maître lui-même et que je citais tout à l'heure, à savoir, l'étendue excessive que la publication intégrale des mémoires en question eût donnée à son travail, formant déjà, sans eux, la matière de cinq gros volumes, somme de texte un peu effrayante pour la Société de l'histoire de France, qui s'était faite l'éditeur du *Procès*. D'ailleurs, Quicherat se mettait généralement peu en peine d'accorder les documents qu'il publiait avec ses croyances personnelles, ou plutôt avec son incroyance. Sous ce rapport, il a donné à différentes reprises la preuve de sa bonne foi. Et même dans ces cinq volumes de textes, sans chercher plus loin, combien de pages viennent à l'encontre des théories malheureuses exposées dans les *Aperçus* ! Mais cette exclusion, quelle qu'en ait été la raison véritable, n'en a pas moins eu des effets très fâcheux : elle a contribué pour sa part à faire croire que l'Église n'avait pas élevé la voix, n'avait pas combattu pour la vierge inspirée. L'ouvrage du R. P. Ayroles partage avec celui de M. Lanéry d'Arc l'honneur d'avoir rétabli la vérité sur ce point capital.



Empruntons-lui quelques-uns de ses éléments essentiels.

La cause de Jeanne d'Arc avait en quelque sorte subi une première fois, de 1452 à 1456, la redoutable épreuve d'un examen théologique. A peine rentré en possession de la ville de Rouen, où avait été rendue l'inique sentence de Pierre Cauchon, cette âme damnée du parti anglais, Charles VII, loin d'oublier, comme on l'a dit, redit et rabâché, celle à qui il devait, après Dieu, la restauration de sa légitime royauté, ordonna immédiatement la révision du procès de condamnation et l'instruction d'un contre-procès destiné à remettre en honneur la mémoire de la libératrice de la France.

L'enquête fut entreprise avec une ardeur sans pareille par le frère Jean Bréhal, dominicain, et bientôt le cardinal d'Estouteville, légat du Pape, porta l'affaire devant le tribunal suprême de l'Église, qui finalement prononça l'annulation du premier procès et la réhabilitation solennelle de l'héroïne. A cette occasion furent rédigés, par les plus éminents théologiens du temps, des mémoires, des consultations, des rapports contenant l'examen approfondi de la vie publique et privée de la Pucelle, de ses actions et de leur mobile, de ses sentiments intimes et de ses moindres pensées.

Le résultat fut véritablement foudroyant : les

bourreaux de Jeanne ( ceux, du moins, que la justice divine n'avait pas encore frappés ) se virent convaincus de prévarication, réduits au silence, confondus. Ce ne fut pas seulement une réhabilitation ; ce fut comme une première proclamation par l'Église de l'éclatante sainteté de la victime. Dès ce jour, les peuples la proclamèrent, elle aussi, bienheureuse ; et je dis à dessein les peuples, car les hommages qu'elle reçut lui vinrent non seulement de la France, mais de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre elle-même. Je raconterai plus loin, en abrégé, les débuts enthousiastes du culte privé rendu à sa mémoire et les étranges vis-situdes de cette carrière posthume, presque aussi agitée que sa vie terrestre. On peut dire que tout ce grand mouvement séculaire, dont nous voyons aujourd'hui l'épanouissement, a sa source dans la sentence solennelle rendue par le pape Calixte III, bien qu'avant ce moment et, depuis le jour même de sa mort, Jeanne n'ait pas cessé d'être vénérée par quelques fidèles. Cette glorification officielle est donc l'heureux gage de la consécration définitive qui attend son nom ; c'est pourquoi, il est permis de le dire sans témérité et sans rien préjuger, quiconque travaille à mettre la première en lumière contribue puissamment à hâter le jour de la seconde.

Or, le R. P. Ayroles n'a pas seulement voulu faire connaître au plus grand nombre des lecteurs français, par des traductions ou des analyses, ces précieuses consultations théologiques, si injustement laissées de côté par l'éditeur des deux procès de la Pucelle : il y a joint, à bon droit, tous les mémoires, toutes les dépositions émanés des théologiens du quinzième siècle, en dehors du procès de réhabilitation, et dont plusieurs étaient demeurés également dans l'ombre. Son premier livre est consacré aux traités qui ont précédé la mort de Jeanne et à leurs auteurs respectifs ; il a une importance capitale, en ce qu'il permet d'apprécier la valeur de ces différents témoignages, favorables ou non, et de faire équitablement la part des responsabilités ou des influences dans l'issue de la mission de l'envoyée céleste.

« Le second livre est consacré aux pseudo-théologiens, bourreaux de Jeanne. Il expose ce qu'ils furent dans l'Église et dans l'État, comment ils procédèrent vis-à-vis de la libératrice... Les quatre suivants sont consacrés à la réhabilitation. Le troisième fait connaître les débuts, les premiers ouvriers, les premiers travaux ; le quatrième est réservé aux mémoires de quelques évêques justement célèbres, que l'on trouve dans l'instrument du procès de réhabilitation ; le cinquième, à la ré-

capitulation que fit Bréhal des nombreuses consultations écrites ou orales qu'il avait pour la plupart provoquées. Le sixième présente l'histoire du procès de réhabilitation; il dit ce que furent les délégués de Calixte III, leurs travaux, le sommaire de la procédure; il relate la sentence, et tire pour l'histoire de Jeanne quelques conclusions qui semblent acquises par les travaux précédents. Un rapide coup d'œil sur Jeanne devant l'Église depuis la réhabilitation, surtout de nos jours, termine le volume ».

Un des grands mérites de ce plan est, on le voit, de ne pas séparer les œuvres des personnes, de placer, à côté chacun des textes, le portrait moral de l'auteur et de déterminer ainsi le degré d'autorité ou de confiance que nous devons accorder à ces divers témoignages. Assurément, tant de mémoires sur la même question devaient se répéter souvent, et ils se répètent en effet; là était l'écueil pour un écrivain de nos jours, qui sait à quoi s'en tenir sur les goûts et les exigences de son public. Toutefois, l'élément biographique, introduit ici avec beaucoup d'art, interrompt suffisamment la monotonie des raisonnements scolastiques, et le tout se lit d'un bout à l'autre sans fatigue, il faut même dire avec un charme croissant.

Quel cœur catholique et français ne se sentirait

battre, en voyant enfin la grande figure de Jeanne replacée sur son véritable piédestal, qui est celui de la sainteté, et dans son milieu surnaturel ? Il nous sera donc permis, désormais, de l'admirer dans tout son éclat, dans toute sa pureté primitive. Le fantôme de l'héroïne païenne, évoqué par les beaux esprits de la Renaissance, l'ombre encore plus odieuse de la paysanne vulgaire et pervertie, inventée par le génie satanique de Voltaire, la légende ridicule de la patriote laïque et démocratique, créée de toutes pièces par les libres-penseurs de notre époque, tout cela s'évanouit, tout cela disparaît. Il ne reste devant nous que l'humble enfant des champs, petite et faible par elle-même, mais grande et forte par Celui qui l'envoie; la candide paroissienne de Domremy, qui ne sait pas au juste ce qu'on entend par l'Église militante et ne connaît que l'église de son village, mais qui néanmoins en appelle au Pape comme à son juge suprême; la pieuse bergère qui charme et attire sans le vouloir, à l'exemple de saint François d'Assise, les petits oiseaux du bon Dieu, mais qui plus tard commande fièrement les armées au nom du Roi du ciel et conserve dans les camps l'habitude de communier tous les huit jours; pour tout dire, la catholique fidèle, orthodoxe, dévote, et, mieux encore, la vierge inspirée, enveloppée constam-

ment d'une atmosphère mystique, en un mot la sainte.

Telle est la physionomie réelle qu'ont reconnue et décrite les juges les plus éclairés, et en même temps les plus défiants, les plus difficiles qui fussent au monde; telle est celle qui se dégage de la lecture de ces pages émouvantes, et qui seule restera dans l'histoire, le jour où l'histoire ne sera plus une conspiration permanente contre l'éternelle vérité.

Mais, si le livre dont je parle a cette double utilité de fournir aux promoteurs de la canonisation de nouveaux arguments et de restituer à tous les amis de Jeanne d'Arc un portrait authentique, il est encore appelé à rendre à l'histoire deux autres services, plus importants peut-être. En premier lieu, il nous fait voir dans la future bienheureuse la patronne naturelle de la France et de la monarchie française. En effet, jamais personne n'a travaillé autant qu'elle à faire distinguer le roi légitime de ses concurrents, à défendre le droit du fils aîné de saint Louis contre les tentatives des usurpateurs étrangers ou collatéraux.

L'illustre Gerson, une des lumières de la scolastique, reconnaissait bien haut, dans son mémoire en faveur de la Pucelle, qui fut son dernier écrit, et, pour ainsi dire, sa dernière action, la justice

de cette cause : « La fin qu'elle poursuit est *très louable* ; c'est le rétablissement du roi dans son royaume, par la *très juste* défaite et expulsion de ses ennemis acharnés ». Un autre défenseur de Jeanne, Élie de Bourdeille, évêque de Périgueux, faisait ressortir, dans le sien, l'excellence du royaume de France, son rôle capital dans le plan divin, la nécessité de le sauver et de le conserver. C'était pour ces motifs, ajoutait-il, que le prince des armées célestes, que saint Michel en personne avait été préposé à sa garde, et c'était par suite de cette haute protection que, seul entre toutes les places fortes de la Normandie, le lieu consacré à la gloire du vainqueur de Satan, le Mont-Saint-Michel, avait échappé à l'occupation anglaise. Voilà qui nous explique admirablement pourquoi ce fut le glorieux archange qui enjoignit à la petite bergère de Domremy d'aller combattre les Anglais, et pourquoi il fut au premier rang de ces *voix* mystérieuses, dont l'appel l'effrayait d'abord, mais qu'un peu plus tard elle écoutait avec ravissement, les suppliant de l'emmener avec elles, pleurant même quand elles la quittaient.

Les promoteurs de la réhabilitation, dans la bouche desquels il faut chercher, bien plutôt que dans la sentence irrégulière de Rouen, la véritable expression de l'opinion de l'Église, faisaient aussi

valoir les mérites de la monarchie très chrétienne, les vertus et la générosité de Clovis, de Dagobert, de Charlemagne, de Louis le Pieux, de Robert, de saint Louis surtout. Ils les opposaient, dans un tableau énergique, aux torts et aux cruautés de la race anglaise, peuple insatiable, disaient-ils, inaccessible à tout sentiment d'humanité : « La nation française est pieuse ; elle a donné le jour à des docteurs très profonds La nation anglaise est barbare ; elle a massacré beaucoup d'hommes saints, même de ceux qui lui appartenaient. Quoi d'étonnant qu'elle extermine des étrangers, quand elle n'épargne pas ses propres enfants » ?

Et ce n'est pas un Français qui écrit ces lignes. Qui le croirait ? C'est un Allemand ; c'est le témoin anonyme appelé « le clerc de Spire ». Dans son mémoire, intitulé *la Prophétesse française ( Sibylla francica )*, il mettait en relief le côté surnaturel de l'œuvre de Jeanne, et particulièrement ses prophéties, dont la principale concernait l'expulsion bien méritée des envahisseurs. Jean Bréhal, dominicain, qui fut la cheville ouvrière de ce procès réparateur, faisait, de son côté, l'éloge des armes et de la couronne de France, qui était symbolisée par les lys, d'origine céleste, et il comparait le royaume à un jardin rempli de ces fleurs éclatantes. La



Pucelle elle-même avait été annoncée, dans une prédiction célèbre, sous la figure d'un lis :

« O lis insigne, le semez te placera dans un délectable verger, au milieu de vastes campagnes . . . Le lis est dans la stupeur, le verger dans l'effroi. Des animaux divers, les uns étrangers, les autres nourris dans le verger, s'unissant cornes à cornes, ont presque suffoqué les lis. Mais voici la vierge attendue; elle se distingue par un petit signe rouge placé derrière l'oreille droite, par son parler lent, par son cou un peu court (signalement physique de Jeanne, on ne peut plus curieux pour l'histoire). Par elle, ils seront ignominieusement bannis du verger. Le peuple criera : Vive le lis, loin la brute (le léopard) . . . Alors le verger des lis fleurira pendant longtemps. »

Ainsi, non seulement, Jeanne d'Arc apparaissait, comme le soutien des lis, mais les contemporains, les clercs en particulier, l'identifiaient avec la blanche fleur.

Le second service dont je voulais parler, c'est que cet ouvrage réfute, comme je l'ai dit, d'une manière invincible cette calomnie absurde, incessamment répétée autour de nous, qui veut que Jeanne d'Arc ait été condamnée et suppliciée par l'Église. A qui revient, en effet, l'honneur d'avoir vengé sa mémoire et proclamé ses mérites? Au

Pape, chef de l'Église. Quels sont les auteurs des mémoires les plus favorables à sa cause ? C'est un Regnaud de Chartres, archevêque de Reims, ennemi déclaré du schisme ; un Cybole, chancelier de Notre-Dame de Paris, camérier de Nicolas V et partisan résolu du vrai Pape ; un Jean Bochard, évêque d'Avranches, adversaire des *nominaux* ; c'est-à-dire les dignitaires les plus haut placés et les plus connus par leur attachement à l'Église romaine. Quels sont, d'autre part, ses calomnieux, ses persécuteurs les plus farouches ? On l'a vu plus haut : c'est un Pierre Cauchon, ex-cabochien, ancien proscrit, affidé des Bourguignons et des Anglais, réputé pour sa perfidie, sa cruauté et ses opinions suspectes ; un Courcelles, digne précurseur de Luther et de Calvin, auteur principal des décrets du concile de Bâle et de la pragmatique sanction dictée à Charles VII ; un Loyseleur, qui figura, lui aussi, à cette assemblée schismatique et fut privé de ses bénéfices ; un Érard, gallican enragé ; enfin la plus grande partie de l'Université de Paris, enrôlée également dans la faction étrangère et, chose plus triste encore, dans les rangs de l'opposition religieuse, l'Université, « âme du brigandage de Bâle », comme l'auteur le démontre longuement et victorieusement ; c'est-à-dire les prélats et les clercs qui se plaçaient eux-mêmes

en dehors du giron de l'Église, qui combattaient le pape de Rome. Cette coïncidence n'est-elle pas frappante ? Et ne dit-elle pas, mieux que tous les raisonnements, combien la cause de Jeanne était intimement liée à la cause catholique, combien l'Église orthodoxe l'avait à cœur, combien, au contraire, les hérésiarques et les séparatistes lui étaient hostiles, par instinct et par principe ?

L'Université de Paris, en particulier, joua dans cette odieuse affaire un rôle prédominant, et ce n'est pas là une des moindres taches qui déshonorent sa glorieuse histoire. M. de Beaurepaire et Jules Quicherat lui-même l'avaient déjà reconnu : « L'idée de faire succomber Jeanne devant un tribunal ecclésiastique se produisit spontanément, non pas dans les conseils du gouvernement anglais, mais dans les conciliabules de l'Université. » « Le premier coup dirigé contre la Pucelle vint de l'Université, et, par la rapidité avec laquelle il fut porté, on peut juger que cette corporation puissante n'avait point eu besoin d'être excitée par les menaces des Anglais, pas même par les exhortations de Cauchon, auquel, il faut bien le dire, quelques mois après, elle osa bien reprocher sa lenteur dans les négociations engagées pour obtenir la remise de la Pucelle. »

Et le R. P. Ayroles, fort de l'appui de ses documents, ajoute à son tour :

« Dans le drame de Rouen, tout se fait au nom de l'Université de Paris. Luxembourg et Philippe de Bourgogne ne livrent leur prisonnière que sur ses sommations réitérées. Elle se plaint de la lenteur que l'on met à juger la captive ; elle se propose elle-même pour instruire la cause ; les plus éminents de ses membres dirigent les interrogatoires ; c'est à son jugement que sont déférés les prétendus aveux de l'accusée. La condamnation s'appuie sur les qualifications et l'avis doctrinal de l'Université de Paris ; l'Université de Paris est constamment en cause dans le récit menteur des scènes de Rouen, dont la cour d'Angleterre inonda l'Europe. »

« Oui, s'écrie-t-il ailleurs avec l'accent d'une sainte indignation, l'Université a condamné la libératrice de la France ; mais c'est lorsque, depuis cinquante ans, par la prolongation du grand schisme, elle s'efforçait d'annuler et, par suite, de faire disparaître la libératrice du genre humain, la Papauté. L'épouvantable déchirement venait à peine de finir : Martin V cicatrisait les plaies de l'Église ; et l'Université, tout en allumant le bûcher de Rouen, se disposait à recommencer la scission, à rouvrir des blessures mal fermées. Elle a livré au

pouvoir séculier la miraculeuse apparition du Christ-Roi, qui est la Pucelle ; c'eût été le sort du Vicaire de Jésus-Christ, d'Eugène IV, si l'on avait exécuté les décisions qu'elle inspirait. Rien de plus important que de mettre en lumière ce point capital (1). »

Il serait néanmoins injuste d'englober dans cette réprobation méritée l'Université tout entière. Loin de moi, certes, la pensée d'excuser son évidente complicité avec les bourreaux. Il faut pourtant admettre des exceptions, et c'est d'après les éclaircissements fournis par l'auteur lui-même que je me permets de les signaler à son indulgence. Guillaume Bouillé, qui démontra la fausseté des accusations de Pierre Cauchon, Jean de Montigny, Cybole, qui conclurent en faveur de Jeanne, appartenaient à ce docte corps. Gerson, qui, sur le point de mourir, et aussitôt après la délivrance d'Orléans, consacra les derniers efforts de sa plume défaillante à l'éloge convaincu de la Pucelle et de son œuvre, est revendiqué par l'Université comme son plus illustre fils. Il se sépara ouvertement de sa mère dans cette mémorable circonstance. La célèbre institution racheta donc en partie sa faute

(1) Il convient de faire remarquer ici que l'Université était alors sous la main de l'Angleterre, qui y avait introduit une fournée de docteurs pris parmi ses partisans.

par l'empressement que mirent plusieurs de ses membres à la prévenir ou à la réparer.

Non seulement l'Université, anglaise d'esprit et de cœur, était alors ennemie de l'Église catholique, et celle-ci ne doit nullement endosser la responsabilité de ses torts ; mais l'Inquisition même, ce bouc émissaire de toutes les iniquités d'Israël, ne saurait être ici mise en cause sans une insigne mauvaise foi. Les juges de Rouen ne se sont pas conformés le moins du monde, comme on l'a prétendu, à la procédure canonique ; ils l'ont violée d'un bout à l'autre. Les vices de forme abondent dans le procès tout autant que les injustices du fond. Pierre Cauchon a positivement détourné l'Inquisition de son but et de sa voie ordinaires. Les Anglais, qui avaient faim et soif de leur proie, ne se donnèrent pas la peine d'exiger une sentence en règle ni de la prononcer eux-mêmes, et, par le fait, Jeanne « a été jetée dans le bûcher sans qu'aucun jugement l'ait condamnée à ce supplice ».

Ainsi, l'Église en corps n'a jamais condamné ni brûlé Jeanne d'Arc, et le soi-disant tribunal ecclésiastique devant lequel on la traîna fut irrégulier dans ses opérations comme dans sa constitution même, car l'accusée ne se trouvait aucunement sous la juridiction de l'évêque de Beauvais. Tout,

dans cette monstrueuse comédie, est étranger à la véritable Église et contraire à sa jurisprudence. L'Église proprement dite n'est intervenue que pour reconnaître et proclamer les rares mérites de la victime. Mais, en revanche, tout est le fait de ses plus perfides adversaires. Silence donc aux laïciseurs de la Pucelle ! Silence aux héritiers de ses bourreaux ! Qu'ils nous laissent en paix honorer nos morts et vénérer les martyrs que leurs pères nous ont faits. Ils ont leurs saintes ; qu'ils les gardent. Nous ne songeons pas à leur disputer la cendre de M<sup>me</sup> Roland, ni même celle de Charlotte Corday, l'ange de l'assassinat : qu'ils nous abandonnent la mémoire de Jeanne d'Arc, l'ange de la délivrance nationale !

---

## X

### LA MÉMOIRE DE JEANNE DU XV<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

(CONFÉRENCE)

---

Ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence que la question de la canonisation de Jeanne d'Arc a été soulevée et paraît devoir être résolue de nos jours. Chaque époque, en effet, voit élever sur les autels les saints qui conviennent à ses besoins, à ses tendances, à son tempérament. On dirait que, dans sa paternelle sollicitude, Dieu veut mettre sous les yeux des différentes générations le modèle des vertus qui leur sont le plus nécessaires et leur ménager de nouveaux intercesseurs personnifiant, pour ainsi dire, auprès de lui ces mêmes vertus. Sans remonter aux âges précédents, il me suffira de citer deux exemples que le nôtre a vus se succéder à quelques années d'intervalle. Au moment où la soif de l'or et la fièvre de



l'agiotage atteignaient chez nous leur paroxysme, l'Église, au grand scandale des spéculateurs et des tripoteurs, a canonisé le saint de la pauvreté absolue, le saint de la mendicité volontaire, Benoît Labre. Au moment où l'instruction primaire est devenue le terrain d'une lutte violente, où l'âme des enfants du peuple n'est plus qu'une proie que l'athéisme s'efforce d'arracher par lambeaux, l'Église proclame bienheureux l'humble fondateur des Écoles chrétiennes, et propose à notre imitation le type du parfait instituteur, Jean-Baptiste de la Salle.

Mais il est une autre qualité dont notre temps, dont notre pays ont déjà eu l'occasion de déplorer l'affaiblissement : c'est le dévouement sincère et désintéressé à la patrie que Dieu nous a donnée et qu'il a voulu que nous aimions. Je n'entends point par là ce patriotisme étroit, intolérant, sanguinaire, que l'on fait dater de la triste époque des « patriotes ». Celui-là, c'est le patriotisme païen ; il remonte, en réalité, au paganisme. Je parle de ce sentiment essentiellement religieux qui porte un peuple à défendre, comme un patrimoine sacré, l'héritage de ses ancêtres.

Or, l'héritage de nos ancêtres, ce n'est pas seulement le sol que nous foulons sous nos pieds. La patrie ne consiste pas dans un bout de terre, et

nous ne l'emportons pas à la semelle de nos souliers. La patrie est avant tout un héritage moral. C'est, dans l'ordre terrestre, ce qu'est, dans l'ordre spirituel, la communion des saints. C'est, en un mot, la grande chaîne qui unit les générations présentes et les générations éteintes dans une même foi, dans une même tradition, dans les mêmes souvenirs et les mêmes espérances, dans les mêmes amours et les mêmes haines. La patrie, pour nous, c'est principalement le passé de la France : car c'est ce passé glorieux qui fait aujourd'hui son admirable force de cohésion ; c'est lui qui, en dépit de toutes les invasions et de tous les déchirements intérieurs, assure sa durée dans l'avenir. La patrie, c'est la poussière de nos pères, et c'est aussi le berceau de nos enfants.

Eh bien ! ce patriotisme-là, c'est le patriotisme chrétien ; c'est celui de Godefroid de Bouillon, des Roland, des saint Louis, de tous ces héros pour qui l'amour de leur pays et l'amour de leur religion ne faisaient qu'un. C'est celui dont nous avons le plus besoin à l'heure qu'il est, et c'est justement celui de Jeanne d'Arc.

En effet, la vierge de Domremy n'a pas seulement combattu pour le sol, pour la partie matérielle et tangible de ce qui constitue la patrie : elle a combattu pour les principes et les traditions,

pour le principe de la nationalité et de l'autonomie françaises, pour le principe de la royauté chrétienne, sanctifiée par le sacre, pour le principe de la royauté légitime, représentée par l'ainé des descendants de Charles VI, contre les ambitions de la ligne féminine ou collatérale, représentée par le roi d'Angleterre. Voilà pourquoi les cœurs vraiment français bénissent sa mémoire; voilà pourquoi ils la veulent pour patronne.

Mais ce culte si opportun, que la France demande à rendre à sa libératrice d'une façon régulière, d'une façon canonique, elle le lui a rendu officieusement et par avance dès les premiers jours. De tout temps, elle l'a honorée d'un culte privé, en attendant le culte public; et c'est sur ce point d'histoire trop peu connu que je voudrais d'abord m'arrêter. Il est très important de l'établir, car il en résultera avec la dernière évidence que la canonisation de Jeanne n'est pas, comme ont pu le croire quelques-uns, une idée nouvelle, ni, à plus forte raison, une idée singulière.

Jeanne d'Arc, je l'ai dit, a cela de commun avec saint Louis qu'elle n'attendit point la mort pour être déclarée bienheureuse par la voix publique. Je ne parlerai pas de la vénération qu'elle inspirait à ses compagnons d'armes. Tout le monde sait qu'elle ne fut jamais une femme à leurs yeux, et

que toute mauvaise pensée s'enfuyait à son approche. « Le commun du peuple, dit une chronique bourguignonne, l'appelait *l'angélique* ». Cette épithète n'était, à la vérité, qu'une ironie dans certaines bouches ; mais, pour le plus grand nombre, elle était réellement *l'ange*, c'est-à-dire l'envoyée du ciel. Ceux qui avaient le bonheur de l'approcher baisaient ses mains, ses vêtements. On conservait pieusement les objets dont elle s'était servie. Les bourreaux eux-mêmes, après avoir allumé son bûcher, s'enfuirent en criant : « C'est une sainte ! nous avons brûlé une sainte ! » Ne croirait-on pas entendre les soldats du Calvaire répétant, en se frappant la poitrine : « Cet homme était vraiment le Fils de Dieu ? » On pourrait citer vingt traits de cette nature.

Ceux-là même qui, sous l'influence du parti anglais, avaient d'abord pris Jeanne pour une sorcière, inspirée ou poussée par le démon, étaient venus s'agenouiller devant elle et l'honorer comme une créature céleste. Tel le frère Richard, à Troyes ; tel Arthur de Bretagne, auprès de Baugency. Ce dernier, plus connu sous le nom de connétable de Richemont, sachant que la Pucelle était prévenue contre lui par ses ennemis personnels, et qu'elle était sur le point de marcher avec eux pour l'empêcher de se joindre à l'armée roya-

le, vint la trouver hardiment, et, embrassant ses genoux, il lui tint ce langage: « Jeanne, on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait mon bon vouloir ; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Et il la pria « de le recevoir pour le roi au service de sa couronne, pour y employer son corps, sa puissance et toute sa seigneurie, en luy pardonnant toute offense (1). » A ces accents si fiers et en même temps si soumis, la Pucelle inspirée reconnut un grand cœur; abjurant toute défiance, elle reçut le serment de Richemont et l'emmena aussitôt avec elle. Quelques jours après, la bataille s'engageait à Patay: « Ah! beau connétable, lui dit-elle dans le sublime élan qui l'entraînait au moment de l'attaque, vous n'êtes pas venu de par moi; mais, puisque vous êtes venu, vous serez le bien-venu! » A partir de ce moment, Jeanne et Richemont devinrent alliés envers et contre tous; ces deux âmes enflammées de l'amour de la France s'étaient comprises.

C'est également du vivant de la Pucelle que furent instituées les premières cérémonies en son honneur, notamment la fameuse procession du

(1) Ce trait a été fort bien raconté par M. Cosneau dans sa récente histoire du connétable de Richemont ( Paris, 1886, in-8°.)

8 mai, qui subsiste encore et qui n'a cessé de se célébrer à Orléans que dans les plus sombres années de la période révolutionnaire. Sans doute, on ne saurait voir dans cette touchante cérémonie une trace positive de culte. C'était, au fond, la simple commémoration de la délivrance de la ville ; c'était le cri d'action de grâces de toute une population miraculeusement sauvée. Néanmoins, la religion, qui était alors de toutes les fêtes publiques, même des plus banales, même des assemblées de village, même des foires, la religion présidait de droit à la célébration du glorieux anniversaire, et, si l'on n'y invoquait pas tout haut la protection de la pieuse fille, du moins sa bannière, son image, étaient exposées par le clergé même à la vénération des fidèles ; son nom était sur toutes les lèvres, son souvenir dans tous les cœurs.

Jeanne meurt, victime de sa foi et de son dévouement. Immédiatement la voix publique demande à grands cris sa béatification, et cette première tentative, faite l'année même de sa mort, n'échoue que devant l'opposition intéressée de ses persécuteurs. Presque en même temps, le peuple de France donne de lui-même la preuve la plus éclatante, et à la fois la plus singulière, de sa croyance à la sainteté de sa libératrice. Il ne veut pas qu'elle soit morte ; il n'admet pas qu'elle ait pu être brû-

lée vive. Des êtres aussi extraordinaires sont insensibles aux flammes. Comme les premiers martyrs, ils défient les supplices. Comme Énoch et Élie, ils ne doivent pas périr ; ou bien, comme Jésus-Christ en personne, ils doivent ressusciter. Voilà pourquoi l'on vit aussitôt des paris s'engager pour ou contre la réalité de la mort de l'héroïne, comme le montre un acte des plus curieux passé, en 1436, entre deux habitants d'Arles. Voilà comment il se fit qu'une aventurière, qui lui ressemblait sans doute beaucoup, put se donner pour elle, quelques années après sa disparition, et, chose plus étonnante, trouver des adhérents et des dupes jusque parmi ses compatriotes, jusque parmi les habitants d'Orléans, que dis-je ? dans sa propre famille.

On a vu que le fameux secret révélé à Jeanne d'Arc par ses voix, et qui l'avait déjà fait reconnaître par Charles VII comme la messagère de Dieu, servit encore à démasquer l'intrigante qui avait su se faire passer pour elle. Il ne fallut pas moins que cette espèce de prodige, que cette autre inspiration divine pour empêcher la plus étrange des erreurs de se répandre et de se consolider, tant le peuple était persuadé que la sainte était vivante, tant il la jugeait au-dessus de la condition des simples mortels. L'aventure de la fausse Jeanne

d'Arc est donc, à elle seule, une preuve de la vénération profonde, universelle, excitée par la mémoire de la véritable.

On en trouve une autre dans les monuments, les portraits, les statues, les médailles, exécutés en son honneur presque aussitôt après sa mort, voire même avant, s'il faut s'en rapporter à l'article 52 de l'acte de l'accusation dressé contre elle par le tribunal prévaricateur de Rouen : « *Item*, la dite Jeanne par ses inventions a séduit le peuple catholique ; beaucoup en sa présence l'ont adorée comme sainte et l'adorent encore en son absence, commandant par révérence pour elle messes et collectes dans les églises ; bien plus, ils la déclarent la plus grande parmi les saintes après la Sainte Vierge ; ils élèvent des images et des représentations de sa personne dans les basiliques des saints, et ils portent sur eux son effigie en plomb ou en tout autre métal, ainsi qu'il est accoutumé de faire pour les saints canonisés par l'Église, et ils prêchent publiquement que c'est l'envoyée de Dieu, qu'elle est moins une femme qu'un ange » (1).

Par un juste arrêt du ciel, cet article, sous le poids duquel les juges prétendaient accabler leur malheureuse victime, est peut-être aujourd'hui un

(1) Quicherat, *Procès*, I, 290.



des plus solides moyens sur lesquels puissent s'appuyer les promoteurs de sa béatification. Il y a vraiment ici la trace d'un culte privé très répandu. Il ne manque à cette déposition que l'autorité et l'honorabilité des déposants. Mais elle démontre, à tout le moins, qu'il existait dès lors des images de la Pucelle, et qu'elles avaient le caractère d'images de piété. Le fait nous est, d'ailleurs, attesté par le peu de monuments contemporains qui nous restent. Deux médailles datant de 1430, et dont l'une se trouvait dernièrement au musée de Cluny, portent sur une de leurs faces le buste ou les armes de Jeanne d'Arc. L'authenticité de cette représentation, après avoir été contestée, a été admise par deux critiques de nos jours, Vallet (de Viriville) et Quicherat. Or, les médailles de cette espèce étaient destinées à être portées par les fidèles en signe de dévotion.

Sur un vitrail de l'église Saint-Paul, décrit par l'abbé Lebeuf et exécuté par un des peintres verriers de Charles VII, on voyait, à côté de Moïse, de David et de Godefroy de Bouillon, une femme habillée de vert, tenant une épée et s'appuyant sur une tapisserie fleurdelisée, avec cette légende: « Et moi, j'ai défendu le Roy. » Les archéologues ont pensé avec raison que cette femme ne pouvait être que la libératrice de la France. Ainsi Jeanne

aurait occupé de très bonne heure une place dans nos églises au milieu des personnages les plus vénérés. Il est vrai que Godefroid de Bouillon, son voisin, n'était pas non plus canonisé officiellement; mais, comme elle, il méritait de l'être.

Enfin, une dernière classe de témoignages à laquelle on pourrait demander la confirmation du culte privé rendu dès l'origine à la vierge de Domremy, c'est celle des monuments littéraires. Sans doute, l'enthousiasme des poètes, des chroniqueurs, des historiens, quelque soit le diapason auquel il ait pu monter, n'est nullement, en soi, un indice de sainteté. On a vu la lyre vendre ses accords à des gloires suspectes; on a vu l'histoire épuiser pour des héros purement humains tout le vocabulaire de l'adulation, et ne montrer, au contraire, à l'égard des saints qu'une superbe indifférence. Aussi je n'entends pas demander aux productions de ces deux genres de littérature un argument qu'ils seraient impuissants à fournir. D'ailleurs, il faudrait interroger une longue série de documents et recommencer toute l'histoire littéraire de Jeanne d'Arc, qui a déjà été faite en grande partie. Mais il y a, dans le nombre, deux sortes de monuments écrits d'une signification et d'une autorité toutes particulières, qui n'ont jamais été composées qu'en l'honneur des saints :

ce sont les oraisons liturgiques et les mystères.

L'article 52 de l'acte d'accusation dressé contre la Pucelle faisait déjà mention de certaines prières adressées au ciel par son intercession. Il nous est parvenu quelques spécimens de ces très curieuses oraisons, et nous voyons par leur teneur qu'elles faisaient partie de l'office, qu'elles se récitaient devant l'assemblée des fidèles du vivant même de Jeanne, ou tout au moins de Charles VII, et qu'elle y était invoquée au même titre et de la même façon que les saints reconnus. Telle est la *collecte* suivante, écrite dans cette belle langue liturgique que l'Église de France n'avait pas encore désapprise.

*Deus, auctor pacis, qui sine arcu et sagittâ inimicos in te sperantes elidis, subveni, quæsumus, Domine, ut nostram propitius tuearis adversitatem, ut, sicut populum tuum per manum feminæ liberasti, sic Carolo, rege nostro, brachium victoriæ erigas, ut hostes, qui in sua confidunt multitudine ac sagittis et suis lanceis gloriantur, queat in præsentisuperare, et tandem ad te, qui via, veritas et vita es, unâ cum sibi commissâ plebe, gloriose valeat pervenire. Per Dominum nostrum, etc. (1)*

(1) « O Dieu, auteur de la paix, qui sans arc et sans flèche brisez la force de vos ennemis, secourez-nous, nous vous en prions, et regardez d'un œil propice notre infortune. De même que vous avez délivré votre peuple par la main d'une femme, faites que le bras de notre roi Charles se lève glorieux, afin que

On entend, dans cette prière, comme l'écho de la voix du Psalmiste : *Hi in curribus et hi in equis; nos autem confidimus in Domino!* Cri de foi et d'espérance, que devraient prendre aujourd'hui pour devise tous ceux qui attendent d'un secours divin le salut de la patrie et de la société.

Et cette autre oraison, qui se disait après le chant du *Gloria* pour obtenir la délivrance de Jeanne déjà prisonnière des Anglais, quelle conviction profonde ne dénote-t-elle pas à l'égard de sa mission et de ses mérites surnaturels ?

*Omnipotens sempiterna Deus, qui, tuâ sanctâ et ineffabili clemenciâ virtuteque mirabili, ad exaltationem et conservationem [Galliæ?], confusionem ac destructionem inimicorum ejus, PUELLAM venire jubsisti, et eam in sacris præcepti tui operibus vacantem per manus eorundem incarcerari permisisti, da nobis, quæsumus, intercedente beatâ semper Virgine Mariâ cum omnibus sanctis, illam ab eorum potestate illæsam liberari, et quæ per te ei in eodem actu jussa sunt formaliter adimplere. Per Dominum nostrum, etc. (2)*

ses adversaires, confiants dans leur multitude, fiers de leurs lances et de leurs javelots, soient néanmoins écrasés, et qu'il puisse arriver, avec la nation qui lui est confiée, jusqu'auprès de vous, Seigneur, qui êtes la voie, la vérité et la vie ! » (Bibl. nat., manuscrit latin 7301.)

(2) « O Dieu tout-puissant et éternel, qui, par votre sainte et ineffable clémence et par la merveilleuse vertu de votre bras,

Ainsi, le nom de la Pucelle se mêlait déjà aux invocations de la liturgie, et, si la voix suppliante des fidèles ne s'adressait pas à elle directement, elle s'appuyait, du moins, sur son œuvre surnaturelle comme sur un argument souverain auprès de Dieu. Pouvait-il abandonner la France, celui qui avait suscité pour la sauver une fille du peuple ?

Il continua d'en être ainsi après sa mort, car telle était sa réputation de sainteté, que, suivant la remarque judicieuse de M. de Beaurepaire, le savant archiviste de la Seine-Inférieure, on ne fonda pour elle, même après sa réhabilitation, ni messes, ni obits, comme cela se faisait pour tous les fidèles défunts : on ne pria point pour son âme ; on la pria plutôt.

Nous ne trouvons pas la trace d'offices proprement dits composés en l'honneur de la Pucelle.

avez délégué une jeune fille (*Puellam*, la Pucelle) pour la glorification et le salut de la France, la confusion et la ruine de ses adversaires, et qui avez ensuite permis qu'en accomplissant la sainte mission dont vous l'aviez chargée elle tombât dans les chaînes de ces mêmes ennemis, accordez-nous, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge et de tous les saints de la voir échapper saine et sauve à leur puissance, et continuer librement l'exécution de vos ordres formels. » (*Bulletin de l'Académie delphinale*, an. 1867-68.) — On trouvera encore d'autres oraisons du même genre dans l'intéressante brochure de M. l'abbé Séjourné sur la *Canonisation de Jeanne d'Arc*. (Orléans, 1887, in-8.)

Cependant les processions commémoratives qui se faisaient, non seulement à Orléans, mais à Bourges, à Rouen et dans d'autres villes, et qui étaient comme une prolongation de l'office divin, offraient une occasion naturelle de réciter les oraisons inspirées par la reconnaissance nationale ; et l'on ne peut guère douter que le clergé ne profitât de cette occasion, lorsqu'on voit le cardinal d'Estouteville en 1452, l'évêque d'Orléans en 1453 et 1474, l'évêque d'Autun en 1482, attirer les fidèles à ces cérémonies par des indulgences spéciales.

A propos des processions en mémoire de Jeanne d'Arc, on me permettra de signaler en passant, comme ayant été généralement omise par les historiens, celle qui se célébrait à Paris le 6 avril de chaque année, et qui était encore en vigueur au siècle dernier. Elle avait pour but de rappeler la réduction de cette ville à l'obéissance du roi Charles VII et l'expulsion des Anglais ; mais le nom de la jeune guerrière qui fut blessée en essayant de reprendre la capitale aux ennemis était étroitement lié au souvenir de cet heureux événement. L'un et l'autre étaient fêtés à la fois par la population parisienne. Le prévôt des marchands, les échevins, le conseil de ville tout entier, se rendaient, accompagnés des archers municipaux, à l'église de Notre-Dame, où une messe d'action de

grâces était chantée, peut-être aussi avec des oraisons de circonstance.

Les Mystères, on le sait, n'étaient également que la prolongation d'une certaine partie de l'office sacré, du moins à l'origine ; ils étaient le développement des tropes liturgiques. Au XV<sup>e</sup> siècle, ils étaient sortis de l'église et commençaient à former un genre de littérature indépendant, populaire. Néanmoins, ils étaient encore exclusivement consacrés à reproduire les grandes scènes de la Bible ou de la vie des saints. C'est un point très important à observer, et dont la constatation peut seule donner toute sa valeur au *Mystère du siège d'Orléans*, composé à la gloire de Jeanne d'Arc et représenté solennellement aux fêtes du 8 mai dès l'an 1436. Les savants éditeurs de ce drame religieux et patriotique ont eu soin de rappeler eux-mêmes que la mise à la scène d'un pareil sujet était une dérogation à la règle générale.

« A cette époque, les pièces jouées sous le nom de mystères se bornaient à mettre en action les principaux chapitres des Saintes Écritures. On ne sortait de la grande trilogie comprenant la Création, la Nativité, la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ que pour entrer dans la légende, dans la vie des saints ; et, si quelques pièces vont plus loin, c'est encore pour rouler sur des miracles... Choisir

pour sujet un épisode de l'histoire de son temps, le mettre en scène en respectant les faits et en les animant, c'était témoigner une certaine hardiesse. Il est vrai que, de même qu'elle était sans précédent, la tentative de l'auteur demeura longtemps sans imitateurs » (1).

Mais pourquoi cette dérogação ? Pourquoi cette hardiesse ? Parce que, précisément, Jeanne d'Arc était considérée comme une sainte, et son principal exploit comme un miracle incontestable. On la plaçait sans hésiter dans le cycle des personnages sacrés, et dès lors il n'y avait plus ni hardiesse ni dérogação : l'auteur du mystère ne faisait que suivre l'usage. Voilà pourquoi son œuvre ne fut point le signal de l'invasion des sujets profanes sur le théâtre de nos pères.

Il suffit, d'ailleurs, de la parcourir pour se convaincre que le poète n'a pas entendu le moins du monde séculariser son héroïne. D'un bout à l'autre, il en fait un être surnaturel. Dieu, la Vierge, l'archange saint Michel, saint Euverte, saint Aignan, telle est la compagnie qu'il lui donne, tel est le milieu dans lequel il la fait agir. Son drame est véritablement un nouveau chapitre de la Légende dorée, mais un chapitre où l'histoire est scrupuleu-

(1) Guessard et de Certain, *Le mystère du siège d'Orléans*, préface, p. xxviii et suiv.



sement suivie. Assurément, il ne brille pas par le style ; la muse tragique ne s'y élève point à des hauteurs cornéliennes, loin de là. Mais cette fidélité, cette simplicité, sont encore un hommage : c'est ainsi que l'on traitait les sujets sacrés.

Et puis, même au point de vue de l'esthétique, ne sont-elles pas cent fois préférables aux divagations ampoulées que la figure de Jeanne a inspirés aux poètes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ? On jugera tout à l'heure de la valeur de ces dernières. Écoutons d'abord un court passage du Mystère du quinzième. Saint Michel, dit la rubrique, « vient devers la Pucelle gardant les brebiz de son père et cousant son linge ». Il lui révèle la mission que Dieu lui destine et lui ordonne de sa part de marcher avec confiance. Elle résiste d'abord timidement, comme la vierge Marie devant l'ange Gabriel :

Mais bon seigneur, que dictes-vous ?  
 Vous me faictes trop esbaye ;  
 Cecy ne vient point à propoux.  
 En ce je ne scay que je die...  
 Vous que cy me venez semondre  
 Comme une simple pucelette  
 Gardant es champs, dessus l'erbette,  
 Les povres bestes de mon père,  
 Vos dits sont à mon bien contraires.

Puis, comme Michel insiste et lui explique ce qu'elle doit faire, elle se résigne, elle croit, elle se dévoue :

A Dieu je voudrois obéir,  
Comme je doy et est raison,  
Et très humblement le servir,  
A mon pouvoir, sans mesprison ;  
Et tousjours, en toute saison,  
Vueil estre sa propre servante...  
O mon Dieu et mon créateur,  
Plaise vous moy toujours conduire !  
Vous estes mon père et seigneur,  
Auquel je ne vueil contredire.

C'est exactement la scène de l'Annonciation. C'est l'*Eccè ancilla Domini* dans toute sa candeur virginale. Le style peut sembler trop simple ; mais la pensée est vraie, et, en définitive, rien n'est beau que le vrai.

Dans tout le reste du moyen âge, on a ainsi fêté et chanté Jeanne d'Arc. Les manifestations en son honneur éclatèrent surtout à la suite de ce mémorable procès de réhabilitation entrepris sur l'ordre du pape Calixte III, à la requête de la famille d'Arc et par l'initiative de Charles VII, qu'on a tant accusé d'ingratitude envers la libératrice du royaume. Dans l'enquête sérieuse, approfondie, ouverte à cette occasion, sa vie entière fut passée au crible, cent témoins oculaires vinrent déposer sur son compte, et de cet examen minutieux sa douce figure sortit sans une tache, sans une souillure, rayonnante déjà d'un éclat céleste. Le 7 juillet 1456, jour où fut cassé, annulé l'inique jugement

des magistrats anglais, fut l'apogée de sa gloire. Une imposante cérémonie consacra, dans la cathédrale de Paris, le souvenir de cette solennelle réparation d'honneur, accordée à celle que l'ennemi héréditaire avait fait périr dans l'opprobre, et dès lors, elle fut pour tout son siècle une véritable sainte.

Mais, au bout d'une centaine d'années, tout change. La Renaissance païenne arrive, et toutes nos gloires nationales s'éclipsent pour un temps devant celles de l'antiquité grecque et romaine. Avec les vieilles mœurs, avec le souvenir de nos pères la vraie notion de la Pucelle est emportée par le flot furieux de l'inondation, et la Jeanne d'Arc historique, Jeanne la vierge et la martyre, cède peu à peu la place, dans l'esprit public, à une Jeanne d'Arc de fantaisie, à un type imaginaire, qui deviendra bientôt une immonde caricature. L'échelle descendante suivie par sa bienheureuse mémoire est facile à reconstituer. On commence par faire d'elle une héroïne purement humaine, une *virago* éprise de la carrière des armes, une amazone altérée de sang : c'est le premier pas. En l'an 1600, un poète tragique, le sieur des Graviers, la célèbre de bonne foi comme une autre Bellone. L'archange, l'humble bergère ont disparu ; nous sommes en pleine mythologie. Écoutez ce pathos :

C'est assez habité parmy les froids ombrages,  
 Assez, assez dormy dans les antres sauvages...  
 Or sus, il faut quitter les belles Oréades,  
 Les Nymphes, le plaisir de ces ondes jasardes,  
 Le carquois de Diane, et son arc, et ses dards,  
 Et toute me sacrer à l'homicide Mars,  
 Sauter dans les combats vestue de poussière,  
 Accabler l'ennemy de ma dextre guerrière...  
 Les hommes pensent-ils qu'ils ayent seulement  
 Le bras, le cœur, le fer, pour choquer vivement,  
 Et que nous ne devons, pour nos belles dépouilles,  
 Que manier chez nous les fuseaux et quenouilles?...  
 Empourprons, empourprons ce coutelas de sang!

Et il y en a plus de cent vers sur ce ton. Ne me les demandez pas : Vous me supplieriez de vous ramener aux mystères !

Le premier de nos poètes classiques, ce Messie tant attendu, dont on a dit, je ne sais trop pourquoi : « *Enfin, Malherbe vint* », Malherbe lui-même ne voit dans Jeanne d'Arc autre chose qu'un Hercule féminin :

L'ennemy, tous droits violant,  
 Belle amazone, en vous bruslant,  
 Témoigna son âme perfide.  
 Mais le Destin n'eut point de tort :  
 Celle qui vivoit comme Alcide  
 Devoit mourir comme il est mort.

Voilà tout ce que le bûcher de Rouen inspire au réformateur de la Muse ! Était-ce bien la peine de *venir*? La Pucelle n'est plus : elle est remplacée par la « belle amazone », et le besoin de faire

une épigramme, un *mot* final, amène le poète à une comparaison choquante. Il ne sent même pas l'inconvenance de son langage ; les idées régnantes le veulent ainsi. Il est très persuadé, au contraire, qu'il rend hommage au mérite de l'héroïne. Et Malherbe était l'apôtre du bon goût !

Du moment que Jeanne n'est plus qu'une simple *virago*, il devient tout naturel de la mêler au jeu des passions et des ambitions humaines : et voilà le second pas. Ce ne sera pas elle, d'abord, qui ressentira la passion ; mais elle l'inspirera. Elle, dont le seul aspect faisait fuir toute pensée mauvaise, on la peindra en butte aux poursuites des hommes, poursuites décentes, il est vrai, car nous ne sommes encore qu'au siècle du grand roi, où les plus violentes passions gardent une certaine tenue, où le crime lui-même ne paraît sur la scène qu'avec des manchettes. Dans une tragédie en prose, qui fit assez de bruit, et qui fut composée bien avant 1642, date de son impression, par un écrivain de l'école précieuse, l'abbé d'Aubignac, la Pucelle, tant redoutée des Anglais, est aimée d'un de leur chefs.

« Pour y mettre une intrigue qui donnast le moyen de faire jouer le théâtre, dit l'auteur dans sa préface, j'ay supposé que le comte de Warwick estoit amoureux de Jeanne, et sa femme jalouse,

car, bien que l'histoire n'en parle point, elle ne dit rien au contraire ; de sorte que *cela vraisemblablement a peu estre*, les historiens françois l'ayant ignoré, et les Anglois ne l'ayant pas voulu dire ! »

Eh bien ! non, cela n'a pas pu être, et la seule assertion de la vraisemblance du fait nous montre quelle fausse idée se faisaient de l'héroïne l'abbé d'Aubignac et ses contemporains. Je veux bien que cette fausse idée tienne en partie, comme l'a remarqué M. Marius Sepet, au souvenir de la dame des Armoises, à une certaine confusion faite dans les esprits entre la vraie Jeanne d'Arc et son peu austère sosie. Mais l'invention de d'Aubignac n'en est pas moins ridicule, et, même au point de vue du théâtre, elle est simplement absurde. Elle ne fût pas venue à la pensée de Corneille, parce que Corneille savait hisser ses héros sur un piédestal et se préoccupait d'écarter tout ce qui les aurait diminués. Elle ne fût pas venue à la pensée de Racine, parce que Racine connaissait le moyen d'écrire des tragédies superbes sans y mêler un mot d'amour. Ah ! c'est un de ces deux génies qui eût dû s'emparer d'un pareil sujet ! — Mais non ; ils eussent encore fait chausser à la pauvre fille le cothurne grec ou romain, et, sous les traits de Charles VII, ils nous auraient offert un nouveau Louis XIV.

Un pas encore, et Jeanne d'Arc deviendra une vulgaire amoureuse, ou même une femme légère. Ce pas est déjà franchi à l'étranger, où le plus fécond de tous les dramaturges ne craint pas de nous la montrer subjuguant le cœur du roi, et celui-ci lui proposant, comme récompense, le déshonneur ! Oui, Shakespeare va jusque-là. Il va plus loin encore, puisque, dans son *Henri IV*, la vierge de Domremy évoque les esprits infernaux et se promet à eux corps et âme, puisqu'elle renie son père, et qu'en marchant au supplice elle laisse échapper des aveux honteux ! Shakespeare était Anglais, dira-t-on, et, dans la tradition anglaise, Jeanne était demeurée une sorcière, une magicienne. Mauvaise raison, car le poète ne pouvait ignorer que cette sorcière avait été solennellement justifiée et réhabilitée. La seule excuse, c'est l'opinion publique de son temps, et la meilleure considération à invoquer en sa faveur, c'est que la première partie de sa tragédie, celle qui contient cette odieuse profanation, n'est probablement pas de lui.

Un Français, Chapelain, essaie un peu plus tard de rendre à la figure de la Pucelle son éclat d'autrefois : le téméraire voit son poème épique tomber sous le ridicule, et ce ne sont pas ses mauvais vers qui en sont la cause principale, car il y a dans son œuvre des passages fort beaux. C'est le nom de

son héroïne qui lui porte malheur : ce grand nom (ayons le courage de le dire, car ceci est de l'histoire) en est arrivé à ne plus exciter que le sourire. Les historiens mêmes n'osent plus le prononcer : lorsque le comte de Boulainvilliers, un écrivain sérieux, un érudit, retrace, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le règne de Charles VII, il trouve le moyen de ne pas dire un mot de Jeanne d'Arc ; ce mot eût déconsidéré son livre ! En revanche, il donne aux victoires du roi de France cette belle et légendaire explication : « Il s'attacha à la belle Agnès Sorel, aux sentiments de laquelle l'histoire rend de si glorieux témoignages de courage et d'élévation, qu'elle nous persuade qu'on lui doit en partie le recouvrement du royaume. » Mais, aujourd'hui que la lumière est faite, la belle Agnès est descendu à son tour de son piédestal. Depuis que M. de Beaucourt a démontré, pièces en main, qu'elle n'était arrivée à la cour que quatorze ou quinze ans après la véritable libératrice du territoire (1), c'est elle, au contraire, dont l'influence ne peut plus être célébrée dans les livres sérieux.

Jeanne est complètement oubliée, méconnue, calomniée : Voltaire peut venir. Il bavera impuné-

(1) *Charles VII et Agnès Sorel et Histoire de Charles VII.*



ment sur cette radieuse mémoire. Il ne redoutera pas la révolte de la conscience nationale : cette conscience n'existe plus. Il n'appréhendera même pas les rigueurs de la critique : c'est lui qui est la critique ! Autrement il n'eût pas osé, car la lâcheté était le fond de son caractère. Mais frapper une victime à terre, insulter, non pas une femme qui tombe, mais une femme déjà tombée, quelle tâche digne de lui !

Comment la déshonorer davantage ? Comment enchérir sur la calomnie et le mensonge ? C'est bien simple : il suivra la voie frayée ; il ira seulement un peu plus loin, jusqu'au point qui ne peut être dépassé. On a commencé par faire de Jeanne une fille ordinaire, puis une fille aux goûts masculins, puis une fille accessible à la passion, puis une débauchée... Eh bien, quoi ? N'est-ce pas là le dernier terme ? Est-il quelque chose de plus fort à inventer ? Non, pour le commun des hommes. Mais l'imagination de Voltaire trouve mieux encore ; à cette limite extrême, il découvre un au-delà. Et, transportant sur le papier ses rêves de débauche sénile, il forge, à tête reposée, un type que la nature ne connaît pas ; il écrit un poème obscène dont ses admirateurs actuels, en gravant sur le piédestal de sa statue les titres de ses œuvres, se croiront obligés de remplacer le nom par quel-

ques points. Et, chose plus monstrueuse encore, l'opinion publique ne proteste pas !

O pure et sainte fille ! Ce n'était donc pas assez de ton martyre ? Il fallait que tu fusses clouée deux fois au gibet d'infamie ! Ah ! tu as épuisé la coupe, et Dieu te doit bien, maintenant, de te glorifier aux yeux des hommes. L'outrage de Voltaire te donne un titre de plus ; tu as doublement gagné l'aurole des bienheureux. C'est pourquoi nous la réclamons pour toi avec une invincible espérance . . .

Une chose, du moins, peut te consoler, toi, l'ardente amie de la France, peut nous consoler, nous, patriotes jaloux de l'honneur national. C'est que ton insulteur, ce profanateur de la poussière des vierges, n'était point français : il avait perdu cette qualité, il l'avait reniée lui-même en se prosternant aux pieds du roi de prusse et en léchant ses bottes. Voltaire était prussien, il s'en vantait bien haut ; et, s'il vivait de nos jours, il serait reconduit à la frontière comme un ennemi dangereux.

Pendant, au milieu de toutes ces hontes, au milieu de toutes ces aberrations de l'esprit public, le culte de Jeanne d'Arc se perpétuait dans l'ombre et gardait chez quelques-uns, chez les Orléanais surtout, sa ferveur première. C'est ainsi que l'on

voit quelquefois un petit ruisseau, né dans une riante prairie, traverser tranquillement un marais fangeux sans perdre la pureté de ses ondes, et les rouler, toujours claires, jusqu'au pays où elles deviendront un grand fleuve. Les hagiographes du diocèse d'Orléans continuaient à mettre la Pucelle au nombre de leurs saintes, et le martyrologe d'André de Saussay mentionnait même son « martyr ». En 1672, à l'apogée du règne des classiques un éloquent Oratorien, en prononçant à la cathédrale de cette ville le panégyrique annuel, osait encore émettre tout haut le vœu de la voir officiellement honorée par l'Église. Les huguenots avaient détruit le monument commémoratif élevé, en 1571, sur le pont (ce qui prouve bien qu'on le regardait comme un monument religieux) : la piété de la population le releva. Les habitants le saluaient en passant et faisaient une prière. On ne peut lire sans un respectueux attendrissement la lettre adressée à M. Lanéry d'Arc par un ancien curé du pays, témoignant que cette touchante coutume fut observée jusqu'à la veille de la Révolution.

« Dans ma jeunesse, dit-il, vers 1828, il me fut donné de converser avec des vieillards dont plusieurs avaient quatre-vingt-dix ans, et qui avaient vu l'ancien monument de la Pucelle. Ces vieillards, qui avaient la foi, auraient regardé comme un

sacrilège d'ajouter un mot à ce qu'ils tenaient de leurs pères, grands-pères et arrière-grands-pères, lesquels s'étaient fait eux-mêmes un devoir de conscience de ne rien changer au dire de leurs ancêtres. A l'occasion de la fête du 8 mai et de l'inauguration de la statue de Gois, élevée sur le Martroi, ils m'expliquèrent la conformation de l'ancien monument et me dirent que, lorsqu'on passait devant lui, *on se signait et on priait*. Ces mots m'avaient fait une grande impression. »

En 1793, ce glorieux souvenir disparut de nouveau. C'était l'époque où, à Paris, Jeanne d'Arc faisait le sujet d'une comédie mêlée d'ariettes, représentée au théâtre des Italiens; où, en Angleterre, elle devenait l'héroïne d'une pantomime jouée à Covent-Garden, à la fin de laquelle des diables l'emportaient en enfer (il est vrai que ce dénouement fut sifflé et remplacé par un autre); où, en Allemagne, Schiller composait sa tragédie romantique, dans laquelle on la voit mêler agréablement l'amour aux combats, tandis que Dunois et Lahire briguent ses faveurs, concurremment avec un paysan de Domremy, en attendant que son nom servit d'enseigne à des vaudevilles ou à des « à-propos burlesques et grivois ». Le flot de boue montait, montait, et menaçait d'engloutir jusqu'à la dernière notion de la libératrice nationale.



## XI

### LA MÉMOIRE DE JEANNE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Après l'hosannah des Pâques fleuries, la mémoire de Jeanne avait trouvé son Calvaire : elle devait trouver bientôt sa Résurrection. Il était réservé à notre siècle d'effacer la tache que lui avait imprimée le précédent, et de la voir remonter successivement tous les degrés qu'elle avait descendus, pour ne s'arrêter sans doute qu'à l'échelon suprême, celui de la sainteté déclarée.

La réaction politique et religieuse qui suivit les excès de la Révolution et de l'Empire devait nécessairement remettre en honneur tout ce qu'avait rabaisé l'esprit voltairien. Autant on avait méconnu nos vieilles gloires nationales, autant on allait s'efforcer de les exhumer, de les étudier, de les exalter. Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré ; telle paraît être la loi générale des régimes nouveaux. Ici, du moins, cette loi était

d'accord avec le bon sens, avec le patriotisme, avec la foi de la nation. La restauration de la royauté provoqua naturellement dans l'opinion et dans le goût publics un mouvement de retour accentué vers les beaux temps de cette institution séculaire, vers l'histoire, la littérature et les arts du moyen âge. Bientôt même, à force de réagir contre les tendances de la période précédente, on en arrivera très involontairement aux excès de l'école romantique. On avait abusé des Grecs et des Romains : on allait maintenant pousser jusqu'au delà des limites raisonnables la mode des troubadours.

Ainsi donc, c'est un fait politique qui amena dans la marche de l'esprit humain ce brusque changement d'orientation dont les conséquences continuent à se dérouler sous nos yeux, et la résurrection du passé de la France, et tant de fouilles intelligentes, et tant de découvertes heureuses, et toute cette série d'études, et toutes ces fondations d'établissements spéciaux qui ont vengé l'honneur de nos pères et leur ont restitué leur place légitime à côté des anciens. Et c'est de ce mouvement général qu'est sortie, en réalité, la nouvelle réhabilitation de Jeanne d'Arc. C'est Louis XVIII qui fit élever à Domremy un monument expiatoire. C'est un ministre de Charles X qui créa notre célèbre École des Chartes, à laquelle la cause de la vérité

historique doit tant, et c'est de l'École des Chartes que jaillit tout d'abord l'éclatante lumière projetée de nos jours sur la figure de Jeanne d'Arc. Dieu voulut que l'initiative de la réparation fût due à cette savante institution, qui, tout en se proposant pour but l'éclaircissement du passé de la France, n'a pour mobile aucun intérêt religieux, aucune préoccupation de parti politique ou social, et dont le témoignage est d'autant moins suspect. Dieu choisit, en outre, parmi les élèves de cette école, un de ceux dont l'esprit était le plus positif, le plus étranger à nos croyances et en même temps le plus exigeant en matière de critique, pour en faire malgré lui le juge et le héraut de la vérité, juge impartial jusque dans ses préventions, héraut éloquent jusque dans sa sécheresse. Dieu permit enfin que la réhabilitation sortît de l'acte même d'accusation, des interrogatoires, des enquêtes, accumulés par les Anglais contre leur victime. En 1841 et dans les années suivantes, Jules Quicherat exhuma et publia pour la première fois tout ce procès ; et, bien qu'il y ait joint des aperçus personnels dont la tendance ne saurait être approuvée, il eut au moins le mérite de mettre sous les yeux de la génération nouvelle les éléments d'appréciation les plus sûrs et les plus irrécusables. A partir de ce moment, la lumière sincère et crue des do-



cuments fut appelée à remplacer dans l'histoire de Jeanne les feux follets de la fantaisie. Ce fut pour elle l'aurore du jour de la justice. Toutefois ce jour devait être encore long à se lever.

On vit surgir alors des historiens au caractère hybride, dans les œuvres desquels le vrai et le faux luttent d'une manière étrange et la tradition voltairienne se débat désespérément contre les découvertes de la science : Michelet, chez qui dominent la passion et le souci de la couleur ; Henri Martin, qui, tout entier à ses préoccupations de celtomane, voit dans l'arrivée de la Pucelle « l'avènement du Messie féminin, la sublime manifestation du génie gaulois », et dans ses inspirateurs le « bon démon ou le ferouer mazdéen » ; puis Vallet (de Viriville), chez qui l'érudition commence à triompher du préjugé, mais qui se laisse encore dominer par une préoccupation politique. En 1860, l'ouvrage froid, mais honnête de M. Wallon entraîna décidément l'opinion publique dans la voie réparatrice ; l'autorité du nom de l'auteur, le prestige de l'Université, au nom de laquelle il semblait parler, la modération même de son langage convainquirent les plus obstinés du mérite sublime de la Pucelle et de la grandeur de son œuvre. En 1869, M. Marius Sepet retraça d'une façon nouvelle sa courte et glorieuse carrière : il se servit presque unique-

ment des pièces du procès ; il accentua surtout les traits surnaturels de son héroïne et le côté providentiel de sa mission. Entre l'ouvrage de son devancier et le sien, il y a une nuance délicate, mais facile à saisir. La Jeanne d'Arc du premier est une jeune fille des champs qui obéit à une inspiration du ciel ; celle du second est une véritable prophétesse d'Israël, suscitée par un miracle incontestable et par un dessein arrêté de Celui qui gouverne les destinées des peuples : on voit le progrès. Ces deux livres, au reste, plusieurs fois réédités et rehaussés par d'élégantes illustrations, contribuèrent également à populariser la mémoire de l'humble bergère.

Beaucoup d'autres publications moins importantes travaillèrent concurremment au même résultat. Les fêtes spéciales instituées à Orléans, les panégyriques annuels prononcés dans la cathédrale de cette ville entretinrent et enflammèrent de plus en plus la ferveur reconnaissante de la nation. Le culte national de Jeanne de France naquit ainsi spontanément, avec ce double caractère d'hommage patriotique et de démonstration chrétienne qui en fait quelque chose d'unique dans les annales de l'hagiologie. On a là un exemple curieux et tout à fait frappant de ces antiques canonisations par la voie publique, qui précédaient la canonisation offi-

cielle, régulière, l'imposaient, pour ainsi dire, à l'autorité et spirituelle.

Vinrent les jours néfastes où l'étoile de la France parut s'obscurcir, où le pays envahi, mutilé, puis déchiré par une lutte intestine, appela à grands cris un sauveur qui ne devait point venir. Tous les cœurs s'élevèrent, dans un élan unanime, vers la sainte que Dieu avait envoyée à nos pères : on crut qu'elle allait reparaitre sous de nouveaux traits, se réincarner dans quelque type de héros. L'humble chaumière de Domremy devint un lieu de pèlerinage, presque un sanctuaire. On éleva auprès d'elle une basilique. C'est alors qu'on recommença réellement à invoquer la pieuse enfant du pays, à la prier ; c'est alors qu'elle eut ses dévots, et que germa dans les cœurs le projet si touchant et si opportun de solliciter sa béatification.

Depuis plusieurs années, les panégyristes qui se faisaient entendre à Sainte-Croix d'Orléans se plaisaient à répéter le vœu de l'orateur anonyme de 1672, et, même avant que nos désastres fussent venus en démontrer l'opportunité, ils laissaient échapper de leur cœur les mêmes aspirations. Dès 1864, un missionnaire apostolique, M. l'abbé Thomas, apostrophait ainsi le peuple anglais dans son discours prononcé à l'occasion des fêtes du 8 mai : « Ah ! du moins, nation de l'Angleterre, je t'invite

à conjurer dans une filiale prière le Père commun des fidèles d'écrire le nom de notre Ange sur le saint livre des martyrs. Ah ! je voudrais te condamner à tomber à genoux avec nous, avec la France, et à nous écrier ensemble : *Jeanne d'Arc, priez pour nous !* »

Et trois ans plus tard, du haut de la même chaire de Sainte-Croix, M. l'abbé Freppel, devenu depuis évêque d'Angers, comparant Jeanne à sainte Geneviève, exprimait le désir de les voir unies toutes les deux dans une même vénération : « Sorties l'une et l'autre des derniers rangs du peuple, des entrailles mêmes de la nation, appelées l'une et l'autre à remplir une mission de délivrance, sœurs par l'innocence et par la vertu, la vierge de Nanterre et la vierge de Domremy reçoivent de tout Français un même culte d'admiration et de reconnaissance. Ah ! puissions-nous les associer un jour dans un même culte de respect religieux et d'invocation ! »

Mais celui qui eut l'honneur de poser ouvertement la question et de préparer l'introduction de la cause, ce fut l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup. Le siège qu'il occupait lui en donnait le droit ; son amour passionné de la France lui en dictait le devoir. On était au mois de mars 1869, et l'on parlait, à cette époque, d'ériger, par voie

de souscription publique, une statue à Voltaire. Nous lui en avons vu élever plus d'une depuis, et sans que les protestations de la conscience nationale aient pu se faire entendre. Mais alors le projet paraissait monstrueux, et Mgr Dupanloup en était profondément affecté. « Cette pensée, dit son éminent historien et le témoin irrécusable de sa vie, M. l'abbé Lagrange, lui perçait l'âme, et, dans la douleur qu'il en ressentait, afin d'opposer une grande manifestation religieuse à ce scandale, l'inspiration lui était venue de mettre à exécution un dessein qu'il méditait depuis longtemps déjà, à savoir de glorifier magnifiquement la vierge de Domremy, si outragée par l'auteur de *la Pucelle*, en sollicitant pour elle l'honneur de la canonisation ; car disait-il, nous ne célébrons dans Jeanne d'Arc que l'héroïne, et nous avons tort : Jeanne est aussi une sainte (1). »

Ainsi, c'est un fait positif, et je tiens à le relever avant d'aller plus loin : l'hommage suprême à l'envoyée de Dieu est sorti de l'hommage que l'on se proposait de rendre à Voltaire. La glorification projetée de l'insulteur n'aura eu d'autre résultat que l'apothéose de l'insultée : ceci a produit cela. Et cette mystérieuse corrélation, ce jugement provi-

(1) *Vie de Mgr Dupanloup*, t. III, p. 389.

dentiel devait encore être souligné par les événements ; car neuf ans plus tard, en 1878, le centenaire du trop fameux philosophe, en amenant l'évêque d'Orléans à la tribune du Sénat et en le décidant à publier dans la *Défense* ces dix lettres enflammées qui furent, suivant le mot pittoresque du cardinal Guibert, le Rosbach de Voltaire, provoquera de solennelles manifestations en faveur de Jeanne et fera faire à sa cause un nouveau pas.

Avec l'activité prodigieuse qui le dévorait, Mgr Dupanloup convoqua aux fêtes du 8 mai 1869 les évêques de tous les diocèses où la Pucelle avait passé ; et devant une auguste assemblée, où l'on voyait le cardinal-archevêque de Rouen, les archevêques de Tours et de Bourges, les évêques de Saint-Dié, de Poitiers, de Beauvais, de Blois, de Châlons, de Nancy, de Verdun, il prononça lui-même, pour la seconde fois, le panégyrique annuel. Préoccupé avant tout du but qu'il poursuivait, il fit voir tour à tour la sainte dans la jeune fille, la sainte dans la guerrière, la sainte dans la victime. Ses accents chaleureux firent passer sa conviction dans l'âme de tous ses auditeurs ; si bien qu'avant de se séparer, les dix prélats qui viennent d'être désignés, plus l'évêque de Constantine et celui de la Basse-Terre, signèrent avec lui une adresse à Pie IX, pour implorer la canonisation de celle qui avait si

miraculeusement délivré sa ville épiscopale. Cette requête mémorable, qu'on peut regarder comme le premier acte officiel du procès, résumait tous les arguments à l'appui et les faisait valoir. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait été entièrement écrite par la main du vaillant champion de cette noble cause. En voici le passage principal :

« Ce n'est pas seulement Orléans et la France, c'est le monde entier, Très Saint Père, qui rend hommage aux *gestes de Dieu par Jeanne d'Arc*, à la piété et au zèle de cette jeune vierge, à sa pureté, à l'abnégation infatigable avec laquelle elle a toujours accompli la volonté de Dieu, et enfin à la réputation de sainteté qui a couronné sa vie, soit à Domremy, où elle paissait les troupeaux de son père humble et modeste villageoise, soit dans les camps, où elle montra la science et l'intrépidité d'un grand capitaine, soit sur le bûcher, où elle demeura au milieu des flammes, si fermement attachée à la foi chrétienne et au siège apostolique. »

(On reconnaît ici les trois points développés dans le panégyrique. )

« Les Pontifes romains ont déjà défendu, vengé et loué cette admirable héroïne, et c'est un vœu unanime que Votre Sainteté daigne honorer et exalter sa mémoire. Ce serait là payer un juste hommage à Jeanne elle-même, qui, en délivrant sa

patrie, l'a préservée en même temps de l'hérésie qui la menaçait dans l'avenir ; ce serait donner un nouveau titre de noblesse à ce peuple français, qui a tant fait pour la religion et pour le siège de Pierre, et qui a mérité, lui aussi, le nom de *soldat de Dieu* ; ce serait, enfin, honorer l'Église et égaler à l'ancien peuple le peuple nouveau, en mettant sur ses autels une sainte guerrière comparable aux Judith, aux Débora et aux femmes fortes de l'ancienne alliance (1). »

La lettre fut envoyée aussitôt.

Sans avoir la moindre prévention contre Jeanne d'Arc, Rome, jusque-là, était habituée à la considérer surtout comme une héroïne célèbre ; peut-être quelques personnes y éprouvèrent-elles une nuance d'étonnement à l'arrivée de la demande de béatification. Cela se conçoit, du reste ; les recherches et les découvertes si décisives de l'érudition française n'avaient guère eu d'écho en Italie, où l'on n'avait pas les mêmes raisons que chez nous de s'intéresser à cette question toute nationale. A peine la publication intégrale des procès de condamnation et de réhabilitation y était-elle connue, et je ne voudrais pas affirmer que ces précieux documents eussent déjà trouvé des lecteurs au delà des Alpes ; ils ne

(1) *La canonisation de Jeanne d'arc*, par l'abbé Séjourné.



devaient attirer l'attention de la cour romaine qu'après la démarche de l'épiscopat français. Néanmoins cette démarche fut accueillie avec toute la bienveillance possible, et le Promoteur de la foi, organe de la Sacrée Congrégation des Rites, fit la seule réponse que les réglemens de l'Église permettent de faire lorsqu'on veut donner suite à une requête semblable : il conclut à l'utilité d'une information canonique, et pria l'évêque d'Orléans d'instruire lui-même ce qu'on appelle le « procès de l'ordinaire ».

En chargeant Mgr Dupanloup de ce soin, Rome se montrait d'avance favorable à la cause, car elle savait fort bien dans quel sens serait dirigée l'instruction. Mais le cardinal Patrizzi, président de la Sacrée Congrégation des Rites, Mgr Bartolini, secrétaire de la même Congrégation, et le Saint-Père lui-même étaient disposés à aplanir tous les obstacles et ne demandaient qu'à être convaincus. Ce premier procès avait pour but de les éclairer sur la réputation de sainteté de Jeanne d'Arc et sur les vertus héroïques qui lui sont attribuées. C'est par là, en effet, que l'on commence d'habitude. « D'après les décrets d'Urbain VIII, dit à ce propos Mgr Lagrange, et pour éviter à la cour de Rome l'encombrement qui pourrait résulter de demandes prématurées et insuffisamment étudiées, toute cause

relative à la canonisation d'un serviteur de Dieu doit être, sur les lieux mêmes où il a vécu, l'objet d'enquêtes préliminaires, qu'on appelle le procès de l'ordinaire. La question à examiner dans ce procès est celle de l'héroïcité des vertus, condition de la vénéralité ; pour la béatification et la canonisation, d'autres conditions sont nécessaires (1). » L'évêque d'Orléans résolut d'entreprendre immédiatement la démonstration juridique qui lui était demandée.

Malheureusement la guerre éclata sur ces entreprises, et, tout en surexcitant, comme je le disais, le sentiment de piété reconnaissante inspiré par le nom de Jeanne d'Arc, vint suspendre le procès de l'ordinaire. Le cœur déjà plein des douleurs de la patrie au temps de l'invasion anglaise, Mgr Dupanloup se trouva tout prêt pour subir et surmonter celles de l'invasion allemande. On sait quel admirable zèle il déploya au milieu de nos désastres ; il est permis de croire que la pensée de sa pieuse héroïne l'inspira et le soutint dans ces jours difficiles, et qu'en retour les malheurs publics l'engagèrent à poursuivre avec un redoublement d'énergie la canonisation de celle qui avait sauvé la France.

En 1874, il put enfin se remettre à l'œuvre. Pour

(1) *Vie de Mgr Dupanloup*, t. III, p. 290.

achever de préparer les voies, il se rendit à Rome aux fêtes de Pâques, et revint enchanté de son voyage. A peine était-il rentré dans sa ville épiscopale, que le maire vint au nom de la municipalité lui exprimer le vœu « de voir l'Église rendre un hommage aux vertus héroïques et à la mission providentielle » de la libératrice d'Orléans. ( En ce temps là, les maires de la république pouvaient se permettre de pareilles manifestations.) Puis ce fut le tour du chapitre. Il n'y avait plus à hésiter : la voix publique se prononçait.

Aussitôt deux postulateurs de la cause furent nommés, l'un au nom de la ville, l'autre au nom du clergé. Le premier fut M. Collin, inspecteur général des ponts et chaussées, membre du Conseil municipal, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais. Ce vénérable savant était un des hommes de France les plus familiers avec Jeanne d'Arc et son histoire ; il avait composé sur le siège d'Orléans un mémoire important, dont la publication encore attendue, serait, dit-on, une révélation au point de vue technique. Le second fut M. l'abbé Desnoyers, vicaire général, official du diocèse, directeur du Musée historique d'Orléans, fondateur du Musée de Jeanne d'Arc, et, par conséquent, connaisseur émérité dans la matière. Leurs travaux préparatoires terminés, un tribunal spécial,

♦

institué par l'autorité épiscopale, fut chargé d'émettre un premier jugement. Ce tribunal se composait de deux juges, de quatre juges adjoints, d'un promoteur, d'un vice-promoteur, d'un notaire, d'un notaire adjoint, de deux courriers et de deux témoins instrumentaires, tous pris parmi l'élite du clergé diocésain. Il entendit de nombreuses dépositions, entre autres celle de M. Wallon, l'éminent historien de la Pucelle.

Le procès fut mené très activement, car la première séance eut lieu le 2 novembre 1874, à l'évêché d'Orléans, et dès le 28 janvier 1876 les opérations étaient closes. Les conclusions ne furent pas connues du public et ne devaient pas l'être ; mais il est facile d'en deviner le sens, rien qu'à voir l'empressement avec lequel Mgr Dupanloup reprit, malgré son grand âge, le chemin de la Ville éternelle, pour remettre lui-même les pièces à qui de droit. Moins d'un mois après, cette remise était opérée. Le premier coup-d'œil jeté sur la procédure produisit, paraît-il, un certain effet ; car les Romains s'inclinèrent, et l'un deux, le commandeur Alibrandi, avocat consistorial, s'écria que la cause de Jeanne d'Arc était la plus magnifique des causes, (*magnificentissima causa*).

Alors l'affaire entra dans une phase décisive : le procès de l'ordinaire ayant été traduit en italien

et son sommaire imprimé, celui de la Sacrée Congrégation des Rites commença ; Rome allait informer à son tour, avec la prudente lenteur et la sage maturité qu'elle apporte en ces sortes de choses. Pie IX désigna comme *cardinal ponent* de la cause le cardinal Bilio, qui avait encouragé toutes les démarches de l'évêque d'Orléans, et ce choix parut encore du plus favorable augure. On confia les importantes fonctions d'*avocat* à M. Alibrandi, qui témoignait tant d'enthousiasme. Puis un troisième *postulateur* fut adjoint aux deux premiers, et, celui-ci ayant à remplir ce rôle, non plus à Orléans, mais auprès de la Congrégation, l'on choisit un ecclésiastique français résidant à Rome : ce fut M. l'abbé Captier, procureur des Sulpiciens, frère du célèbre dominicain martyrisé sous la Commune.

Pendant plusieurs années, l'information canonique suivit son cours normal : des explications s'échangèrent entre Orléans et Rome ; des objections furent soulevées, des réponses préparées. Mgr Dupanloup continuait de s'occuper activement du procès. Néanmoins, il s'imposait le devoir rigoureux de ne pas devancer le jugement de la Congrégation ; car, au commencement de 1878, voulant retracer dans les grandes verrières de sa cathédrale les exploits de la Pucelle, il se fit un scrupule d'introduire dans le sanctuaire l'image de Jeanne,

même dépourvue du nimbe et de tout autre signe de sainteté. Il consulta sur ce point le cardinal Bilio, qui s'empressa de rassurer sa conscience, et ce n'est qu'après avoir reçu la réponse qu'il fit exécuter, au moyen d'une souscription nationale, son magnifique projet.

Hélas ! il n'eut pas le temps d'en voir la complète réalisation, pas plus qu'il n'eut le bonheur d'entendre déclarer vénérable l'objet de son culte le plus ardent. Il lui consacra, du moins, ses dernières pensées. Le 29 septembre de la même année, anniversaire de la naissance du comte de Chambord, il écrivait au noble exilé pour lui demander de s'intéresser à l'œuvre de la canonisation : il lui semblait que l'héritier de nos rois devait cet hommage à la mémoire du sauveur de la monarchie ; il lui semblait qu'un prince né le jour de la Saint-Michel avait un lien particulier avec celle que le glorieux archange avait envoyée au secours de la France ; et plût au ciel qu'une corrélation plus étroite encore les eût réunis ! Quelques jours après, Mgr Dupanloup s'éteignait saintement. Il allait rejoindre celle à qui, dans un de ses panégyriques, il avait donné ce rendez-vous suprême : « O Jeanne ! nous nous retrouverons un jour ! » Même dans la mort, l'idée de la sainte libératrice ne devait point le quitter : une touchante inspiration fit sculpter sur son mo-

nument funèbre un ange tenant d'une main la blanche bannière de Jeanne, et montrant de l'autre les noms qui s'y trouvaient inscrits : *Jesu ! Maria !*

Mgr Coullié, successeur de l'illustre évêque, reprit sa tâche inachevée. Mais il se heurta tout d'abord à des difficultés inattendues, indépendantes de la volonté des hommes. L'avocat de la cause en cour de Rome, M. Alibrandi, ayant été obligé de renoncer à sa mission pour un motif de santé, il dut lui chercher un successeur. Mgr Lauri accepta la charge. Mais voilà, peu après, ce nouveau défenseur élevé aux fonctions de Promoteur de la foi : il faut le remplacer à son tour. On s'adresse alors au commandeur de Dominicis de Tosti. Celui-ci reprend la succession et déploie un zèle extraordinaire : au bout de quelque temps, le voilà qui meurt. C'était à croire qu'une puissance mystérieuses'efforçait d'entraver le projet de canonisation. On revint, en fin de cause, à M. Alibrandi, qui se chargea, pour la seconde fois, du rôle d'avocat, et qui le remplit enore. Le cardinal ponent, le principal personnage du procès, allait bientôt succomber aussi : Léon XIII, par un trait de génie, devait nommer à sa place un cardinal anglais, Mgr Howard ; c'était fermer la bouche à tous les opposants qui pouvaient surgir au delà de la Manche.

Mais tous ces changements, on le comprend, occasionnèrent autant de retards, autant d'interruptions. Pour y remédier, Mgr Coullié fit plusieurs fois le voyage de Rome. Il eut la joie d'obtenir du Souverain Pontife en personne une parole approbative. « Dites en France, lui dit le Pape, qu'on vous a encouragé. » Un second procès de l'ordinaire, plus complet, plus nourri de faits que le premier, fut alors instruit par ses soins, sur le conseil de l'avocat ; commencé au mois de juin 1885, il fut porté à Rome au mois de novembre suivant par un ancien guide de Lamoricière, M. de Terrouenne. A cette occasion, le Saint-Père se montra plus affirmatif encore. « Nous aimons à vous présager, écrivit-il à Mgr Coullié, l'heureux succès dont Dieu lui-même daignera couronner vos vœux unanimes en faveur d'une cause qui intéresse la gloire de la France entière et le principal honneur de la ville d'Orléans. »

Léon XIII, dit-on, avait été particulièrement frappé de la découverte faite peu de temps auparavant, parmi les manuscrits du Vatican, d'un nouveau témoignage en faveur de Jeanne d'Arc, un document contemporain racontant l'enthousiasme excité à Rome par la nouvelle des merveilleux exploits de la Pucelle, document publié depuis par M. Léopold Delisle dans la *Bibliothèque de l'École*



*des Chartes* (1) : cette voix inconnue, sortie si à propos du fond de ses propres archives, lui semblait un avertissement du ciel. Ainsi les postulants, et les nombreux évêques qui ont appuyé leur requête, et les milliers de fidèles qui ont joint leurs vœux aux leurs dans les congrès catholiques, purent se dire, dès ce jour, qu'ils avaient le Pape avec eux ; et c'était bien quelque chose. Que dis-je ? Ils eurent pour eux jusqu'à « l'avocat du diable » ! Mgr Caprara, investi de cette ingrate fonction, n'a-t-il pas laissé échapper cet aveu charmant : *In hac nobilissimâ causâ vincere cupio, sed vinci magis desidero ?* Dans cette noble cause, j'ai, sans doute, le désir de l'emporter ; mais je souhaite encore plus vivement d'avoir le dessous ! » C'était là des éléments de succès bien faits pour les enhardir.

Plus récemment enfin, un troisième procès informatif, nécessité par une modification dans la procédure (2), s'instruisit à Orléans et fut envoyé

(1) Tome XLVI, p. 649 et suiv.

(2) On sait que, suivant les décrets d'Urbain VIII, le culte *public* ne peut être rendu qu'aux serviteurs de Dieu qui ont été béatifiés ou canonisés, à l'exception de certains cas spécifiés, comme celui d'un usage universel ou établi depuis un temps immémorial, d'une tolérance séculaire du Saint-Siège ou de l'évêque diocésain, etc. Jeanne ne se trouvant dans aucun de ces cas exceptionnels, on dut, pour arriver plus sûrement à un résultat, reprendre son procès *per viam non cultus*.

à la Congrégation des Rites. Entrepris dans des conjonctures aussi favorables, il ne pouvait manquer de provoquer des résultats heureux. Qu'objec-ter, d'ailleurs, aux champions de notre immortelle Jeanne ? Qu'elle n'a point montré suffisamment ce qu'on appelle les vertus héroïques ? Mais elle les a montrées jusqu'au martyre inclusivement ; car sa mort est bien un martyre, puisqu'il lui était facile d'échapper au supplice en démentant l'origine surnaturelle de sa mission. Qu'elle n'a pas été l'objet d'un culte privé assez général ? Mais elle a été à tout le moins l'objet d'un culte local, et même d'un culte assez étendu à l'origine ; je crois l'avoir démontré. Qu'elle n'a pas fait de miracles ? Mais l'œuvre libératrice menée à bonne fin par cette pauvre paysanne, par cette bergère ignorante, à travers les obstacles les plus insurmontables, n'est-elle pas un miracle prolongé ? Et si l'on admet que des voix d'en haut l'aient réellement inspirée, comment ne pas reconnaître le miracle dans tout son fait ? D'ailleurs, les documents contemporains attestent qu'elle a ressuscité un enfant à Lagny, et l'on parle tout bas de guérisons récentes obtenues par son intercession. Assurément, ces cas ne sont pas démontrés, et je n'entends nullement devancer le jugement de l'Église, à leur sujet comme sur le reste. Mais il semble qu'on peut parfaitement les

laisser de côté. Elle ne doit pas avoir besoin de ces prodiges douteux, celle dont toute la carrière n'a été qu'un prodige manifeste.

Rome, d'ailleurs, semble en avoir jugé ainsi, puisque, abrégeant les délais ordinaires, elle vient d'introduire officiellement la cause de béatification de Jeanne d'Arc et de la proclamer par là vénérable. Comme nos pères au lendemain de la réhabilitation, nous avons célébré ce grand événement, nous avons entendu, non sans une certaine émotion, les tambours battre aux champs la première fois, nous avons entendu, non sans une indicible émotion, les tambours battre aux champs devant la blanche bannière de la libératrice.

Où s'arrêtera l'élan des peuples ? Il ne s'arrêtera plus, ou du moins il ne s'arrêtera que devant les autels où l'image de la bienheureuse sera publiquement honorée par l'Église. Car il viendra, ce jour béni, ce jour désiré, que la Providence tenait en réserve pour relever nos cœurs à l'heure du péril suprême et du découragement universel. Il viendra, et déjà nous en pouvons saluer la radieuse aurore. En vain nos adversaires accumulent les obstacles et les objections, Hier, c'était la dame des Armoises dont on évoquait le spectre ridicule pour soutenir que Jeanne n'avait été ni vierge ni martyre. Nous avons répliqué, et Rome nous a donné raison. Nous lutterons encore, s'il le faut, et, l'his-

toire à la main, nous travaillerons de toutes nos forces à hâter le moment de triomphe définitif, le moment où nous serons assurés de vaincre à notre tour nos ennemis du dedans et du dehors, parce que nous aurons auprès du souverain Maître des nations une nouvelle, et spéciale, et toute puissante avocate, à qui nous crierons tout haut : « Sainte Jeanne, défendez-nous ! »

Je viens d'exposer brièvement ce que le culte traditionnel de Jeanne d'Arc avait été dans le passé, où il en était dans le présent. Mais s'imagine-t-on bien ce que produira dans l'avenir sa consécration définitive et canonique ? C'est incalculable. L'Église consacrera du même coup, non seulement ce patriotisme chrétien et bien entendu dont je parlais en commençant, mais encore bien d'autres grandes choses. Et d'abord, en reconnaissant solennellement la mission surnaturelle de Jeanne, elle reconnaîtra non moins solennellement la mission providentielle de la France ; car la première est, à mon avis, la preuve la plus satisfaisante, la preuve mathématique de la seconde ; et la démonstration est facile à faire. En effet, notre nation est, comme je l'ai dit, la seule envers laquelle Dieu ait agi de la sorte, la seule qu'il ait voulu protéger et maintenir, en tant que nation, par le miracle. On a vu souvent la puissance divine se manifester pour exaucer des

saints, pour guérir des malades, pour récompenser la vertu ou punir le crime : on ne l'a jamais vu, on ne l'a vu qu'une seule fois déléguer une simple fille des champs pour défendre en son nom un peuple contre un autre, et pour sauver de la ruine un royaume sur le point de disparaître. C'est que la France ne devait pas périr ; il fallait qu'elle vécut. Dieu l'avait choisie, Dieu l'avait élue, Dieu la gardait. Or, on ne sauve avec une telle obstination que ceux auxquels on tient. Donc, notre patrie est bien réellement un élément essentiel du plan mystérieux conçu par le suprême arbitre des destinées de l'humanité. Donc, la qualité de soldat de Dieu, attribuée à la France, n'est pas simplement une figure poétique. Donc, la France ne périra pas plus aujourd'hui qu'au XV<sup>e</sup> siècle.

Autrement, pourquoi Dieu l'aurait-il miraculeusement préservée à cette époque ? Pour voir les affreux déchirements du siècle suivant, et la restauration du paganisme, et le règne de Voltaire, et le règne de la Révolution ? Vraiment, ce n'eût pas été la peine ! Non, s'il l'a maintenue debout aussi résolument, et comme malgré elle, c'est qu'il avait sur elle d'autres desseins ; c'est qu'il lui gardait encore de grandes choses ; c'est qu'il voulait de nouveau faire crier aux hommes, vaincus par l'admiration : « *Gesta Dei per Francos!* Voilà ce

que Dieu a fait par le moyen des Francs ! » Il est donc bien évident que cette nation-là n'est pas une nation comme les autres, et que sa mission providentielle est prouvée, et qu'elle n'est pas terminée.

Dans cette déduction rigoureuse, il est difficile de séparer de la France sa monarchie traditionnelle. C'est comme légitime héritier du trône, c'est comme chef de la maison royale que Jeanne d'Arc va chercher Charles VII à Chinon, pour le faire sacrer et le faire triompher de ses ennemis. Elle lui révèle que la couronne lui appartient à ce titre ; elle l'oppose pour ce motif au prétendant anglais, héritier par les femmes, héritier collatéral, et, comme tel, irrecevable. Voilà maintenant la loi salique ou soi-disant telle, voilà le principe de la légitimité proclamé, consacré par la déléguée du ciel ; et, en reconnaissant à cette délégation un caractère bien et dûment authentique, l'Église déclarera implicitement que la cause, que la doctrine défendues par la Pucelle peuvent et doivent être défendues.

Oui, Jeanne d'Arc a été le champion autorisé du droit, du droit national, et du droit royal. Elle a inscrit ce droit sur sa bannière, ou plutôt, par une sorte de prescience mystérieuse, elle a pris pour sa propre bannière ce blanc drapeau en qui devait s'incarner plus tard la vieille monarchie française,

le drapeau d'Arques et d'Ivry, de Fontenoy et d'Alger, le drapeau dans lequel le descendant de nos rois a voulu naguère tailler son linceul. C'est à cet étendard, orné par elle des noms de Jésus et de Marie, qu'elle a chassé l'envahisseur. C'est à l'ombre de sa reproduction, solennellement bénie à Notre-Dame, que ses fidèles combattront encore à l'heure du danger; au jour de la lutte décisive contre l'ennemi national; et, de cette façon, Jeanne elle-même sera dans nos rangs.

Ainsi, en dépit des Michelet et des Henri Martin, Jeanne n'a rien de commun avec les ancêtres de la Révolution, loin de là. Vainement les sectateurs de la libre-pensée ont l'incroyable audace de nous la disputer. Vainement ils prétendent la laïciser, elle aussi, et viennent déposer aux pieds de sa statue des couronnes civiques : c'est la couronne des saints qui l'attend. Ils ont confisqué sa maison natale ; ils ne confisqueront pas sa mémoire. Ils ont leurs saints : qu'ils les gardent et nous laissent de remplir de légumineuses variées et nous laissent de notre martyrologe, avec son trop-plein de vertus et de dévouements héroïques.

Et de quel droit, d'ailleurs, à quel titre viendraient-ils revendiquer la pieuse enfant qu'ils traitent journellement d'hallucinée, de visionnaire, d'hys-

térique ? Ils sont l'athéisme : or, Jeanne ne se réclamait que de son Dieu et du nôtre, de saint Michel, de sainte Catherine, de sainte Marguerite ; serait-ce là leurs patrons ?

Ils sont les fils de Voltaire : or, leur patriarche lui a craché au visage.

Qu'a fait, au contraire, l'Église, qu'ils accusent avec une mauvaise foi choquante de l'avoir condamnée ? Ne l'a-t-elle pas réhabilitée, ne l'a-t-elle pas glorifiée, le jour où elle a pu juger en corps, officiellement, dans la sérénité de la paix et dans la majesté du droit, par l'organe de son chef infailible ? Ce chef, cette autorité suprême n'a eu qu'une seule fois à s'occuper d'elle dans le passé, et ç'a été pour casser l'inique sentence prononcée par les juges anglais. Aujourd'hui elle s'en occupe de nouveau, et pourquoi faire ? pour la placer sur ses autels !

Non, vous ne l'aurez pas, notre grande inspirée ! Elle n'est pas à vous. Elle est à la France catholique. Elle est à Celui qui l'a envoyée et qu'elle a servi jusqu'à la mort, jusqu'à la mort inclusivement. Elle est à ceux qui le prient avec elle, et qui, bientôt, tout nous l'annonce, la prieront à son tour.

---





## XII

### LES HISTORIENS DE JEANNE D'ARC.

---

Revenons maintenant avec un peu plus de détails sur les modernes biographes de la Pucelle et sur l'attitude actuelle des érudits à son égard. Dans la seconde partie du vaste monument que le P. Ayroles a entrepris de lui élever (1), toute une série de chapitres est consacrée à l'examen des étranges théories émises par nos historiens rationalistes pour expliquer, je ne dirai pas la mission, car elles suppriment toute idée de mission divine, mais l'œuvre étonnante de la libératrice. Nous sentions déjà que Michelet était un poète et un visionnaire, qu'Henri Martin était un songe-creux hanté par le fantôme du monde celtique, que Quicherat, malgré tout son mérite de révélateur, était un critique timide et inconséquent avec lui-même, que Vallet (de Viriville) était un phraseur, que Siméon Luce était trop souvent un « solliciteur » de textes ; mais

(1) *La paysanne et l'inspirée, d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre pensée* ; Paris, Gaume, 1894, in-8°.

voir ce que l'on sent démontré en détail par une plume alerte, impitoyable, *impavide*, c'est une double jouissance : nous percevons distinctement, non seulement que cette plume a raison, mais que nous avons raison nous-mêmes dans nos méfiances et nos réserves instinctives, et c'est une des suprêmes habiletés de l'écrivain de montrer à ses lecteurs qu'ils étaient dans le vrai. Je ne soupçonne nullement le P. Ayroles d'avoir voulu être habile ; il a parlé comme il pensait, il a déchargé son cœur avec une expansion, avec une vivacité de langage qui exclut toute idée de calcul et de préméditation, et il se trouve qu'il a fait œuvre de critique transcendante.

Seulement pourquoi, à côté des historiens qui ont altéré la vraie physionomie de Jeanne, n'a-t-il pas signalé ceux qui l'ont restituée, ou du moins respectée ? Wallon, Marius Sepet, de Beaucourt étaient assis, le 22 avril, aux places d'honneur réservées dans la cathédrale de Paris aux apologistes de la Pucelle. Ne l'avaient-ils pas mérité, et si leur œuvre de réparation n'est pas encore complète s'ils n'ont osé envisager comme une vraie sainte celle que l'Église n'avait pas encore proclamée vénérable, n'ont-ils pas largement contribué à préparer cet heureux résultat, avec tous ses corollaires futurs ? Je veux bien que le travail du P. Ayroles

soit très supérieur aux précédents, en raison même du point de vue où il se place et où la décision de Rome lui permet de se placer ; mais en faut-il moins rendre justice aux ouvriers de la première heure qui ont posé les assises de ce beau monument ? Quelques lignes dans ce sens n'eussent fait, il me semble, que rehausser la valeur de ses critiques. Peut-être les ajoutera-t-il dans un des volumes suivants, car il nous en promet plusieurs encore, et sa démonstration est si touffue, son plan si peu sévère, qu'on peut espérer, sans trop présumer de l'abondance de sa verve, qu'il nous parlera de tous à propos de tout.

La grande force du savant hagiographe (je pense que c'est le mot propre et qu'on ne le jugera pas prématuré), c'est de s'appuyer uniquement sur les actes du martyr de la vénérable Jeanne d'Arc, c'est-à-dire sur ses deux procès authentiques ; la grande faiblesse de ceux qu'il réfute est de n'avoir pas assez puisé à cette source merveilleuse et de s'être égarés dans la voie des hypothèses, des commentaires, des explications impossibles. C'est ici ou jamais le cas de se souvenir d'une parole profonde de Joseph de Maistre : « Il faut toujours se défier de la science qui n'est pas éclairée par la foi. » Les auteurs que je viens de nommer n'ont pas voulu croire à la mission divine de Jeanne, bien

que l'évidence leur crevât les yeux ; ils se sont condamnés à divaguer, parce que le miracle s'impose et ne s'explique pas. Un mot résume toutes leurs théories : l'hallucination. Quelles que soient leur déférence, leur sympathie, leur admiration pour l'héroïne, ils ne voient en elle, tout bien considéré, qu'une hallucinée. Les formes de l'hallucination varient suivant la couleur de leur propre esprit : le fond de la thèse ne varie pas. La réfutation se résume également dans une phrase, que le P. Ayroles eût pu prendre pour épigraphe, et cette phrase est celle d'un Père de l'Église : « J'en crois des témoins qui se font égorger. » Il n'y a pas d'hallucination qui tienne devant la mort ; le sentiment du danger suprême dissipe tous les rêves, toutes les erreurs de l'imagination : le condamné à mort se réveille soudain et voit la réalité en face ; celui qui meurt dit la vérité. Or, Jeanne a rendu le dernier soupir en déclarant que ses voix étaient de Dieu et qu'elles ne l'avaient pas trompée. Le seul fait de chercher une autre explication est une insulte à la loyauté d'une mourante.

Mais la critique rationaliste ne veut rien voir ni rien écouter. Pour elle, le miracle n'existe pas ; l'histoire n'en saurait tenir compte. Le surnaturel, disait M. Luce, « échappe à l'investigation scientifique ». C'est tout le contraire de ce qu'il faudrait dire, car

le miracle a besoin plus que tout autre fait d'être établi et prouvé, et, avant de déclarer pompeusement qu'il n'existe pas, il faut au moins l'avoir soumis à une enquête « scientifique ». Mais qui s'est soucié de le faire, parmi les pseudo-historiens de la Pucelle ? Lequel s'est dit, *à priori* : Voici une histoire miraculeuse attestée par des textes et des documents précis ; recherchons la valeur de ces textes, le degré de véracité de ces documents : s'ils sont nuls, rejetons-les ; s'ils sont sûrs, suivons-les. En un mot, traitons cette histoire comme les autres faits, étudions-la à la loupe, disséquons-la, en faisant abstraction de notre croyance ou de notre incroyance préconçue, car nous ne sommes pas assez certains que notre opinion personnelle soit la bonne pour la mettre au-dessus des réalités démontrées. Tel serait cependant le devoir essentiel de la critique historique. Or, il n'est pas un de ces prétendus adeptes qui ait eu assez de conscience pour adopter cette méthode rigoureuse.

Prenons d'abord, avec le P. Ayroles, le trop fameux Michelet. Il y a encore des gens assez naïfs pour voir dans ce romancier à tous crins un historien sérieux ; j'en ai rencontré, il n'y a pas longtemps. Inutile de demander si, pour cet halluciné, Jeanne d'Arc est une hallucinée. Demandons-lui

seulement quelle forme d'hallucination a fait d'elle une inspirée. C'est bien simple :

« Née sous les murs mêmes de l'église, bercée du son des cloches et nourrie de légendes, elle fut une légende elle-même, rapide et pure. De la naissance à la mort, elle fut une légende vivante . . . Mais la force de vie exaltée et concentrée n'en devint pas moins créatrice. *La jeune fille, à son insu, CRÉAIT, pour ainsi parler, et réalisait ses propres idées ; ELLE EN FAISAIT DES ÊTRES ;* elle leur communiquait du trésor de sa vie virginale une splendide et toute puissante existence, à faire pâlir les misérables réalités de ce monde. Si poésie veut dire *création*, c'est sans doute la poésie suprême ».

Ainsi, l'ange et les saints qui apparaissaient à Jeanne étaient des êtres réels si l'on veut, mais ces êtres réels étaient créés par elle, grâce à la vertu qu'elle possédait en qualité de vierge. On reconnaît bien là les théories habituelles du vieil érotomane. Vallet (de Viriville) accusait le moyen âge de croire à la puissance mirifique des vierges et des licornes : c'est à Michelet qu'il eût dû adresser ce reproche. Mais, vierge ou non, se figure-t-on la pauvre petite fille de Jacques d'Arc favorisée du don de créer des êtres ? Cè serait un prodige bien plus fort que tous ceux qui lui sont attribués par les catholiques. Et voilà où en arrivent d'un seul bond ceux qui

rejetent le surnaturel : à miracle, miracle et demi.

« Où est ici la poésie, la création ? observe le P. Ayroles. Raisonçons froidement et pesons les mots. *Née sous les murs mêmes de l'église*, à cela près qu'elle en était séparée par le jardin de son père et le cimetière . . . *Bercée du son des cloches* : combien y en avait-il à Domrémy ? Perrin, le sonneur, nous a dit qu'il se faisait doucement tancer par Jeannette pour ne pas sonner exactement les complies. Michelet est parti de là pour mettre en circulation dans son école la passion de la jeune fille pour le son des cloches. La falsification est matériellement tangible ; elle peut nous faire apprécier celles qui le sont moins. (Quicherat développera cette singulière idée en disant que sa perception des voix mystérieuses était favorisée par des bruits mesurés et lointains, comme celui des cloches, *celui du vent dans les arbres* ; autrement dit, ses voix n'étaient que le bruit du vent.) . . . *Nourrie de légendes* : qu'en sait-il et que veut-il dire ? Nourrie de la vie des saints probablement. Il nous a dit plus haut, et en cela il est d'accord avec Jeanne, qu'elle tenait tout son savoir religieux de sa mère. Ce savoir n'allait pas loin puisque son dernier confesseur assure qu'elle savait uniquement *Pater, Ave, Credo*. Qu'en était-il à douze ans ? Jeannette n'a jamais su lire. Sa mère en savait-elle davantage ?



D'après Michelet, Jeanne méditait déjà, à douze ans, l'histoire de Gédéon, de Judith, de sainte Marguerite, de saint Michel, et se nourrissait des récits qui sont le fond de la légende dorée. Et la trésorière de Bouligny dépose qu'à dix-huit ans, en dehors de sa mission, elle ne savait rien ! Isabelle Romée, chargée d'un nombreux ménage, aurait donc trouvé le loisir d'enseigner ce qu'ignorent les bachelières de nos jours, la partie historique de l'Ancien et du Nouveau Testament, et les *Vies des Saints* ! . . . La vie de la petite Jeannette ne fut jamais ni exaltée ni concentrée . . . La force créatrice est toute entière dans celui qui forge de semblables chimères, enjolive si splendidement le brevet de folie qu'il délivre à la fillette de Jacques d'Arc. »

Et cette accusation de folie, un critique célèbre, qui n'était rien moins qu'un croyant, l'a rétorquée, à ce propos, contre l'écrivain lui-même : « Pauvre Jeanne d'Arc ! écrit Sainte-Beuve. Des historiens distingués, Henri Martin, Michelet, lui doivent d'avoir fait des chapitres bien systématiques *et un peu fous*. » Le P. Ayroles invoque avec esprit ce jugement significatif d'un libre-penseur. Il achève ensuite Michelet en citant ses divagations sur les prénoms de Jean et de Jacques, son étalage de grands noms historiques, rassemblés pour éblouir le lec-

teur ignorant et dont chacun presque renferme une erreur, son verbiage malheureux sur les hommes et les choses qui lui sont les plus étrangères, sur le frère Richard, sur Thomas Connecte, sur les processions des Rogations, sur l'arbre des Fées, enfin ses interversions de l'ordre des événements, qui donnent à son récit un caractère de haute fantaisie. Il rétorque, en passant, sa prétention outre-cuidante de faire dater de la Pucelle l'amour de la patrie française, alors que, dans Froissart, dans Joinville (ajoutons dans la *Chanson de Roland*), éclatent à chaque page les manifestations de ce noble sentiment. De toutes les autres chimères inventées par cette imagination débordante, il ne reste rien, rien . . . que le bruit du vent dans les arbres.

Au sujet de Quicherat, le terrible critique est moins sévère, et il a raison. Non pas qu'il lui passe rien de ce qu'il réproouve chez les autres, ni que l'explication semi-scientifique de celui-ci lui paraisse plus admissible que les billevesées romanesques de celui-là. Au contraire, il dénonce consciencieusement les plates excuses par lesquelles le savant professeur cherche à se faire pardonner de parler de mission et de révélation.

« Je me sers de ces mots sans prétention aucune de leur faire signifier plus que l'état de conscience

de Jeanne, lorsqu'elle soutenait avec une fermeté si inébranlable qu'elle était envoyée de Dieu, que Dieu lui dictait sa conduite par l'entremise des saints et des anges. Comme sur ce point la critique la plus sévère n'a pas de soupçon à élever contre sa bonne foi, la vérité historique veut qu'à côté de ses actions, on enregistre le mobile sublime qu'elle leur attribuait. »

Cela revient encore à dire que, si Jeanne était de bonne foi, elle n'était pas moins victime d'une illusion des sens. L'auteur de la *Vraie Jeanne d'Arc* dénonce cette confirmation détournée de la théorie de l'hallucination. Il surprend la même pensée dans certaines phrases significatives comme celles-ci :

« L'idée que je me fais de la petite fille de Domremy est celle d'un enfant sérieux et religieux, doué au plus haut degré de cette intelligence à part qui ne se rencontre que chez les hommes des sociétés primitives. Presque toujours seule, à l'église, aux champs, elle s'absorbait dans une communication profonde avec les saints dont elle contemplait les images, avec le ciel, où l'on voyait souvent ses yeux comme cloués. Cette fontaine, cet arbre, ces bois sanctifiés par une superstition vieille comme le monde, elle leur communiquait de sa sublime inquiétude, et dans leur murmure elle cherchait à démêler les accents de son cœur. Mais du

jour où l'ennemi apporta dans la vallée le meurtre et l'incendie, son inspiration alla s'éclaircissant de tout ce qu'il y avait en elle de piété et de religion pour le sol natal. Attendrie davantage aux souffrances des hommes par le spectacle de la guerre, confirmée dans la foi qu'une juste cause doit être défendue au prix de tous les sacrifices, *elle connut son devoir.* »

La vue des dévastations commises par les Anglais aux environs de Domremy ne put être pour rien dans la connaissance de son devoir, attendu qu'elles sont postérieures d'un an à la première audition de ses voix, le P. Ayroles le démontre ; et elle n'était presque jamais seule aux champs, car elle y travaillait avec ses parents et s'y promenait avec ses compagnes, dont elle ne s'écartait par moments que pour prier. Ajoutons que son père la surveillait de près, de peur qu'elle ne lui échappât, comme certains songes le lui avaient fait craindre. Tout manque donc ici au raisonnement de Quicherat. Mais il est dur de prendre en faute celui auquel on doit la révélation des plus précieux documents sur la matière. « Ce n'est pas une médiocre tristesse aux amis de la Pucelle d'avoir à ranger parmi ses caricatures l'éditeur des cinq volumes publiés sous le titre de *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Pourquoi

donc a-t-il écrit ses *Aperçus nouveaux* ? On serait si heureux de n'avoir qu'à louer l'auteur de la première œuvre, de fermer les yeux sur les lacunes qu'il y a laissées, et même sur plusieurs réflexions peu justes qu'il y a semées çà et là ». Et puis, Quicherat est un érudit, tandis que Michelet est un pur littérateur ; l'un connaît ses sources, bien qu'il en rabaisse la valeur, et l'autre ignore jusqu'à leur existence ; l'un raisonne, et l'autre déraisonne. Aussi le premier est-il traité avec une nuance de respect que le second ne mérite pas ; aussi le critique rend-il hommage à la modération du savant comme à sa sincérité relative.

Je me permettrai cependant de faire ici une observation. Pourquoi prononcer aussi souvent, à propos de Quicherat comme à propos de Vallet (de Viriville) et de Siméon Luce, les mots d'Institut et d'École des Chartes. Ces deux institutions sont bien innocentes des torts individuels de leurs membres respectifs ; entre ceux-ci, aucune solidarité. La plus grande variété de doctrines, je dirai presque la plus grande division règne parmi eux. Et puis l'École des Chartes n'enseigne pas que la paléographie, science préliminaire, qui elle-même ne porte pas toujours sur « les infiniments petits ». Enfin, ni Luce, ni Vallet, ni Quicherat n'ont occupé la chaire de paléographie, et le dernier, lorsqu'il pu-

bliait ses *Aperçus nouveaux*, n'était nullement directeur de l'École ; je ne sais même s'il y professait déjà. Voilà bien des raisons de ne pas confondre le tout avec la partie.

Sur Henri Martin et sur Vallet (de Viriville), l'auteur passe plus rapidement. Il lui suffit, pour le premier, de reproduire la page amphigourique où il prétend expliquer Jeanne d'Arc par l'influence des fées : « Elle ne les a jamais vues mener, au clair de lune, autour du beau mai, les cercles de leur danse ; mais sa marraine les a rencontrées jadis, et Jeanne croit apercevoir parfois des formes incertaines dans les vapeurs du crépuscule ; des voix gémissent le soir entre les rameaux des chênes : les fées ne dansent plus ; elles pleurent. C'est la plainte de la vieille Gaule qui expire ; etc. » Quel travestissement ! Et c'est là, suivant l'expression de quelques thuriféraires, notre « grand historien national » !

Quant à Vallet, qui nous parle des propriétés de la licorne, de la trompe des pâtres qui se fait entendre le soir à Domremy, des jeûnes et des macérations de la jeune paysanne, laquelle « voua sa virginité non pas à une idée d'ascète, mais à sa patrie », et de son bon sens supérieur, et de son *génie*, qu'il compare à celui de Christophe Colomb, il n'est pas pris bien au sérieux. Cependant le critique rend

hommage à son érudition et le loue d'avoir rendu à un document de premier ordre, la *Chronique de la Pucelle*, la place que les autres lui avaient refusée.

Mais c'est sur l'infortuné Luce que le P. Ayroles semble avoir épuisé la coupe des sévérités. Il avait pour cela, du reste, une raison particulière : c'est que, sur la foi des sentiments d'admiration manifestés par cet historien pour l'héroïne dont il a étudié les débuts, certains catholiques l'ont pris pour un des leurs ou au moins pour un défenseur de la cause de Jeanne (1). Or, chercher à sa mission des origines purement humaines, attribuer son entraînement aux influences ambiantes, tirer des plus petites choses des conséquences énormes, faire naître, en un mot, d'une série de hasards ou d'hypothèses la série des prodiges qui compose l'histoire

(1) Dernièrement encore, M. l'abbé Georges, dans un livre dont j'ai fait ressortir plus haut le bon côté, a pris hautement l'ouvrage de M. Luce pour modèle, et, sans nier le caractère surnaturel de la mission de Jeanne, a parlé comme lui des préliminaires de cette mission, de sa préparation, du croisement de l'élément divin et de l'élément humain dans l'inspiration de la Pucelle, en un mot de l'empire exercé sur elle par les circonstances et les milieux. Comment un historien catholique, comment un écrivain pieux peut-il s'être mépris sur la nature exclusivement céleste des influences qui ont agi sur la petite Jeannette, et qui seules étaient capables de pousser en avant une humble enfant des champs ? Comment n'a-t-il pas vu où l'entraînait son guide, si foncièrement rationaliste dans l'idée-mère de son livre et dans les développements qu'il lui a donnés ?

de la Pucelle, ce n'est pas faire œuvre de chrétien, mais œuvre de rationaliste. Ce n'est même pas faire, à proprement parler, œuvre d'érudit. Tout en interprétant les textes, l'historien ne doit jamais oublier qu'il ne faut cultiver qu'avec une extrême prudence l'art de les « solliciter », et qu'on ne doit jamais les remplacer par des inductions hasardées, dût-on renoncer à expliquer les faits. Agir ainsi, c'est renverser le principe même de l'érudition, qui a été précisément inventée pour supprimer des procédés semblables.

C'est pourtant là tout le livre du savant académicien. Et la pensée-mère de *Jeanne d'Arc à Domrémy* se retrouve encore dans ses travaux ultérieurs. Ainsi, dans un chapitre de *la France pendant la guerre de Cent ans*, l'historien profite d'une découverte faite aux archives de Meurthe-et-Moselle par M. Chapellier pour revenir à son système favori. Le père de notre héroïne avait eu l'idée de louer à la dame de Domrémy, conjointement avec un de ses compatriotes, une vieille forteresse élevée dans ce village, laquelle était inoccupée, ruinée peut-être, et ne servait pour le moment à rien, afin d'y remiser ses bêtes, celles de son associé, et même au besoin celles d'autres habitants de la paroisse. C'est l'acte même de cette location, faite pour le prix de 20 livres par an, qui a été retrouvé. Assu-



rément, ce détail est curieux, et l'on voit d'ici la petite Jeanne se réfugier avec son père, aux jours d'alarme, derrière les épaisses murailles d'un donjon fortifié, ou faire paître son troupeau dans les pâturages qui en dépendaient. Mais prétendre, en la faisant rêver aux maux de l'invasion et aux batailles dont l'écho parvenait jusqu'à ses oreilles, contribuer à développer en elle des idées ou des goûts militaires, et parler à ce propos de la « genèse de sa mission » (un bien grand mot pour un si petit fait), c'est une induction qui paraît au moins tirée par les cheveux. Voilà un exemple des fragiles hypothèses émises par l'auteur à propos de l'enfance de Jeanne d'Arc et prises trop facilement par lui-même pour des réalités. C'est ainsi qu'à force de chercher de petites causes, on perd souvent de vue la cause principale.

En invoquant ce qu'il appelle l'incubation morale, l'embryogénie des événements, termes absolument creux dans l'espèce, M. Luce nie à sa façon l'inspiration divine. Toutefois il nie sans nier : pour lui, le ciel, le miracle, Dieu, c'est la patrie, c'est l'idéal, c'est la justice ; en écartant le surnaturel, il pense « éclairer les abords de son domaine (!) ».

Au reste, ce savant, s'il ne donnait pas dans les excès de la libre pensée, et s'il enveloppait ses théo-

ries nuageuses dans les voiles d'une religiosité vague, n'était, au fond, rien autre chose qu'un sceptique. Même au point de vue de l'érudition de détail, son livre laisse quelquefois à désirer. Malgré l'appareil scientifique déployé par l'auteur, le P. Ayroles l'a pris en faute sur plus d'un point :

« Des événements arrivés en 1425 n'ont pas un rapport de cause avec un fait survenu en 1424, ni un blocus imaginaire de Vaucouleurs avec des ravages à Domremy, pas plus qu'une fuite supposée, fixée en juillet, avec une démarche qui avait eu lieu en mai. Les prédications du frère Richard à Troyes, en décembre, n'expliquent nullement comment Jeanne avait, six mois auparavant, si bien parlé de son Seigneur au capitaine de Vaucouleurs. Les contre-vérités débitées par M. Luce sur les Dominicains et les Franciscains n'expliquent pas la dévotion de Jeanne au saint nom de Jésus, et cette dévotion n'est pas un des caractères particuliers à la Pucelle. Les imaginations dont M. Luce a rempli ses pages n'ont pu contribuer en rien à soulever la paysanne vers les sublimes hauteurs dont il parle ; elles l'auraient plutôt empêchée d'y atteindre ; elles l'auraient fait descendre au dernier degré de l'humanité, immédiatement après les criminels et les coupables, puisqu'elles en auraient fait une jeune fille atteinte de démence alors que

pour les autres luit l'âge de la pleine raison. »

Je donne ici le résumé de la réfutation ; il faut en lire le détail pour en comprendre la force. Tout considéré *Jeanne d'Arc à Domremy* n'est, d'après le savant religieux, qu'un tissu d'hypothèses, et, si l'auteur a réuni sous le titre de preuves un nombre considérable de pièces, toutes ou presque toutes sont étrangères à son personnage ; sans compter que plusieurs avaient été déjà publiées et utilisées par d'autres. Il n'en est pas ainsi de celles que le P. Ayroles a données à la fin de son gros et substantiel volume. Il n'est pas non plus de ces hommes pour qui la critique est aisée et l'art difficile, car lui-même a construit sur les ruines de tous ces échafaudages de carton un édifice solide, qui n'est peut-être pas suffisamment coordonné, mais qui est capable de défier l'action du temps.

A mesure que Jeanne gravira l'échelle de la sainteté, elle conquerra de nouveaux, et plus véridiques, et plus éloquents historiens. Un peu de son auréole céleste rejaillira en flots de lumière sur ses admirateurs et ses biographes ; et plus son étoile brillera dans le ciel des élus, plus elle resplendira sur la terre.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES
PRÉFACE . . . . .	I
I. — Traits généraux de la physionomie de Jeanne d'Arc	1
II. — La nationalité de la vierge de Domremy. . . . .	19
III. — Inspiration ou hystérie ? . . . . .	33
IV. — Les miracles de la Pucelle. . . . .	
V. — Jeanne fut-elle abandonnée par la royauté et brûlée par l'Église ? . . . . .	47 65
VI. — Jean Bréhal. . . . .	81
VII. — La fausse Jeanne d'Arc. . . . .	97
VIII. — Résurrection de la légende de la dame des Armoises. . . . .	129
IX. — Le procès de réhabilitation. . . . .	145
X. — La mémoire de Jeanne du XV <sup>e</sup> au XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	167
XI. — La mémoire de Jeanne au XIX <sup>e</sup> siècle. . . . .	197
XII. — Les historiens de Jeanne d'Arc. . . . .	225



28847

p.

LETOUZEY et ANÉ, Éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier. Paris.

## LA GUERRE AUX ERREURS HISTORIQUES

par A. LECOY de LA MARCHÉ

joli vol. in-12. Prix, franco : 3 fr. 50.

Malgré les progrès énormes déjà réalisés par la science contemporaine, les erreurs historiques demeurées dans la circulation et entretenues par l'esprit de parti sont aussi nombreuses que les gouttes d'eau dans l'océan. L'auteur n'a pas entrepris de les relever toutes, ni même de faire un choix des plus importantes. Il a pris au fur et à mesure les différentes questions que les événements publics, la polémique courante, ou l'apparition de livres nouveaux ramenaient sur le tapis, et sur chacune d'elles a lumineusement rétabli la vérité. Le nom du savant historien indique assez dans quel sens et avec quelle supériorité sont traités ces sujets d'actualité, dont les uns appartiennent à l'histoire générale, les autres au moyen âge, et le plus grand nombre aux temps modernes. Jamais il n'a été déployé autant de verve que dans les études intitulées : *La patrie date-t-elle de 1789 ? — Les catholiques hors la science. — Henri Martin et son système. — Les prêtres soldats. — M<sup>me</sup> de Maintenon. — L'avènement de Louis XVII. — L'enseignement avant et pendant la révolution. — L'enseignement des filles. — Le mariage religieux de Napoléon et de Joséphine. — La crise irlandaise, etc. etc.*

## LES CORPORATIONS DE MÉTIERS

LEUR HISTOIRE, LEUR ESPRIT, LEUR AVENIR

par Hippolyte BLANC

2<sup>e</sup> édition. augmentée. In-12 de 422 pages. — Prix : 3 fr. 50.

La discorde divise les ateliers, que la paix gouvernait autrefois. De là les grèves, le malaise du travail. Aussi tout le monde, poussé par l'instinct du vrai, demande, sans connaître au juste l'histoire des corporations, le retour à leur régime. C'est afin d'éclairer la question que M. Blanc, exposant enfin la vérité, jusqu'ici défigurée, sur la vie de ces anciennes associations, montre ce qu'elles étaient, ce qu'on y doit reprendre pour obtenir actuellement le bien. Œuvre d'érudition et de discussion, son livre renferme la solution du problème de l'organisation du travail ; il vient à son heure.

## L'ESCLAVAGE EN AFRIQUE

par un Ancien Diplomate

fort vol. in-12 de plus de 500 pag., orné d'une carte hors texte — Prix : 3 fr. 50

Le titre seul de l'ouvrage indique suffisamment tout ce qu'il renferme d'intéressant. A l'heure actuelle, où tous les peuples civilisés s'intéressent à ces infortunées peuplades africaines, qui sont massacrées sans pitié par ces barbares trafiquants de bois d'ébène, une pareille publication était nécessaire.

L'auteur, avec une compétence qu'on se plaît à lui reconnaître, nous conduit à travers ce continent mystérieux. Il nous accompagne chez toutes ces tribus inconnues, et nous fait connaître tour à tour et victimes et bourreaux. Que de scènes émouvantes, que de détails navrants, ne rencontre-t-on pas à chaque instant sur ce chemin ? Cette malheureuse race nègre, décimée sans pitié, égorgée sans remords, mérite bien l'intérêt que lui porte le monde civilisé.

Typ. M. SCHNEIDER, 185, rue de Vanves — Paris











This book should be returned to  
the Library on or before the last date  
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred  
by retaining it beyond the specified  
time.

Please return promptly.

DUE NOV 17 1928

